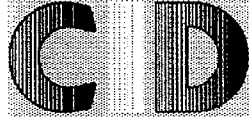
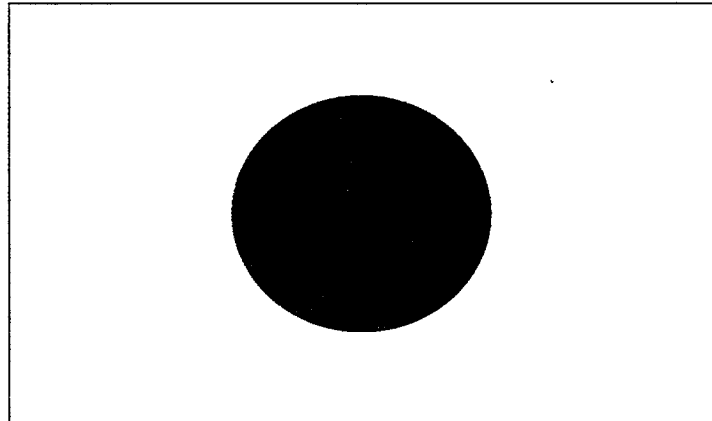


D 01



LE JAPON

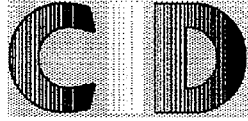


ETUDE
PARTICULIERE
A OPTION
1996

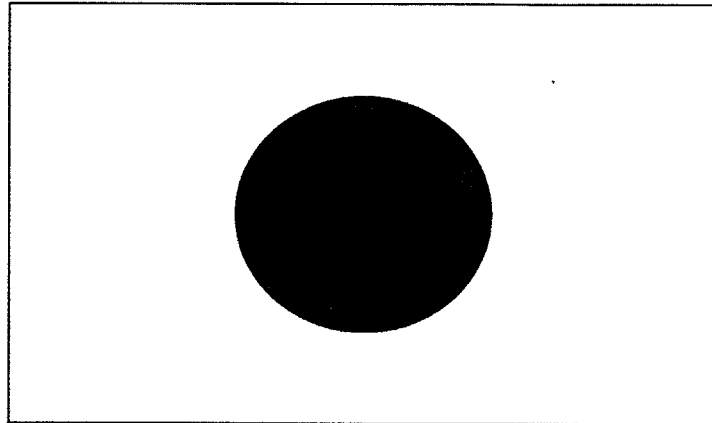
Etude particulière 1996
Mjr SAUVANT
Cdt GERMAN
CC SABATIER

PLAN DU DOCUMENT

- **HISTOIRE ET CULTURE**
- **SOCIETE ET ECONOMIE**
- **SECURITE ET DEFENSE**



LE JAPON



HISTOIRE ET CULTURE

Etude particulière 1996
Mjr SAUVANT
Cdt GERMAN
CC SABATIER

HISTOIRE ET CULTURE

- 1. La situation géographique**
- 2. Le caractère du pays**
- 3. L'ère Tokugawa et le Samourai**

HISTOIRE ET CULTURE

Le caractère japonais « koku » signifie « Nation, Etat, pays » :



Il représente un ensemble, refermé sur lui-même par une frontière protectrice.

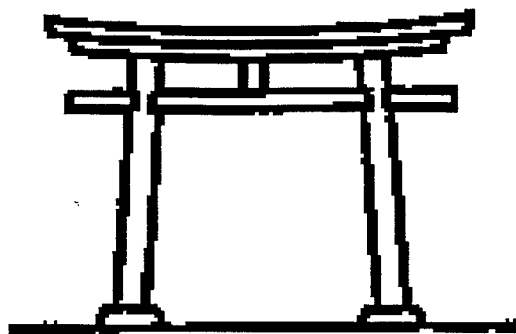
Et effectivement, la première prise de contact entre l'Occident et le Japon a bien illustré le mur auquel se heurte désormais toute approche : En 1853 le Commodore Perry de la marine américaine, qui avait la mission de faire ouvrir le Japon au commerce américain, décrit son expérience comme suit : « En visite à bord, les mandarins et leur suite ne cessent un seul instant d'aller et de venir, de fureter dans tous les coins, d'examiner avec curiosité l'intérieur des bouches à feu ou le détail des armes légères, de manoeuvrer les cordages, de mesurer les bâtiments, de dévorer des yeux la salle des machines et les moindres mouvements des ingénieurs et des ouvriers », tout en prenant force notes et croquis sur le papier d'écorce de mûrier prévu à cet effet. Par contre, quand Perry manifestait son souhait de voir de plus près la nouvelle capitale Yedo, le futur Tokyo, on lui affirma que les eaux étaient trop peu profondes pour ses navires et que des émeutes étaient à redouter s'il approchait. Il n'y est pas arrivé.

Mais aujourd'hui, on pourrait se demander, l'économie, n'a-t-elle pas créé une multitude de liens entre le Japon et le reste du monde? Et enfin, les Japonais au pied de la tour Eiffel n'ont plus l'air sanguinaire et mystique du Samouraï.

Certes, si l'on juge d'après l'apparence, c'est à dire, d'après les tenues des hommes politiques, les baskets et les T-shirts des jeunes, on est tenté de considérer que tout le monde s'est occidentalisé.

Mais cette apparence, n'est elle pas trompeuse ?

Au Japon, le pèlerin qui veut entrer dans un temple ou un lieu saint, rencontre un ou plusieurs portiques comme ceci.



Ces « Torii » sont discrets, moins parlants que, par exemple, le portail d'une église romane, ils ne sont pourtant pas sans signification. On peut les franchir en ignorant leurs messages, on peut passer outre, mais on peut aussi s'arrêter et les interroger.

Dans la suite, nous proposons quelques « Torii » symboliques, afin de faciliter la première prise de contact avec un pays qui présente à l'étranger une surface lisse et difficile à pénétrer :

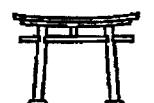
TROIS PORTES D'ACCES



La situation
géographique



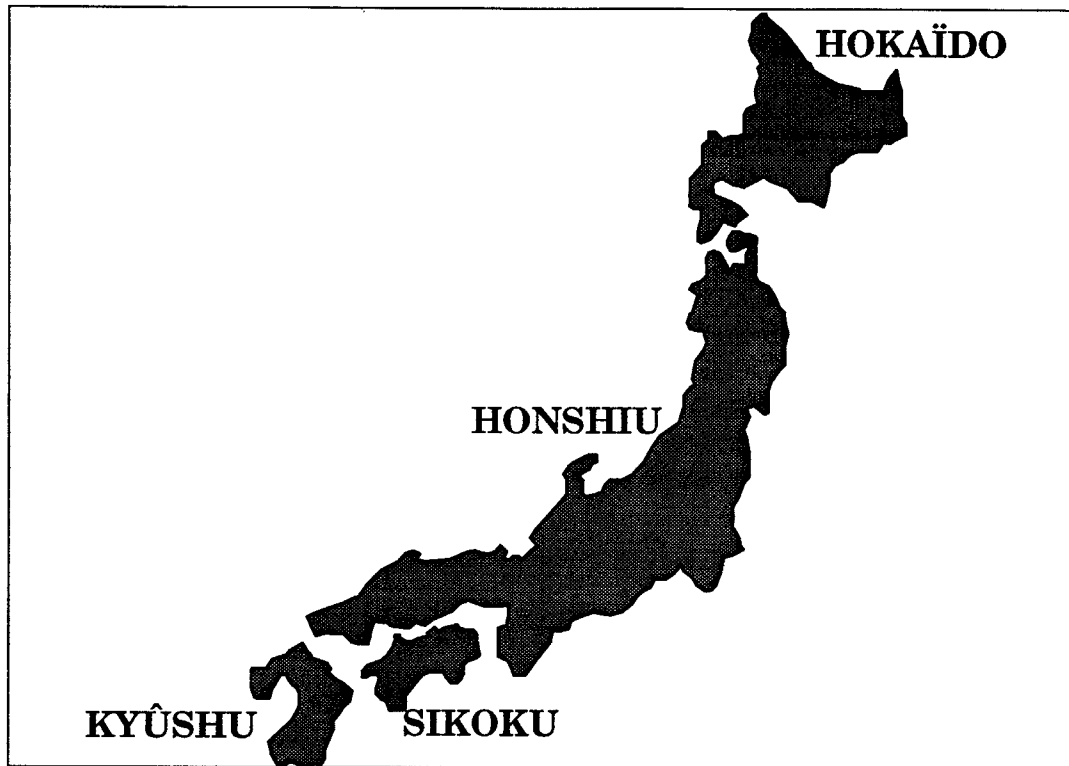
Le caractère du pays



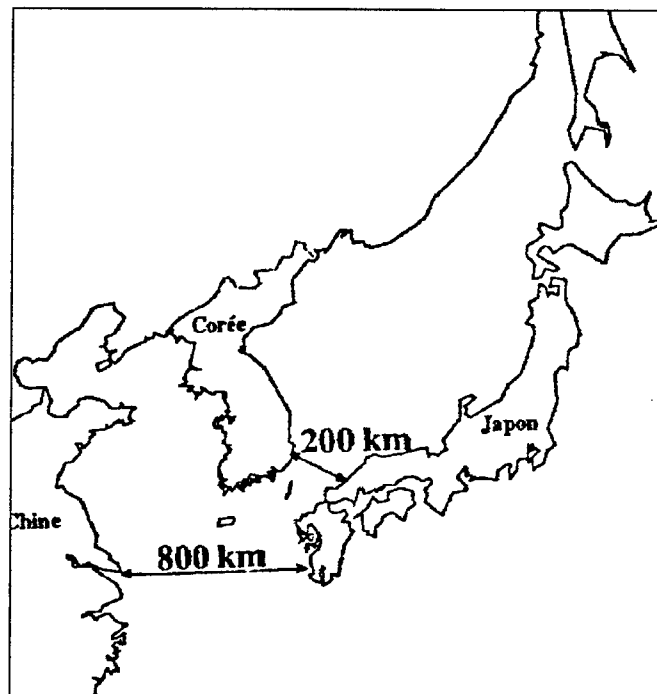
L'ère Tokugawa et le
Samourai

TORII (1) LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

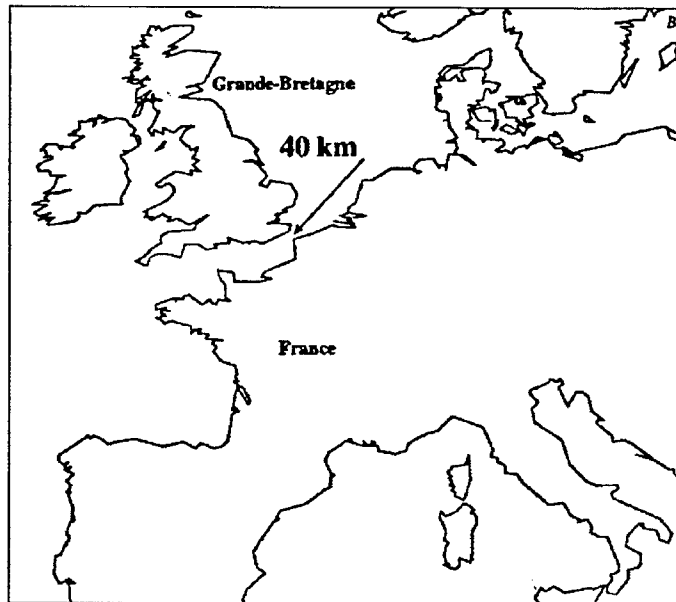
Le Japon est composé de 4 îles principales. Soit 3000 km du nord au sud.



La distance la plus courte entre le Japon et le continent asiatique est de 200 km, la distance vers la Chine est de 800 km.



Par comparaison, la Manche, qui sépare l'Angleterre du continent européen, ne mesure que 40 km :



TORII (2) LE CARACTERE DU PAYS

En dehors de sa situation, le Japon est profondément marqué par deux inconvénients géographiques majeurs :

D'une part l'absence presque totale de ressources naturelles et d'autre part sa situation sur la ceinture du feu du Pacifique, source de fréquentes catastrophes naturelles.

Sur une superficie de 370 000 km², le Japon ne connaît qu'une richesse : Ses habitants (aujourd'hui 124 Mio ~ 325 habitants / km²) et leur savoir faire.

Mais les 3/4 de la surface du pays sont montagneux. Ce fait crée une densité de population réelle au delà de toute imagination.

Si le rapport entre surface utilisable et population japonaise était appliqué à la France, la population française serait de 360 mio.

La menace de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques est permanente. Nous en avons eu le témoignage pendant les tremblements de terre dévastateurs à Kobe l'année dernière. Ceci explique le sentiment permanent d'insécurité qui caractérise le peuple japonais. De plus, la communauté prime sur l'individu. Ce trait qui marque la vie de ce pays, n'est il pas, lui aussi, du à la nécessité de faire face aux cataclysmes et à la pauvreté du sol?

A cause de ces inconvénients la nation japonaise a acquis une énorme capacité de s'adapter.

Par contre, un individualisme comme celui qui caractérise certains pays européens n'a jamais pu se développer.

C'est peut-être ici, que le fameux « sourire jaune » puise ses origines : Cette dualité entre la façade, qui exprime ce qu'exige le rôle au sein du groupe, et le fond, ce repère de l'individu qui se révèle rarement à autrui.

TORII (3) - L'ERE TOKUGAWA ET LE SAMOURAÏ

Chaque peuple a dans son histoire une époque de référence, c'est à dire une sorte d'âge d'or où il retrouve l'image la plus flatteuse de lui-même et qui illustre le mieux son génie national. Si le Français peut choisir, selon son goût, entre l'ère de Louis XIV, la Révolution, ou l'ère napoléonienne, pour le Japonais cette « Epoque de référence » est assurément celle des Tokugawa, longue période de plus de deux siècles et demi, du XVIIème à la moitié du XIXème siècle. Les Tokugawa sont cette famille, qui, après avoir mis fin à 250 ans de guerre civile, a régné sur le Japon entre 1603 et 1868.

Tout d'abord, l'époque Tokugawa était une époque d'isolement, de réclusion volontaire :

1623 : les Anglais abandonnent leur comptoir de l'île de Hirado.

1624 : expulsion des commerçants espagnols.

1636 : interdiction à tous les sujets japonais d'émigrer ; ceux qui sont installés à l'étranger ne pourront regagner la mère-patrie.

1637-38 : extermination de 37 000 paysans chrétiens retranchés dans une forteresse proche de Nagasaki.

1638 : expulsion des commerçants portugais.

1640 : exécution d'envoyés portugais venus pour rétablir des relations commerciales.

Ensuite, l'époque Tokugawa a été caractérisée par une énorme prospérité économique et culturelle :

Un véritable capitalisme préindustriel se développe, fondé sur l'esprit de clan et de loyalisme au sein du groupe. Les autorités et les guildes fixent les formes et les tailles des objets usuels : portes coulissantes, baguettes, bols à soupe et à riz, dessus-de-lit et coupe des kimono, même les serviettes et papiers de toilette sont standardisés. La quantité de riz nécessaires à l'alimentation d'un homme pour un an devient une mesure de référence (nommé « koku », ça aussi). Nos maisons préfabriquées ont des précédents au Japon de cette époque, où des éléments standardisés étaient conçus pour la reconstruction rapide des quartiers victimes de tremblements de terre ou d'incendies.

Sur le plan culturel presque tout ce qui représente pour nous le Japon classique descend de l'ère Tokugawa : La philosophie de Zen et le théâtre Kabuki, la cérémonie du thé, le haïku, un poème extrêmement sophistiqué de dix-sept syllabes, la peinture qui a créé une mode même en Europe, les noms de Hokusai et d'Utamaro soient cités ici comme exemples.

Enfin, l'époque Tokugawa a trouvé son incarnation dans l'idéal du Samouraï.

Le terme vient du verbe « saburau » qui signifie « servir ».

Le Samouraï personnifie certaines qualités qui ont pu marquer le Japon jusqu'à aujourd'hui : c'est d'abord le dévouement jusqu'à la mort envers son seigneur, puis la maîtrise des arts martiaux et des lettres, et enfin, le mépris pour des valeurs matérielles qui le distinguait par rapport aux autres groupes de la population.

Ce qui est frappant pour les occidentaux, c'est la stricte hiérarchie qui règne entre ces exigences. Si la loyauté envers le seigneur l'exige, le Samouraï doit mettre de côté tout autre raisonnement : ni le bien-être de sa famille, ni l'amitié, et surtout pas

sa propre vie ne comptent. Une telle attitude morale nous est transmise dans plusieurs légendes.

Avec les grands changements de l'ère Meiji, (qui suivit l'ère Tokugawa) cette classe fut petit à petit transformée : On n'avait plus besoin d'un tel nombre de guerriers, ils sont donc devenus des fonctionnaires.

Ainsi, l'idéal du « bushido », c'est à dire, de la voie du Samouraï, a pu se perpétuer.

Afin de conclure ce chapitre sur l'ère Tokugawa, on peut la décrire comme deux siècles et demi de travail en vase clos, travail indispensable pour la grande époque d'ouverture qui suivait sous l'empereur Meiji.

CONCLUSIONS

Que reste-t-il donc à retenir de tous ces aspects géographiques, historiques, et culturels ?

Surtout que le Japon est un pays d'une histoire et d'une culture particulièrement riche.

Il y a des gens qui disent qu'il est la seule nation asiatique qui a pu préserver son identité face à l'assaut de l'occident du 19ème siècle.

Mais ceci n'aurait pas été concevable sans une profonde méfiance de la part des Japonais face à tout ce qui vient de l'extérieur. Or, il n'est pas surprenant que les rapports entre le Japon et l'extérieur ne sont guère équilibrés : Face à 16889 résidents japonais en France il y a seulement 3655 Français qui habitent au Japon. De plus, il est pratiquement impossible pour un étranger d'acquérir la nationalité japonaise.

Mais, comme toujours, les choses ne sont pas aussi simples :

Si le refus initial des autorités japonaises d'accepter l'aide internationale pendant la catastrophe de Kobe est un exemple évocateur pour une telle méfiance, la pression du public japonais qui a enfin rendu possible l'emploi des unités de sauvetage françaises montre le contraire.

Et en fait, les indices pour un changement d'attitude chez les jeunes générations de Japonais se voient partout : Si la manière de s'habiller est depuis longtemps occidentalisée, notamment sous l'influence européenne et américaine, les loisirs aussi et quelques coutumes subissent de plus en plus l'influence des modèles occidentaux.

Même le dévouement envers le groupe et l'esprit travailleur qui caractérisent la mentalité japonaise ne semblent plus être hors de toute discussion.

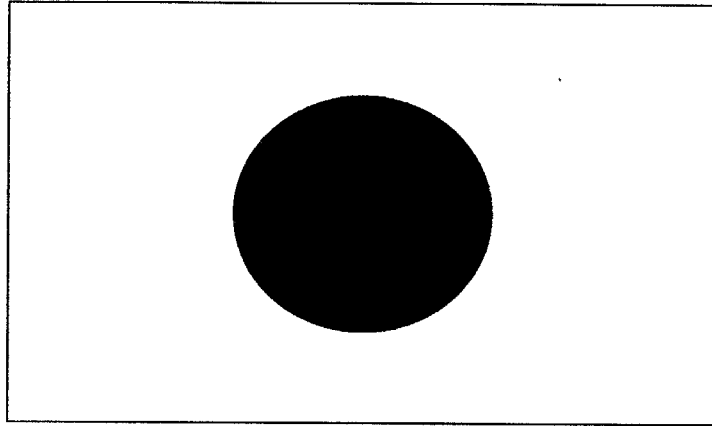
Des contradictions ?

Oui et non, car la dualité qui marque l'individu japonais, cette différence entre façade et fond, entre l'apparence et la réalité, est aussi valable pour l'ensemble de cette nation.





LE JAPON



SOCIETE ET ECONOMIE

Etude particulière 1996
Mjr SAUVANT
Cdt GERMAN
CC SABATIER

PLAN

1. LA POPULATION, PREMIERE RICHESSE DU JAPON.

1.1. Un peuple qui sait tenir compte des contraintes spatiales.

- 1.1.1. Un espace réduit et instable.
- 1.1.2. La mer, lien et barrière.

1.2. Un précieux capital humain.

- 1.2.1. Une population active et nombreuse.
- 1.2.2. Des conséquences positives...
- 1.2.3. ... Mais aussi négatives.

1.3. Une société consensuelle.

- 1.3.1. Une société qui privilégie la cohésion du groupe.
- 1.3.2. Une population qui a de grandes facultés d'adaptation.
- 1.3.3. Une société à la pointe de la modernité.

2. UNE ORGANISATION ECONOMIQUE ORIGINALE ET EFFICACE.

2.1. Une économie concertée.

- 2.1.1. Le rôle de l'Etat.
- 2.1.2. Le grand capital Japonais.

2.2. Une économie dualiste.

- 2.2.1. De puissantes grandes entreprises.
- 2.2.2. Une foule de P.M.E.
- 2.2.3. Le dualisme de la main d'oeuvre.

2.3. Une économie intégrée.

- 2.3.1. Le rôle des sôgo-shôsha.
- 2.3.2. Le rôle de l'épargne et de l'investissement.
- 2.3.3. La protection du marché intérieur.

3. STRATEGIES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EVOLUTIVES.

3.1. L'évolution des entreprises.

- 3.1.1. L'importance de la recherche-développement.
- 3.1.2. Le management à la Japonaise.

3.2. L'adaptation des stratégies commerciales et industrielles.

- 3.2.1. La diversification des courants commerciaux.
- 3.2.2. Un redéploiement des investissements.
- 3.2.3. Un rôle financier international.

3.3. Des difficultés depuis 92.

- 3.3.1. l'avenir.
- 3.3.2. la récession.
- 3.3.3. la réaction.

La réussite économique Japonaise ne cesse d'étonner : on l'a souvent qualifiée de « miracle ». En effet, l'empire du « soleil levant » est considéré aujourd'hui comme la 2^e puissance économique mondiale, capable de mobiliser ses ressources et sa population au service d'une société et d'une économie qui s'imposent à l'échelle de la terre par les capitaux et les produits qu'elles distribuent. Disposant du second P.N.B. derrière les Etats-Unis, le Japon doit sa situation au dynamisme d'une population active et nombreuse, cohérente et bien formée. L'organisation originale de ses structures économiques explique aussi ses performances, ainsi que l'efficacité de stratégies de croissance évolutives.

1. LA POPULATION, PREMIERE RICHESSE DU JAPON.

1.1. Un peuple qui sait tenir compte des contraintes spatiales.

1.1.1. Un espace réduit et instable.

Le Japon est un arc insulaire volcanique d'Asie qui s'étire des latitudes subtropicales aux latitudes moyennes. Il doit subir un excès climatique (rigueur du froid et abondance des neiges en hiver, pluies de moussons et typhons dévastateurs en été ou à l'automne) et les caprices d'une tectonique très active qui réveille les volcans et multiplie les séismes. De ces contraintes découlent plusieurs traits de civilisation qui font partie de la force du peuple Japonais : l'impermanence, c'est à dire le goût du changement et le faible attachement aux biens matériels durables, et une farouche volonté de relever collectivement les défis. D'autre part, les systèmes de pente de ce pays montagneux laissent peu de place aux espaces plans cultivables : pour accepter de fortes densités sans craindre la promiscuité, les Japonais ont dû développer leurs facultés d'organisation et la cohésion du groupe.

1.1.2. La mer, lien et barrière.

Sa position insulaire vaut au Japon d'être isolé. Aussi dans l'histoire Japonaise, la mer a joué un rôle essentiel, soit de protection, soit de lien privilégié avec l'extérieur. Les multiples influences chinoises, en particulier la philosophie confucéenne, ont été apportées à la civilisation nippone par la mer, via la Corée. Pendant la période d'expansion de l'occident, le Japon est resté en bout des routes maritimes contournant les continents asiatique et africain, ne recevant au XVI^e siècle que quelques marchands et missionnaires qui accostèrent dans sa partie méridionale. Il est donc resté indépendant. A partir de l'ère Meiji, le Japon s'est tourné vers le large, rompant avec des siècles d'isolement, au point de vouloir asseoir sa domination sur l'Asie (guerres contre la chine et la Russie) et dans le pacifique, où il a rencontré l'hostilité des Etats-Unis (seconde guerre mondiale). Alors qu'il dispose de ressources limitées, c'est par le commerce maritime que le Japon s'est relevé de ses ruines.

1.2. Un précieux capital humain.

1.2.1. Une population active et nombreuse.

Avec 125 millions d'habitants, la population du Japon est la 7^e du monde. Pour casser une expansion démographique qui aurait accentué la pression sur l'espace et atténué les effets de la croissance économique, les lois eugéniques de 1948 et 1952 ont permis de limiter le nombre des naissances. Aujourd'hui, le Japon possède taux

de natalité très peu élevé (9,9%) et un taux de mortalité particulièrement bas (6,7%), les excellentes conditions sanitaires lui confèrent l'espérance de vie la plus élevée du monde (79 ans). La structure démographique lui donne ainsi un taux de population en âge de travailler très élevé (68%) et, par conséquent, une population active particulièrement nombreuse (62,4 millions de personnes, soit un taux d'activité de 50%, dont seulement 2 millions de chômeurs).

1.2.2. Des conséquences positives...

La diminution de la natalité a réduit le nombre d'enfants par famille alors que le nombre des actifs a augmenté : les charges de l'état et des familles étant moindres, la consommation a été favorisée alors que la généralisation du travail féminin a accru les revenus des ménages. La croissance du secteur tertiaire, qui emploie 59% des effectifs, a contribué à cette féminisation de l'emploi. La demande solvable a donc considérablement augmenté, élargissant de ce fait le marché intérieur et les débouchés des entreprises nippones.

1.2.3. ... Mais aussi négatives.

L'augmentation de la population, la modernisation de l'agriculture et l'essor de l'industrie qui rassemble 34% des actifs et du secteur tertiaire ont favorisé l'exode rural. Aussi 90% des Japonais s'entassent-ils dans les villes où se posent désormais de graves problèmes de logements (ils sont chers et exigus), de congestion des transports, de pollution. D'autre part, avec un indice de fécondité de 1,5 (le renouvellement des générations est loin d'être assuré) et une espérance de vie qui ne cesse de s'allonger, le Japon subit un vieillissement préoccupant de la population. La diminution de la population d'âge actif depuis 1990 ne risque-t-elle pas de saper un des fondements de la puissance Japonaise, dès lors qu'il faudrait recourir à l'augmentation des cotisations sociales (jusqu'alors modiques) ou à l'immigration (au risque de diminuer la cohésion du groupe national) ?

1.3. Une société consensuelle.

1.3.1. Une société qui privilégie la cohésion du groupe.

Le premier caractère fondamental de la société Japonaise est l'importance des liens communautaires, qui résulte de l'homogénéité du peuplement et de faits culturels. En effet, la priorité est toujours donnée à l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel (le « je » n'est pratiquement jamais utilisé). Cette soumission au groupe se traduit par le désir de similitude (il est bien de se fondre au groupe et de ressembler à autrui ; voilà pourquoi les Japonais ne rechignent pas à porter l'uniforme de leur entreprise), l'application du principe de verticalité (la société est hiérarchisée et il existe des niveaux de langage qui placent constamment l'interlocuteur dans un rapport de domination-subordination : on obéit à son père, à son chef, à l'empereur...), et enfin la Japonité, attachement aux valeurs traditionnelles nationales, shintoïstes, bouddhistes et confucéennes. Le deuxième caractère fondamental de la société Japonaise est le rôle primordial accordé à la famille. Elargie à l'ushi (l'intérieur : famille, maison, entreprise), elle est le cadre de la descendance, de l'éducation des enfants (faite par la mère). La solidarité familiale permet de compenser la faiblesse des transferts sociaux. Enfin, la stabilité politique, le Parti Libéral-Démocrate, contrôlé par les clans et les vieilles familles, a été le principal parti au pouvoir pendant près de 40 ans.

1.3.2. Une population qui a de grandes facultés d'adaptation.

La société Japonaise sait faire coexister en elle différentes aires culturelles. Elle a intégré les apports successifs de la Chine, de l'Europe et des Etats-Unis, tout en gardant sa spécificité. Aujourd'hui, pour s'adapter aux contraintes d'une économie en grande partie tournée vers l'extérieur, les Japonais consacrent à l'éducation un effort considérable. 90% des jeunes obtiennent le baccalauréat ou un diplôme professionnel de niveau équivalent et 49% des bacheliers entrent à l'université. Mais le parcours scolaire est une véritable course d'obstacles : la sélection est très sévère, les rythmes imposés sont éprouvants, les familles consacrent à l'éducation près du quart de leur budget (notamment à cause des cours privés suivis le soir par les enfants). Pour faire face aux dépenses d'éducation, de logement, de santé, de retraite et aux impôts, les Japonais épargnent beaucoup.

1.3.3. Une société à la pointe de la modernité.

La société Japonaise est une société de consommation. Les Japonais sont très mobiles, profitant de l'excellence et de la rapidité des transports intérieurs, et voyagent de plus en plus à l'étranger. Ils sont aussi de gros consommateurs d'informations (9 chaînes nationales de télévision, 560 journaux pour mille habitants, 6 quotidiens de tirage supérieur à 3 millions d'exemplaires). Communication et information sont aujourd'hui des instruments qu'ils mettent au service de la réussite économique. D'autre part, cette société utilise les services surtout dans un souci d'utilité, pour pallier les dysfonctionnements de la vie moderne (policiers-ilotiers pour la sécurité des villes ; petits commerces de détail pour réduire les transports, gardiennage des parcs à automobiles, etc.) et maintenir la cohésion sociale.

Fort d'une population nombreuse, bien formée et dynamique, vivant en cohésion, le Japon s'est doté d'une armature économique solide et originale pour assurer son développement.

2. UNE ORGANISATION ECONOMIQUE ORIGINALE ET EFFICACE.

2.1. Une économie concertée.

2.1.1. Le rôle de l'Etat.

Il est ancien ; dès le début de l'ère Meiji, les autorités publiques Japonaises ont soutenu l'activité textile (création de grandes manufactures d'état qui ont été revendues au secteur privé par la suite) ; elles ont aussi aidé à la réalisation des grandes infrastructures de transport (port, chemins de fer). Aujourd'hui, il existe une **planification économique**, très souple et indicative, qui sert à proposer les objectifs prioritaires et définir les rythmes de croissance, à harmoniser les politiques économiques et le développement régional. Mais c'est surtout le **M.I.T.I.** (ministère du commerce international et de l'industrie) qui joue un rôle fondamental. Il exerce une quadruple fonction d'information (rassemblement des données sur les technologies et les marchés étrangers), de recherche (traduction de rapports, périodiques et brevets étrangers, développement des technopoles), industrielle (orientation des investissements, accord de crédits aux entreprises, aides à celles qui sont en difficulté ou « destructions créatrices », c'est à dire restructurations) et commerciale (réglementation de la concurrence, fixation des normes et délimitations des quotas). Faute de recettes suffisantes, les impôts indirects comme la T.V.A n'ont

été mis en place qu'en 1989 et ont un taux unique de 3%, l'Etat Japonais est relativement pauvre et, pour combler le déficit et réduire l'endettement, le gouvernement a engagé depuis 1982 une politique d'assainissement qui passe par la **privatisation de certains secteurs** : les chemins de fer en 1987, les télécommunications en 1985, l'aviation civile en 1987. Grâce à ces ressources nouvelles, l'Etat réoriente les dépenses publiques pour consacrer à des travaux d'intérêt national comme le tunnel de la baie de Tokyo...ou local par la création de technopoles.

2.1.2. Le grand capital Japonais.

Possédés par les grandes familles Japonaises qui dirigeaient de fait le pays (Mitsubishi, Mitsui, Sumitomo, Yasuda), les **zaibastu** étaient de grands conglomérats, sans logique industrielle, formés de telle sorte que les déficits de certains secteurs étaient compensés par les excédents des autres. Démantelés par les américains après la seconde guerre mondiale parce qu'ils symbolisaient l'impérialisme Japonais. Ils se sont reconstitués sous la forme des **kigo dantai**, puissants groupes organisés autour de banques. Grâce aux liens étroits qui unissent l'administration (en particulier les fonctionnaires du M.I.T.I.), le personnel politique du P.L.D. et les milieux d'affaires (le **zaikai**), le grand patronat Japonais impose une coordination de l'économie, notamment face à l'extérieur. Très bien structuré, il dispose de plusieurs organisations, dont le puissant **Keidanren** (fédération des organisations économiques), qui, entre autres activités, impulse les méthodes de gestion les plus modernes et sert d'intermédiaire entre les entreprises et les organisations internationales, comme l'Organisation Mondiale du Commerce, ou les pays étrangers.

2.2. Une économie dualiste.

2.2.1. De puissantes grandes entreprises.

L'économie Japonaise est dominée par de grands conglomérats (**keiretsu**) ou « groupe d'entreprises » (**kigo dantai**), dont trois sont héritiers des **zaibastu** (Mitsubishi, Mitsui et Sumitomo). Les trois autres sont nés après 1945 et se sont constitués autour des banques Dai-Ichi Kangyo, Sanwa et Fuji. La banque est donc le pivot du groupe qui, par un système de participations croisées, constitue un véritable holding. Les sociétés de commerce, les **sôgo-shôsha**, jouent un rôle fondamental dans la distribution intérieure et comme têtes chercheuses prospectant les marchés étrangers. Ces six grands groupes totalisent le quart du chiffre d'affaires et emploient le quart des salariés du pays. Ils ont des activités multiples (commerce, ingénierie, transport, stockage, immobilier, construction, banque et assurance, énergie, électronique, chimie, agro-alimentaire, etc.). A côté de ces géants existent de puissantes entreprises qui, bien que leurs activités soient moins diversifiées, prennent de plus en plus la forme de **keiretsu**. Elles ont connu un essor rapide depuis les années 60, à l'exemple de Nippon Steel, Matsushita Electric Ind, Honda Motors ou Sony.

2.2.2. Une foule de P.M.E.

Présentes dans tous les secteurs d'activités, les P.M.E. représentent 87% des entreprises Japonaises, emploient environ 70% des salariés du pays et réalisent plus de la moitié de la production industrielle. Beaucoup sont à la pointe de l'innovation et font preuve d'un dynamisme inégalé : Honda, Pioneer et Sony ont

d'abord été des P.M.E. créés par des inventeurs de génie qui ont su aussi développer de formidables capacités de gestion. La plupart agissent comme sous-traitantes d'entreprises plus importantes, formant une structure pyramidale. De moyennes entreprises, disposant d'une haute technicité, bénéficiant de l'aide technologique et financière du groupe auquel elles sont liées de façon durable, confient des travaux de moindre technicité à des entreprises plus petites. Un troisième niveau de P.M.E. souvent familiales, effectue les travaux les plus répétitifs, parfois à domicile. Lors des périodes de récession, les P.M.E. sont plus affectées que les grandes entreprises.

2.2.3. Le dualisme de la main d'oeuvre.

Les conditions sociales ne sont donc pas les mêmes selon que l'on est salarié d'une grande entreprise ou d'une P.M.E. ; dans les grands groupes, les salariés bénéficient le plus souvent d'un emploi à vie, les salaires sont élevés et sont établis en fonction de l'âge et de l'ancienneté et les écarts sont inférieurs à ceux des pays occidentaux. Dans les P.M.E., la mobilité est plus grande, les salaires sont assez bas, les avantages sociaux sont modestes. On y emploie beaucoup plus de femmes, de retraités et de paysans alternants qui travaillent à temps partiel.

2.3. Une économie intégrée.

2.3.1. Le rôle des sôgo-shôsha.

Les sôgo-shôsha sont des entreprises multiservices dont les fonctions dépassent celles de traditionnelles maisons de commerce. Elles emploient plus de 80 000 personnes au Japon et à l'étranger. Certes, elles s'occupent du négoce sur les marchés nationaux et internationaux, contrôlant 39% des transactions intérieures Japonaises et 60% du commerce extérieur, et prospectent les lieux d'investissement futurs ou, simplement les marchés. Mais elles jouent aussi le rôle de banquiers-relais entre les grandes entreprises auxquelles elles sont rattachées et les P.M.E.. sous-traitantes, accordant des crédits à l'exportation ou à l'importation.

2.3.2. Le rôle de l'épargne et de l'investissement.

Ne bénéficiant pas de prestations sociales aussi élevées qu'en Europe et compte tenu de la cherté des loyers et du coût de l'éducation des enfants, les Japonais épargnent beaucoup (environ 15% du revenu disponible). D'autre part, les entreprises elles-mêmes ont une épargne brute très importante (16% du P.N.B) qu'elles ont obtenue grâce à de formidables gains de productivité. Cette épargne est collectée par les banques, qui sont parmi les plus puissantes du monde et jouent à la fois le rôle de banques de dépôts, de crédit commercial et de compagnies financières. En liaison avec le M.I.T.I et les *keiretsu*, elles participent aux efforts d'investissement.

2.3.3. La protection du marché intérieur.

Contrairement aux idées reçues, le Japon ne présente pas de barrières douanières élevées. Pourtant, son marché intérieur est difficile à pénétrer. D'une part, excepté pour les produits dont il ne dispose pas ou qu'il ne peut fabriquer (matières premières, sources d'énergie, produits agricoles, produits de luxe) le Japonais a d'abord recours aux biens nationaux. D'autre part, les formalités administratives longues et ardues, l'obstacle de la langue, les normes draconiennes,

la complexité du système de distribution déconcertent les occidentaux. Enfin les *sôgo-shôsha* peuvent refuser de distribuer des produits étrangers s'ils font concurrence aux produits Japonais dont elles assurent la commercialisation. Ainsi l'ampleur d'un marché intérieur protégé assure aux entreprises Japonaises un débouché privilégié.

L'organisation de l'économie Japonaise est adaptée à l'objectif de conquête des marchés et de consolidation des positions intérieures. L'empire du « soleil levant », grâce à des stratégies évolutives est devenu un redoutable commerçant et le *premier créancier de la planète*.

3. STRATEGIES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES EVOLUTIVES.

3.1. L'évolution des entreprises.

3.1.1. L'importance de la recherche-développement.

Pour garder ou gagner des marchés, il faut proposer des produits fiables, répondant à des besoins supposés ou réels. La recherche absorbe plus de 3% du P.N.B. Japonais, soit un chiffre comparable à celui des Etats-Unis et de l'Allemagne. Si l'Etat réalise l'essentiel de la recherche fondamentale, qui tient une part mineure dans l'ensemble des crédits affectés à la recherche, les entreprises privées fournissent l'effort financier le plus important, en particulier en matière de recherche-développement, du fait de la faiblesse des programmes militaires. Les laboratoires Japonais sont à la pointe dans les domaines des fibres optiques, des télécommunications, des biotechnologies, de l'aéronautique, du nucléaire civil, des circuits intégrés, de la robotique et de l'intelligence artificielle. La cité scientifique de TSUKUDA, au nord est de TOKYO témoigne de la vitalité de l'innovation. La rapidité des délais entre l'intervention et l'innovation dans les entreprises contribue à la puissance de l'économie Japonaise.

3.1.2. Le management à la Japonaise.

L'efficacité de l'entreprise Japonaise repose aussi sur la productivité et le consensus. La productivité du travail est élevée à cause d'une plus longue durée d'utilisation des équipements, des congés payés moins nombreux (17 jours) et pris partiellement (la moitié des Japonais ne prennent pas la totalité de ceux auxquels ils ont droit), le recours fréquent aux heures supplémentaires (parfois jusqu'à 80 h/ mois !), un faible taux d'absentéisme et un recours très limité à la grève. Pour améliorer la productivité dans les branches les plus soumises à la concurrence, les entreprises Japonaises ont eu recours massif à la robotisation (sidérurgie, machines-outils, automobiles...). Celle-ci a permis de mettre en place des ateliers flexibles, de développer l'approvisionnement en flux tendus et de répondre au mot d'ordre « qualité ». la polyvalence des tâches et le travail en équipe sont favorisés. Les cercles de qualité permettent aux travailleurs d'étudier collectivement les moyens d'offrir les meilleurs produits aux clients. En raison de salaires élevés, dont le tiers provient de primes diverses liées plus ou moins à la productivité, des pratiques sportives, des voyages organisés, des services, les grandes entreprises s'attachent leur personnel. Les syndicats, qui ne regroupent que 28% des salariés, sont centrés sur l'entreprise, les fédérations par branche et les confédérations n'ayant qu'un rôle limité et vont rarement à l'encontre des intérêts nationaux. Ils expriment leurs revendications lors du *shunto*, la grande offensive du printemps.

3.2. L'adaptation des stratégies commerciales et industrielles.

3.2.1. La diversification des courants commerciaux.

Les entreprises Japonaises font un continuel effort d'adaptation pour garder ou conquérir des parts de marché, ce qui est un fondement de la puissance du pays. Ainsi, elles sont engagées dans une politique de diversification des partenaires commerciaux. Certes, en Asie du sud-est, les « quatre Dragons » demeurent des partenaires privilégiés, mais ils commencent à lui faire de la concurrence. D'autre part, pour faire face aux récriminations des Etats-Unis, leur premier partenaire commercial, le Japon a accepté d'y limiter ses exportations et d'accroître ses importations. Mais la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie jouent un rôle de véritable relais : les exportations thaïlandaises vers les E-U connaissent un prodigieux essor, or plus de la moitié des investissements étrangers de ce pays sont Japonais et ces derniers contrôlent 40% de sa production industrielle. La Chine est, par ailleurs, le second partenaire commercial du Japon et les échanges avec l'Amérique du sud et surtout l'Europe s'accroissent.

3.2.2. Un redéploiement des investissements.

L'importance des investissements Japonais en Asie de l'Est et du sud-est a pu faire parler de « sphère de coprosperité asiatique » dominée par le Japon, qui délocalise ses activités pour bénéficier de faibles coûts de main-d'oeuvre. Mais grâce à la réorientation de ses investissements, désormais plus nombreux en Amérique du Nord et en Europe qu'en Asie, on peut considérer que le Japon se trouve au centre de 2 triangles d'expansion : Etats-Unis-Europe-Japon et Etats-Unis-pays d'Asie en voie de développement-Japon.

3.2.3. Un rôle financier international.

Le Japon est, depuis 1984, la première puissance financière du monde. Cela est dû à la montée du Yen, ou *endaka*, qui est considérablement apprécié face au dollar et dans une faible mesure face à l'ECU, du fait de l'importance de l'épargne des ménages et de l'accumulation des excédents commerciaux, de la stabilité politique et d'une politique économique monétariste. Mais le Yen ne joue pas de rôle important dans les transactions internationales, où il doit faire face à la suprématie du dollar et à la concurrence de la livre sterling et du deutschmark. C'est grâce à ses banques que le Japon est devenu le premier créancier de la planète : les dix premières banques mondiales en 93 étaient Japonaises.

3.3. Des difficultés depuis 92.

3.3.1. l'avenir.

Sur le plan économique les conditions qui ont permis le "miracle" Japonais ont pris fin. Les pratiques qui ont fait le succès du « management à la Japonaise » gênent aujourd'hui sa rentabilité et sa capacité d'adaptation. Le temps de la forte croissance paraît être terminé. Tout indique que le Japon ayant rejoint le peloton des pays anciennement développés va, à son tour, devoir faire face aux mêmes

difficultés que connaissent les pays du monde occidental. Le Japon, pour sa stratégie commerciale, comme pour sa politique générale, se trouve attiré vers deux pôles opposés : l'Asie, « marché naturel » et traditionnel, mais zone de développement et l'Amérique du Nord, fantastique client au pouvoir d'achat incomparable. Depuis le début des années 80 et, de façon spectaculaire après 1985, l'Europe et notamment la C.E.E, est apparue comme un troisième pôle destiné à atteindre un niveau relationnel comparable avec les deux autres pôles, équilibrant ainsi les échanges entre la « triade ». Cette politique d'équilibrage géographique traduit la volonté du Japon d'assurer une présence totale, globale, sur tous les marchés mondiaux, sans exception.

Face à la vive concurrence des économies dynamiques d'Asie, la production industrielle diminue et le chômage augmente. Les protections acquises par des nombreuses catégories de salariés sont menacées. Les nouvelles générations n'ont pas envers le travail et l'emploi à vie la même déférence que les aînés. De plus elle doit faire face à l'émergence du bloc économique que constitue la Communauté Economique Européenne (CEE).

3.3.2. la récession.

En 1992, le Japon a connu une grave crise économique, en 6 mois de janvier à août les valeurs Japonaises ont perdu environ 40%. La cause du mal réside dans la « bulle spéculative ». Les Japonais ont beaucoup investi dans leur appareil de production comme à l'étranger, mais ils ont surtout spéculé, sur des valeurs boursières, et sur des terrains.

La récession peut être due à cinq facteurs:

- la déflation, habitué à des taux de croissance de l'ordre de 6%, le Japon devra se satisfaire d'une croissance négative (-0,5 %) en 1993. Les baisses de cette déflation sont la baisse de la demande intérieure, une capacité de production excessive et la dépréciation des actifs des entreprises.
- La baisse des résultats. Les sociétés Japonaises souffrent de la crise mondiale, mais c'est un phénomène nouveau pour elles qui avaient continué à se bien porter pendant les deux chocs pétroliers. Les fleurons de l'industrie nippone enregistrent des pertes.
- La baisse des salaires. Un quart des entreprises ont diminué les salaires de 2%. Il en résulte une baisse du pouvoir d'achat des ménages et donc une baisse de la demande.
- les licenciements; Au pays du plein-emploi, même si le taux du chômage reste encore faible, mais en augmentation (3,1% en 1995). Il inquiète la population.
- la présence économique à l'étranger s'affaiblit.

3.3.3. la réaction.

Le gouvernement a réagi en août 1992 en instaurant un plan de relance. L'objectif essentiel est de rétablir la confiance. Mais l'objectif essentiel est de rétablir la confiance. Les mesures d'accompagnement concernent le soutien aux importations, les aides à l'emploi, les incitations à la consommation et la relance des marchés boursiers. Le plan comporte aussi une composante sociale. Il faut par exemple préparer le passage progressif de 2 000 heures à 1 800 heures de travail annuel, contre 1 600 en moyenne dans la CEE.

Pour résumer, les objectifs du plan de relance peuvent être définis de la façon suivante:

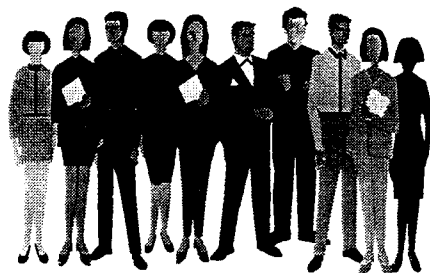
- moraliser la vie des affaires
- assainir la situation financière
- accentuer l'effort à l'exportation
- soutenir la consommation intérieure.

Mais le gouvernement, depuis cette date propose des plans de relance sur plans de relance. Le taux de croissance économique est passé de moins 0,5% en 1993 à plus 1% en 1994. Il y a donc un timide retournement de tendance. Mais sera-t-il durable compte tenu des déboires de la monnaie américaine. En 1995 est annoncé un 5^{ème} plan de relance. Réussira-t-il là où les autres ont échoué ? L'économie Japonaise retrouvera-t-elle les taux de croissance élevés d'avant 1992? Ou bien devra-t-elle se contenter d'une croissance modérée comme les économies des autres pays de l'OCDE ? Il n'est pas possible de répondre à ces questions. Bien que les accords du O.M.C (Organisation Mondiale du Commerce) vont obliger le Japon à ouvrir davantage son marché intérieur.

Le Japon dispose d'atouts considérables pour continuer de s'affirmer dans le monde grâce à la l'ingéniosité de sa population. Les indicateurs économiques conjoncturels(inflation, chômage, croissance, balance commerciale) sont malgré tout toujours favorables. Le dynamisme du pays est planétaire. Le Japon est désormais en passe de réussir son pari et de devenir la première puissance économique mondiale. En effet son P.N.B représentait 9% de celui du monde en 1985 et plus de 15% en 1993 et son revenu nominal, qui était les 2/3 des Etats-Unis en 1985 est 10% plus élevé aujourd'hui.

Le modèle de l'expansion à la Japonaise est peut-être derrière nous, mais la puissance économique nipponne reste durablement affirmée. Le capitalisme démocratique du Japon- exceptionnel en Asie - est obligé de choisir sa place dans le monde et d'adapter son Etat en conséquence. Soit il se crispe sur un Etat corporatiste, conservateur à l'intérieur et agressif à l'extérieur, soit il mue vers un nouvel Etat, civil, qui relance activement la croissance interne par la qualité de la vie et qui diffuse dans le tiers monde le tiers monde le modèle d'un développement dirigé mais démocratique. L'économie Japonaise a montré qu'elle était capable de rebondir et elle pourrait bien se sortir de l'épreuve encore plus compétitive.

JAPON 3,2 %



FRANCE 12,6 %

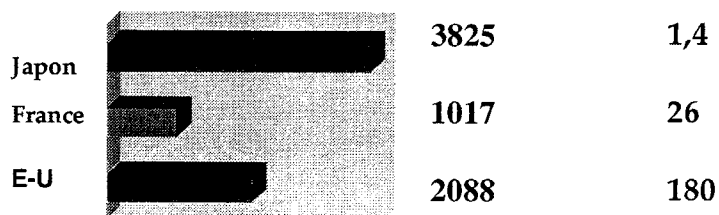
ETATS-UNIS 6,1 %



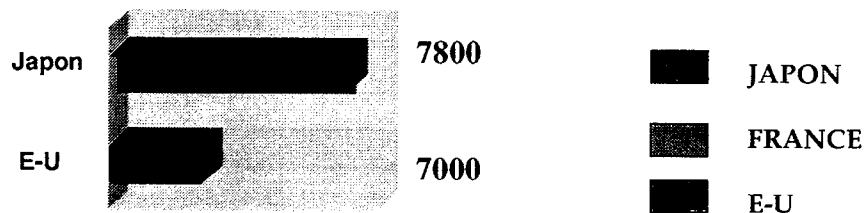
Taux de chômage 1995

Nbre d'exploitation (milliers)

Taille moyenne (en ha)

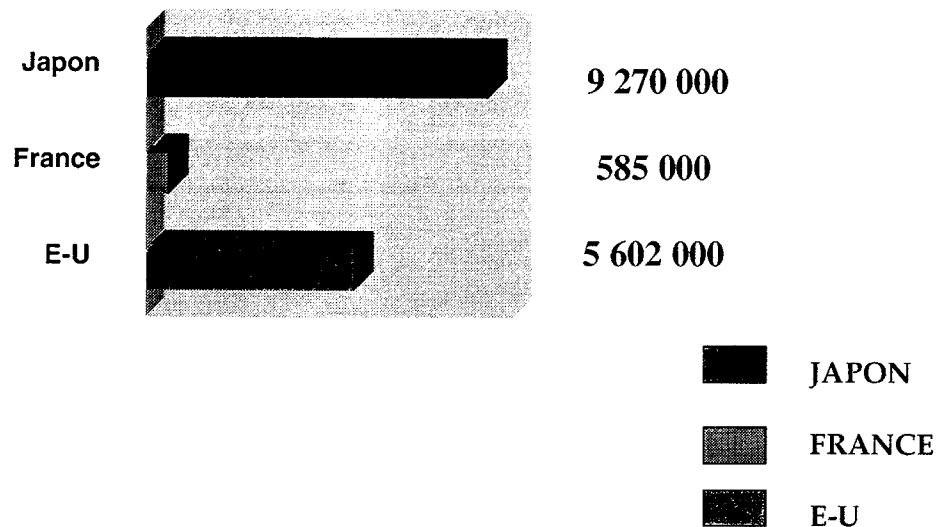


Production des riz (tonnes)



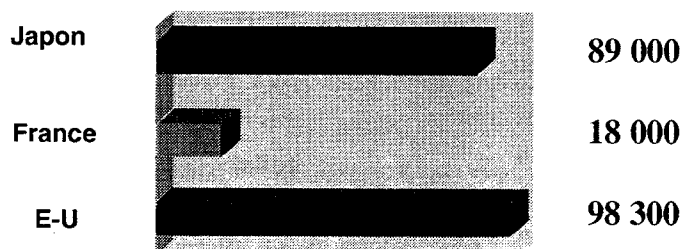
l'agriculture

Produit de la pêche (tonnes)

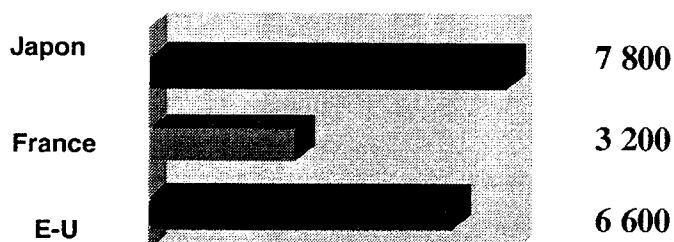


la pêche

Production d'acier brut (1000 T)

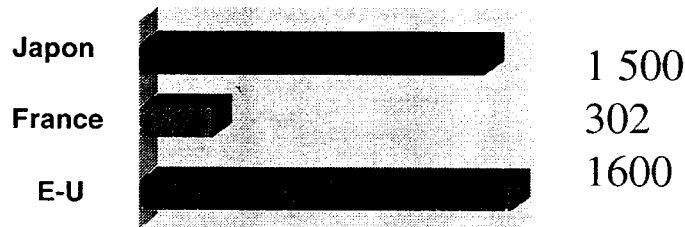


Production de voitures de tourisme (en milliers)



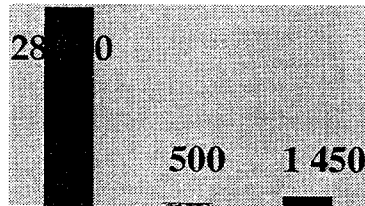
SECTEUR SECONDAIRE

Mise en chantier de logements (1000 unités)



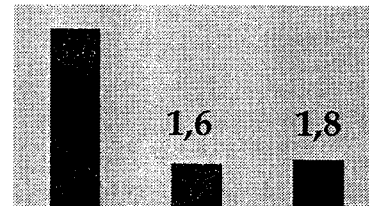
Marché de l'immobilier

Prix moyen au M2 (F)
terrain constructible

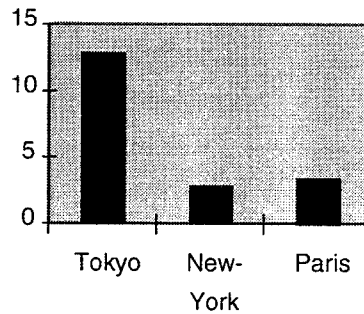


Tokyo New-York Paris

Prix moyen d'un log.
(en million de F)

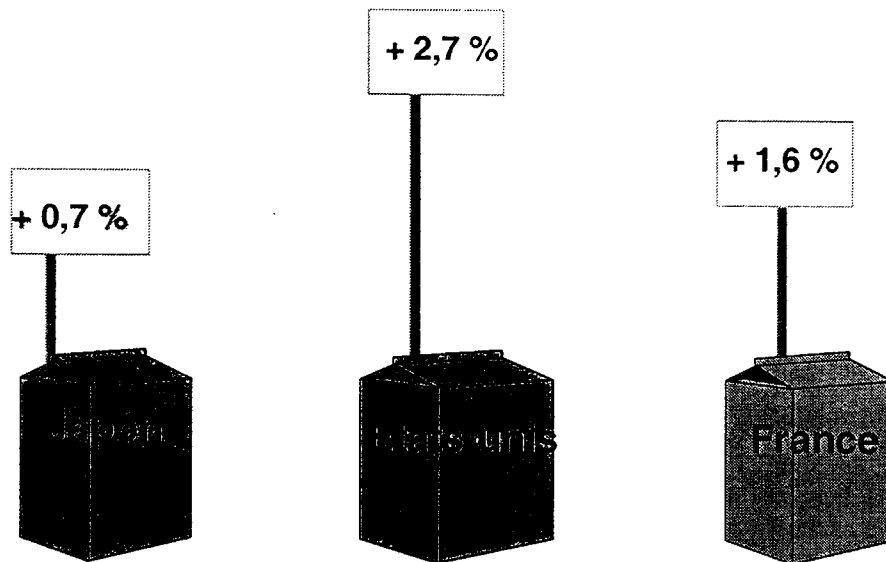


Tokyo New-York Paris

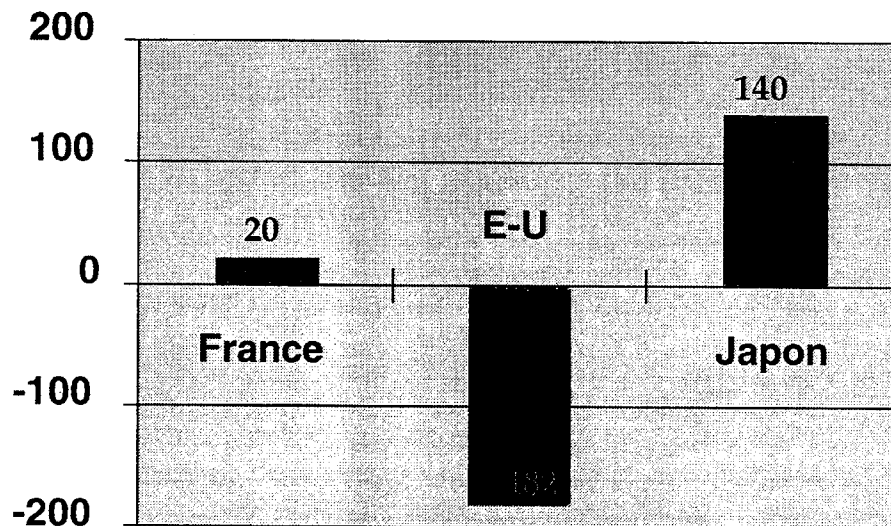


Coût d'un
logement par
rapport au
revenu annuel
(fois)

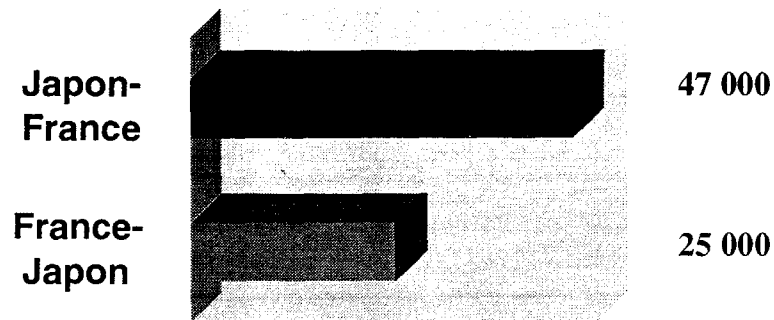
Marché de l'immobilier



Inflation en 1995

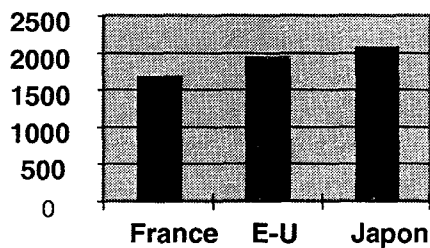


en milliards de
Commerce extérieur

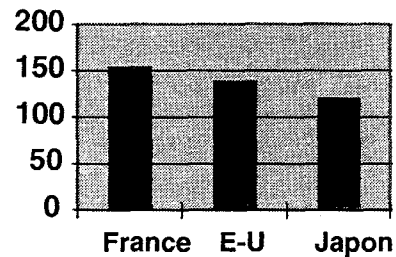


(en millions de francs)

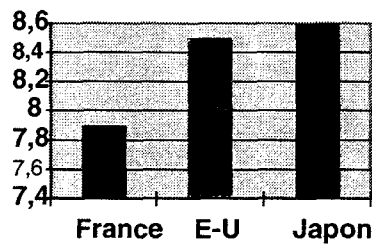
Commerce Franco-Japonais



Durée annuelle du travail



Nbre/an Jour de Congés



Nbre d'heure de Trav./ Jour

DUREE DU TRAVAIL



Japon :

Nihon Koku [forme courte: Nippon]

Code international: JPN

Superficie*: 377 832 km²

Population: 123 692 000 h. (Japonais)

Densité: 327,4 h./km²

Capitale: Tokyo (8 354 000 h.; aggl. 18 100 000 H.)

Langue officielle: japonais

Religions: la plupart des Japonais pratiquent à la fois le shintoïsme (89,5%) et le bouddhisme (76,4%). Chrétiens 1,2%.

Fêtes nationales: 11 février (jour de la fondation de la nation), 23 décembre (anniversaire de l'empereur)

Monnaie: yen (JPY) [1 yen = 100 sens]

* Non compris les territoires du Nord (îles Kouriles et îles Habomai), que le Japon revendique comme faisant partie de son territoire national, occupés par l'ex-URSS et aujourd'hui par la Russie.

Gouvernement et administration

Constitution: élaborée en 1946, amendée en 1992, elle définit l'État comme une monarchie constitutionnelle héréditaire, et l'empereur, son souverain, comme le symbole de l'État et de l'unité du peuple.

Institutions: un Parlement bicaméral, la Diète, composé d'une Chambre des représentants (512 membres), élue pour 4 ans au suffrage universel direct, et d'une Chambre des conseillers (252 membres), élue pour 6 ans, exerce le pouvoir législatif; un Premier ministre, élu par la Diète et investi par l'empereur, et son cabinet, responsables devant le Parlement, détiennent le pouvoir exécutif.

Divisions administratives: 5 régions et 47 préfectures.

Éducation et santé Alphabétisation: 99,7% de la population adulte

Espérance de vie: 81,8 ans pour les femmes, 75,9 ans pour les hommes

Mortalité infantile: 4,5‰

Population

Répartition:

77,4% population urbaine

22,6% population rurale

Croissance annuelle: 0,33%

Composition:

Japonais 99,2%, Coréens 0,6%, Chinois et autres 0,2%

Population active

agriculture et pêche 7,1%

industrie et mines 23,7%

construction 9,2%

transports et communications 5,9%

administration et défense nationale 3,1%

commerce 22,2%

services 21,8%

Partenaires commerciaux: États-Unis 26,9%, Corée du Sud 5,55%, Allemagne 5,55%, Taiwan 4,5%, Australie 3,85%

Transports et communications

Chemin de fer: 27 454 km

Routes: 1 110 000 km

Aviation: 95,38 Md de passagers-km

Marine marchande: 40,82 Mtpl

Radio: 97 M de récepteurs

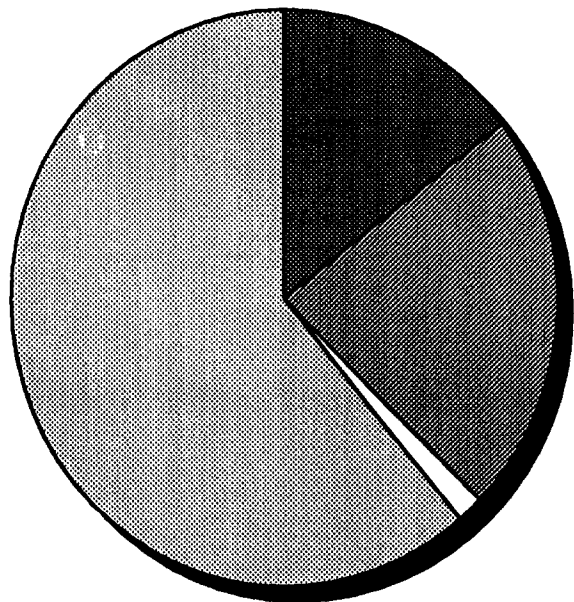
Téléphone: 52,45 M d'appareils

Télévision: 68,6 M de postes





Chaînes TV: 1 chaîne publique et 5 chaînes privées

Journaux: 125 titres (51,9 M d'exemplaires)

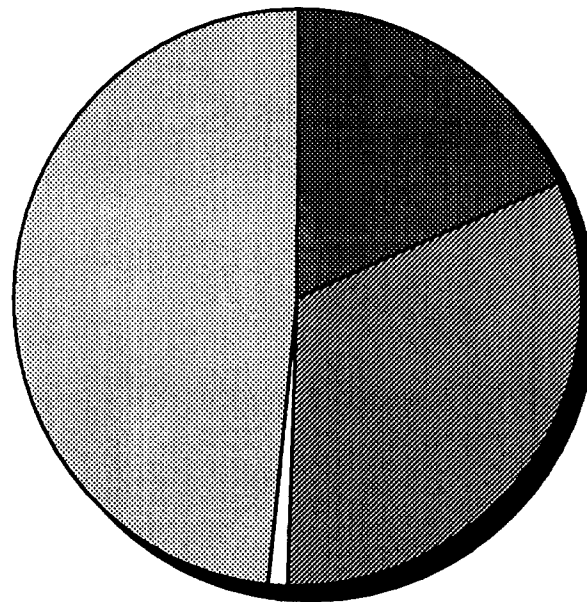
IMPORTATIONS







VERS

	CEE	14,9%
	EU	22,3%
	Europe de l'est	1,7%
	Autre	61,1%

EXPORTATIONS



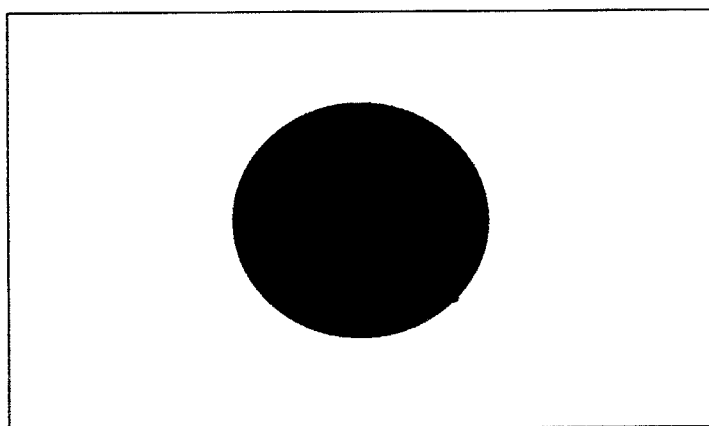
SELON L'ORIGINE

	CEE	18,7%
	EU	31,5%
	Europe de l'est	1,1%
	Autre	48,7%

PRINCIPALES IMPORTATIONS / EXPORTATIONS



LE JAPON



SECURITE
ET
DEFENSE

Etude particulière 1996
Mjr SAUVANT
Cdt GERMAN
CC SABATIER

AVERTISSEMENT

**Cette étude est largement inspirée de l'ouvrage de Daniel COULMY
« Le Japon et sa défense » (FEDN - 1991)
dont elle reprend certains passages. L'actualisation des données, des
faits et des analyses a été faite pour l'essentiel à partir du Livre blanc
1995 de l'Agence de défense japonaise, d'articles de la « Revue de la
défense nationale » et de « Relations internationales et stratégiques »
ainsi que d'ouvrages spécialisés traitant des armements, disponibles
dans les différentes bibliothèques de l'Ecole militaire.**

AVANT PROPOS

1. SECURITE ET AUTODEFENSE

1.1. Du japon impérial a la défaite

1.2. Fondements de la politique de sécurité japonaise

1.2.1. La constitution de 1946

1.2.2. Le traité de paix et d'alliance avec les Etats-Unis

1.2.3. Création des forces d'autodéfense

1.3. La mise en place de l'instrument de défense (1957 -1975)

1.3.1. Les principes de base

1.3.2. La montée en puissance

1.4. Le renforcement des moyens de défense (1976 - 1995)

1.4.1 Le nouveau processus de programmation

1.4.2 L'après-guerre froide

2. L'ENVIRONNEMENT GEOSTRATEGIQUE DU JAPON

2.1. La Russie

2.2. Les instabilités régionales

2.3. La relation nippo-américaine

3. LES FORCES D'AUTODEFENSE EN 1996

3.1. Missions

3.2. L'organisation de l'Agence de défense

3.3. Les effectifs

3.4. Le budget militaire

3.5 Implantation des forces

4. LES EQUIPEMENTS DES FORCES ARMEES JAPONAISES

4.1. Les armements majeurs des forces terrestres

4.2. Les armements majeurs des forces aériennes

4.3. Les armements majeurs des forces navales

4.3.1. L'Aéronautique navale

4.3.2. L'Agence de sécurité maritime

4.3.3. Comparaison des marines françaises et japonaises

5. L'INDUSTRIE D'ARMEMENT

5.1. Politique industrielle de défense

5.2. L'industrie de défense

5.2.1. L'industrie aéronautique

5.2.2. Les constructions navales

5.2.3. Les armements terrestres

5.2.4. Missiles

5.2.5. Electronique de défense

5.3. L'aventure du FS-X

5.4. Programmes majeurs en développement en 1995

CONCLUSION

AVANT-PROPOS

Le Japon est entré depuis près de deux décennies dans le club très fermé des grandes puissances économiques qui dominent le monde. Or cette ascension s'est faite, d'une part, sans qu'intervienne aucune force militaire qui aurait pu appuyer des offensives commerciales et, d'autre part, en l'absence de toute action diplomatique au succès de laquelle concourent, d'une façon ou d'une autre, la présence, la manœuvre, ou même l'emploi de forces militaires. On a pu dire que le Japon démocratique d'aujourd'hui s'était structuré comme une république marchande qui aurait pris, après la capitulation de 1945, le contre-pied du Japon impérial.

Est-ce à dire que le Japon, à l'inverse des autres nations qui cherchent à assurer leur sécurité par la voie des armements, a définitivement renoncé à la puissance militaire ? Certes pas, car en dépit de l'impression que peut donner une observation superficielle, les forces militaires japonaises actuelles, qualifiées par les Japonais de forces d'autodéfense, sont puissantes, non pas tant en raison de leurs effectifs (250 000 personnes environ) que de la très grande qualité de leurs équipements. Cet effort d'armement, particulièrement sensible à partir de 1976, illustre bien la nécessité où se trouve toute nation, en l'absence de structures internationales garantissant la stabilité des équilibres géostratégiques, de rechercher par elle-même les conditions de sa sécurité. Face à des menaces militaires précises et à une situation régionale instable, et en dépit de contraintes multiples, **le Japon a reconstitué une force militaire importante**, de l'ampleur de celles des puissances européennes majeures, britannique, allemande ou française. Par ailleurs, **le Japon s'est donné les moyens de produire par lui-même les armements les plus perfectionnés dont il estime avoir besoin.**

Le but de cette introduction est d'explicitier les termes en lesquels se posent les problèmes de défense au Japon. La position de ce pays face à sa propre défense et la contribution qu'il peut apporter à la sécurité internationale s'expliquent tout autant par des circonstances qui lui sont extérieures que par des attitudes fondamentales de la population, lesquelles trouvent leur origine dans une **tradition culturelle plus que millénaire**. Ces attitudes sont si **différentes des nôtres** qu'elles sont en permanence la cause d'**incompréhensions réciproques**. Par conséquent, si nous voulons dégager de la situation actuelle un enseignement susceptible de mieux nous faire saisir ce qui risque d'infléchir les orientations déjà prises, il importe, dans notre analyse, de prendre en considération ce qui fait l'originalité du peuple japonais et d'appliquer aux informations qui nous proviennent du Japon **une grille de lecture qui ne soit pas d'origine purement occidentale**. Pour être valable, il semble indispensable que tout discours sur le Japon soit sous-tendu par une vision de la société japonaise aussi proche que possible de la réalité.

Un premier facteur expliquant la différence du comportement social des Japonais par rapport à celui des Occidentaux, et notamment des Français, réside dans une psychologie individuelle tout à fait particulière dont nous n'avons pas toujours conscience lorsque nous essayons d'établir localement des relations professionnelles, ou même personnelles. En Occident, l'individu a une perception très nette de sa propre identité, l'unité consciente du sujet représenté par le "moi" étant la référence préalable à toute relation avec le milieu extérieur. Au Japon, la conscience de chaque individu n'a pas de centre clairement identifié et le "moi" japonais ne peut sortir de son indétermination que dans une relation qui lui fournira

les références nécessaires au développement de l'action. Cette caractéristique se retrouve dans la structure de la langue où le sujet qui parle ne s'exprime jamais par rapport à lui-même, mais toujours en référence à son environnement ; de ce fait, la phrase japonaise est organisée pour que l'interlocuteur comprenne, comme par intuition, le message émis par l'autre.

La phrase japonaise ne traduit pas un discours ordonné selon une logique déductive conduite par celui qui s'exprime, mais qu'elle s'efforce, au contraire, de traduire la nature des relations qui existent entre le sujet qui parle et son environnement. Privilégiant de ce fait la perception intuitive des rapports et des situations, la langue japonaise se situe aux antipodes de la langue grecque qui a si fortement contribué à organiser nos structures mentales. **Ainsi, la pensée japonaise ne procède pas naturellement par déduction, mais par approximations successives, en recherchant quel type de relations peut s'établir entre les différentes actions susceptibles de concourir à la réalisation d'un même objectif.** Les Japonais vont donner l'impression d'avancer dans leur réflexion sans ordre logique avant d'aboutir à une définition parfaitement claire de ce qu'il convient de faire. Ce qui peut apparaître comme une faiblesse à nos yeux ne constitue qu'une autre façon d'appréhender le réel, autorisant, parfois, une approche plus globalisante du monde extérieur.

Il en résulte que les Japonais établissent leurs liens interpersonnels sur des bases différentes des nôtres. Pour eux, la relation la plus gratifiante entre individus est celle de *l'amae* ; fondée sur la dépendance affective et sur l'attente d'indulgence, son modèle est celui de la relation mère-enfant. Loin de considérer celle-ci comme infantilissante et devant être dépassée, les Japonais y voient la relation idéale. Les rapports sociaux sont orientés dans la perspective de reconduire cette relation au sein de la cellule sociale élémentaire appelée *Uchi*, ce terme désignant à la fois l'intérieur (par opposition à l'extérieur) et le groupe fondamental auquel appartient l'individu.

Les relations à l'intérieur de chaque groupe sont fortement hiérarchisées. En effet, au sein de *l'uchi* s'établit une distinction entre un leader, appelé *oyabun*, et les autres individus qui se trouvent alors en position de *kobun* par rapport à cet *oyabun*. La relation *oyabun-kobun* présente à la fois les caractéristiques d'une relation de type parental, permettant aux protégés du leader de se sentir solidaires du groupe, et de type féodal, avec tout ce qu'impliquent les obligations réciproques entre le suzerain et ses vassaux. Ces obligations, appelées *giri*, jouent un grand rôle dans les relations sociales et ne sont pas sans rapport avec l'esprit confucéen qui imprègne si profondément les mentalités.

Les Japonais, en raison même de la structure très contraignante du groupe auquel ils appartiennent, éprouvent les plus grandes difficultés à communiquer avec le reste de la société. Les échanges avec l'extérieur du groupe ne peuvent s'établir qu'à travers des références communes à tous ; ils ont donc besoin d'être médiatisés, soit par un certain formalisme, tels l'emploi du langage de politesse ou l'échange des cartes de visite, soit par des individus ou des organismes jouant le rôle d'intermédiaires. La culture japonaise a donc, depuis des temps immémoriaux, développé une pédagogie de la médiation, laquelle, pour s'exercer, a besoin d'une grande discipline de comportement en vue d'en faire respecter les usages ; faute de l'observance des conventions communes, la société japonaise ne pourrait se

constituer en un tout cohérent. C'est ce qui fonde ce que les Japonais appellent *nemawashi* et que les Occidentaux traduisent par "le consensus à la japonaise".

Au sein de cette société, les Japonais utilisent un double langage : l'un, réservé aux membres du groupe fondamental, est appelé *honne*, ce terme exprimant ce que l'homme ressent au plus profond de lui-même ; l'autre, destiné à assurer la communication hors du groupe, est un langage de façade. En Occident, nous faisons une distinction analogue entre ce que nous appelons "l'être" et "le paraître" ; mais, à la différence des Japonais, et parce que la pression sociale est moins forte chez nous, nous nous efforçons d'harmoniser, le plus que nous pouvons, ces deux dispositions.

La nécessité d'une médiation pour communiquer au sein d'une société dans laquelle les étrangers n'ont pas naturellement leur place ne doit jamais être oubliée. C'est au titre de cette médiation que les Japonais eux-mêmes ont recours à ce que nous appelons la "carte de visite", et qu'ils appellent *meishi*, expression signifiant littéralement "ce qui épingle le nom personnel". En effet, cette carte indique non seulement le nom de la personne, mais aussi sa fonction sociale ; elle permet donc aux interlocuteurs de déterminer, pour entrer en communication, le langage à utiliser, car celui-ci dépend de leurs positions relatives dans l'échelle sociale ; sans cet intermédiaire, un Japonais est incapable d'entamer avec un inconnu la moindre conversation.

La société japonaise dans toutes ses composantes, et notamment la société industrielle, est donc bâtie sur un **modèle fondé, non pas sur l'individu, mais sur le groupe**, les relations entre groupes s'établissant selon un code rigoureux admis par tous. Cette structure de type féodal, laquelle a très fortement contribué à unifier la population au cours des siècles passés, est un facteur de cohésion dans la recherche des meilleures décisions à prendre et un facteur d'efficacité dans l'exécution des tâches quotidiennes. **N'oublions jamais qu'au Japon, l'individu n'existe pas par lui-même, mais toujours en relation avec les autres, au sein de groupes s'emboîtant les uns dans les autres.**

La société japonaise qui a réussi à faire communiquer entre eux ses groupes constitutifs, **éprouve encore davantage de difficultés à communiquer hors d'elle-même**, l'extérieur, appelé *soto*, étant hors d'atteinte en l'absence de médiation. **Le terme de *gaijin*, utilisé par les Japonais pour désigner l'étranger, introduit une connotation de distance infranchissable et d'incommunicabilité.** Cette connotation, qui peut nous surprendre, se retrouve cependant dans notre langue, si l'on observe que le mot "étranger" a la même origine que l'adjectif "étrange"! L'État japonais lui-même éprouve des difficultés identiques à gérer ses relations extérieures dans un climat harmonieux ; la perception négative qu'ont aujourd'hui maints Occidentaux de l'attitude japonaise dans les affaires du monde trouve là une explication fondamentale.

À cette psychologie individuelle, il convient de rattacher un fondement culturel et religieux qui accentue encore la différence avec l'Occident. **Le Japon**, en raison de son isolement géographique et de l'influence primordiale exercée par la Chine au moment où il prenait conscience de lui-même, **s'appuie en effet sur des bases culturelles et religieuses très éloignées des nôtres**, lesquelles ont induit des comportements encore vivaces aujourd'hui, même dans leurs aspects les plus

archaïques. Trois composantes s'y distinguent : **le shintoïsme, le bouddhisme et l'esprit confucéen**. Le premier trouve son origine dans des traditions autochtones déjà présentes au moment où le Japon entre dans l'histoire ; le second, d'origine indienne, est arrivé par la Chine ; le troisième est authentiquement chinois.

Le shintoïsme a été pendant longtemps la religion officielle du Japon. C'est une religion polythéiste et animiste qui cherche à se concilier **les forces de la nature personnifiées par des esprits appelés kami**. Les pratiques religieuses, appelées *shintô*, ce qui signifie "la voie des *kami*", sont très simples, dépouillées de toute morale contraignante. Codifiées dès l'émergence de l'autorité impériale au IV^{ème} siècle de notre ère, elles traduisent également les liens qui unissent l'empereur à son peuple. La restauration de Meiji, en renforçant **l'aspect patriotique de la démarche shintoïste**, a contribué à insérer celle-ci dans la vie moderne japonaise.

Les rites shintoïstes, en raison de leur double caractère, naturiste et patriotique, sont pratiqués par la grande majorité des citoyens japonais, y compris les hommes d'affaires les plus rompus à la vie internationale et les ingénieurs les plus compétents dans les technologies modernes. Dans les temples du *shintô* des quartiers des affaires des grandes métropoles japonaises, il y a toujours un flux de *sararî-man* venant se ressourcer dans ce que le Japon peut présenter de plus authentique ; dans les grands hôtels, on trouve souvent, au fond d'un jardin, un petit temple *shintô* fréquemment visité ; les grands temples *shintô* accueillent continûment les familles japonaises, à l'occasion soit d'un mariage, soit de la naissance d'un enfant ; tous ces lieux de culte sont animés et fréquentés par toutes les couches de la population. La permanence des pratiques shintoïstes s'explique également par le souci constant des Japonais de s'approprier le plus grand nombre possible de facteurs de réussite. Il est donc important pour eux de se rendre favorables les *kami* au cas où ils existeraient véritablement (sait-on jamais !), de demander aux prêtres de conjurer le mauvais sort et de pouvoir distinguer les jours fastes des jours néfastes, ce dont il sera tenu le plus grand compte dans les prises de décision.

Le bouddhisme, lequel s'apparente davantage à une sagesse et à une philosophie qu'à une religion au sens où nous l'entendons en Occident, est, tout comme le shintoïsme, avec lequel il cohabite sans difficulté, **encore très vivant de nos jours**. Né en Inde au VI^{ème} siècle avant le Christ, il parvient au Japon, via la Chine et la Corée, plus d'un millénaire plus tard, sous la forme d'une doctrine fortement structurée. L'implantation du bouddhisme au Japon s'est effectuée par vagues successives, donnant naissance à plusieurs "écoles" portant le plus souvent le nom du moine fondateur. Certaines de ces écoles ont développé un bouddhisme populaire intégrant un panthéon fantastique dont la mythologie permet d'illustrer le message fondamental du Bouddha. D'autres, s'écartant de ce bouddhisme populaire, proposent aux **interrogations existentielles** des réponses beaucoup plus dépouillées. Celle qui ira le plus loin dans l'abstraction est le **Zen** ; **introduit au Japon à la fin du XII^{ème} siècle**, le Zen impose encore aujourd'hui à ses adeptes une rigoureuse ascèse physique et mentale qui doit déboucher sur une **vision globale du cosmos** et une appréhension directe de ce que le bouddhisme dit être la vérité. C'est une **démarche antirationnelle**, à l'opposé de l'effort de rationalisation développé en Occident. Or, cette école de pensée a profondément marqué la classe des guerriers japonais d'où sont sortis, à la fin du siècle dernier, non seulement les chefs militaires de l'expansionnisme impérial, mais également la

plupart des dirigeants de la période de Meiji. Toutefois, si cette influence sur les mentalités d'un certain milieu est importante, la place du bouddhisme dans la vie japonaise ne saurait se réduire au Zen.

En rivalité, lors de son apparition, avec le shintoïsme, le bouddhisme a réussi une implantation durable, offrant le spectacle d'une coexistence paradoxale avec une démarche religieuse profondément dissemblable. **Il est curieux d'observer dans le Japon d'aujourd'hui l'adhésion concomitante d'un même individu à ces deux grands courants religieux**, le Japonais étant plus enclin à suivre le **shintô au début de son existence** (en particulier lors de son mariage ou lors de la naissance de ses enfants) et dans sa vie professionnelle, et **la voie du Bouddha à l'âge mûr** (les funérailles japonaises se font le plus souvent suivant les rites bouddhiques).

L'influence spirituelle de la Chine sur le Japon s'est également exercée par la diffusion d'une démarche de pensée née sur les rives du fleuve Jaune au Vème siècle avant le Christ sous l'ascendant de Kongzi (**Confucius**). Appelée "esprit confucéen", ce n'est que bien plus tard, à partir du Vème siècle de notre ère, qu'elle imprégnera les mentalités japonaises. **L'esprit confucéen se traduit par un comportement déterminé par le rang et la fonction de chacun** : vertu et noblesse du dirigeant, du maître ou du père ; obéissance absolue des subordonnés, des élèves ou des enfants ; prééminence des vertus de fidélité et de loyauté. **C'est une doctrine du comportement social sans aucune référence à des valeurs transcendantes**. Au XVIIème siècle, sous le gouvernement des shôgun Tokugawa, l'esprit confucéen fut codifié en des formes spécifiquement japonaises et introduit dans le système éducatif. Il connut alors un regain d'autorité qui devait se poursuivre tout au long de la période de Meiji ; c'est lui qui a contribué à créer au sein de la société les relations tout à fait particulières qui surprennent plus d'un observateur peu averti.

L'influence chinoise a induit, par ailleurs, dans la pensée japonaise **une conceptualisation du réel très différente des approches qui nous sont familières**. Pour nous autres Occidentaux, il y a une vérité objective que nous nous efforçons de cerner par une méthode de raisonnement rigoureuse dont les règles sont définies à l'avance. Il n'en est pas de même au Japon où la démarche de pensée est beaucoup plus dépendante des conditions du moment ; le vrai et le faux sont discernés avec une moindre rigueur, les qualités extrêmes pouvant s'échanger en l'absence d'une référence absolue extérieure à toute contingence sociale. On retrouve là une cause fondamentale d'incompréhension qui n'a pas reçu toute l'attention qu'elle mériterait. **Elle explique notamment comment une nation dont la Constitution profondément pacifiste va jusqu'à lui interdire de posséder des forces armées a pu reconstituer un appareil militaire digne d'une grande puissance**.

Shintô, bouddhisme et esprit confucéen constituent les bases socioculturelles essentielles à la cohérence de la société japonaise, car elles réconcilient l'homme avec la nature (**shintô**), avec lui-même (**bouddhisme**) et avec la société (**esprit confucéen**). Elles ne laissent pas de place à d'autres formes de pensée ou de morale ; en particulier, ce qui frappe le plus l'observateur des réalités du Japon, c'est la **constante absence de références chrétiennes dans le comportement des Japonais**. Après une phase d'évangélisation consécutive à l'arrivée de François-Xavier à Kagoshima en 1549, l'éradication du

christianisme fut totale à partir de 1638 ; aujourd'hui encore, la proportion de Japonais convertis au christianisme est très faible (d'environ 1 %). L'indifférence aux valeurs chrétiennes explique pour partie le comportement fondamentalement brutal du citoyen japonais, bien que celui-ci soit tempéré par des usages très policés. **Il convient de prendre conscience que l'existence humaine est perçue par le plus grand nombre comme un combat sans merci qui se limite à notre existence terrestre et où il n'est pas question de céder à un rival qui n'est pas en position de force.**

On ne peut traiter des **problèmes de défense** au Japon sans se référer aux **traditions militaires de ce pays**. L'héroïsme du guerrier japonais est connu de tous, au point que ses manifestations spectaculaires inclinent les esprits occidentaux à croire qu'il constitue la nature même d'un peuple, lequel est riche de bien d'autres qualités. Lorsque la société japonaise se constitue au cours du premier millénaire de notre ère, les affrontements inhérents à toute vie sociale donnent lieu à d'obscures intrigues se résolvant le plus souvent par la recherche d'équilibres fragiles sans intervention manifestement violente. L'ère de Heian, expression qui veut dire "Tranquillité et Paix", laisse le souvenir d'une civilisation raffinée où les guerriers sont relégués au second plan. **A partir du XIIème siècle, tout change.** Les clans en rivalité s'affrontent dans des batailles sans merci. En 1185, le chef du clan victorieux, Minamoto no Yoritomo, s'installe dans son fief de Kamakura à partir duquel il exerce, au nom de l'empereur, la réalité du pouvoir. Peu après, il se fait donner le titre de **shôgun**, ce qui veut dire "**le chef suprême des forces armées**" et appelle son gouvernement *bakufu*, c'est-à-dire "le gouvernement de la tente (du chef militaire)". **Les guerriers, les samurai, occupent alors une place de premier plan dans l'ordre social.** Cette prééminence du guerrier est renforcée au XIIIème siècle lorsque l'armée japonaise, avec l'appui inespéré d'un **typhon providentiel** - le fameux **kamikaze** - , repousse de façon définitive **une dernière tentative d'invasion mongole**. Le Japon prend alors un nouveau visage ; à l'exception de quelques rares et brèves périodes, cette prééminence du militaire sur le civil subsistera jusqu'au début du XVIIème siècle. Tout au long des siècles précédents, les autorités politiques centrales avaient progressivement perdu tout pouvoir, laissant aux seigneurs locaux la possibilité d'agir à leur convenance en recourant, si nécessaire, à la violence. En 1603, Tokugawa Ieyasu rétablit la paix civile et impose un gouvernement fort de type shogounal. Les *samurai* perdent de ce fait toute raison de combattre, d'autant plus que le pays, complètement fermé sur l'extérieur, n'entend pas entrer en conflit avec ses voisins. Les *samurai* deviennent alors les administrateurs des biens seigneuriaux et font l'apprentissage de la gestion économique. L'idéal guerrier, appelé au temps de Kamakura *kyûba no michi*, "la voie de l'arc et du cheval", se codifie en une règle de vie, laquelle, inspirée de la conduite chevaleresque, est appelée **bushidô**, "**la voie du guerrier**". Cette règle imprégnera très profondément la mentalité des dirigeants japonais.

C'est vraisemblablement ce code qui est en partie à l'origine des violences et des tragédies provoquées par le Japon tout au long de la première moitié du XXème siècle. En effet, on ne manque pas d'être frappé par l'extrême brutalité et la très grande cruauté avec lesquelles les forces militaires japonaises sont intervenues dans les territoires qu'elles envahirent ainsi que dans les combats qu'elles menèrent jusqu'en 1945. Ce comportement peut s'expliquer par une façon erronée de vivre le bushidô. Celui-ci place en effet le samurai au cœur d'un conflit entre le giri, devoir d'obéissance et de fidélité au suzerain, et le ninjô, sentiment de pitié pour les plus

faibles et de respect à l'égard de tout homme. Il suffit que le giri l'emporte sur le ninjô pour que le samurai adopte une attitude inhumaine. Mais ce comportement peut également s'expliquer comme un effet pervers de la régulation du comportement individuel par des contraintes imposées uniquement par l'environnement social et non pas par une exigence intérieure. Si donc disparaissent les contraintes sociales, l'individu se trouve conduit par ses pulsions destructrices fondamentales qu'il n'aura pas appris à maîtriser par lui-même. Malgré la survivance d'un nationalisme extrême dans une petite fraction de la société japonaise contemporaine, il semble bien que le bushidô appartienne désormais au passé. Cependant, soyons conscients que les Japonais d'aujourd'hui, si épris de pacifisme, ont conservé au plus profond d'eux-mêmes le culte de la pureté et du dépouillement, ainsi qu'une exigence de vie dure et austère, si caractéristiques du code de vie des samurai d'autrefois.

La défaite de 1945 introduit dans l'histoire du Japon une coupure sans précédent. Sous l'influence des Etats-Unis, la société japonaise se dote alors de structures d'inspiration libérale et démocratique. Il en résulte que le Japon impérial, rénové par le courant réformateur de l'époque Meiji, et le Japon actuel, membre à part entière de la communauté occidentale, offrent deux aspects apparemment antagonistes. Un examen attentif de l'histoire du Japon montrerait que ces deux aspects ont toujours coexisté dans un subtil rapport d'équilibre, les circonstances favorisant **tantôt l'harmonie dans les relations sociales et la recherche d'une expansion à caractère économique, tantôt la conquête par le fer et par le feu dans un esprit héroïque terrifiant. Ces deux visages du Japon expriment en fait la dualité d'une réalité complexe difficile à saisir.**

Le système éducatif est également un facteur renforçant la spécificité japonaise, non pas qu'il soit fondamentalement différent du nôtre, puisque les réformateurs de Meiji se sont largement inspirés des pratiques éducatives occidentales pour structurer un enseignement ouvert sur la modernité, mais il s'en distingue par le recours systématique à la sélection ; celle-ci, appliquée avec une rigueur extrême, entraîne une compétition incroyable qui commence dès le plus jeune âge et dont les effets se font sentir la vie durant.

La nature insulaire du territoire japonais contribue également à conférer à la population des caractéristiques particulières contribuant à la différencier, non seulement de la plupart des populations occidentales, mais également de celles implantées sur le continent asiatique. Les quatre îles principales de l'archipel japonais - Honshû, Kyûshû, Shikoku et Hokkaidô - représentent à elles seules 95 % de la superficie du territoire ; elles sont en voie d'interconnexion par des ponts et des tunnels conçus pour restituer un continuum géographique favorable au développement économique. En raison de leur configuration et de leur emplacement, ces îles occupent une position stratégique de première importance en Asie du Nord-Est, car elles se trouvent en position de verrou face aux côtes sibériennes et à la péninsule de Corée. De ce fait, les Japonais contrôlent entièrement la mer du Japon, puisque celle-ci ne communique avec l'océan Pacifique et les mers adjacentes que par des détroits tous bordés par au moins une rive Japonaise.

Le territoire national inclut, en outre, non seulement le millier d'îles et d'îlots attenants aux îles principales, mais également les archipels qui en sont le prolongement naturel, ceux-ci permettant au Japon de contrôler un vaste espace

maritime constituant, en quelque sorte, un glacis le mettant à l'abri d'attaques surprises. Ce sont : l'archipel des Ryûkyû (Nansei-shotô) au sud-ouest, ceux d'Izu (Izu-shotô) et des îles Bonin (Ogasawara-shotô) au sud. Quant à celui des Kouriles (Chishima-rettô) au nord-est, l'Union soviétique en ayant annexé la totalité après 1945, un contentieux territorial a été soulevé qui n'est pas encore résolu, **les Japonais estimant que la partie méridionale des Kouriles fait partie intégrante de leur territoire national**¹.

Les liens du peuple japonais avec la mer qui entoure le territoire sont traditionnellement étroits et marqués par deux tendances contradictoires : d'une part, profiter de la mer en tant que voie de communication et d'échange dans le but de commercer avec les terres lointaines ; d'autre part, utiliser la mer comme un rempart protecteur vis-à-vis d'influences extérieures jugées néfastes dans une recherche d'isolement et de repli sur soi. C'est la première de ces tendances qui prévalut entre le XIV^{ème} et le tout début du XVII^{ème} siècle ; c'est elle qui, depuis le début de l'ère Meiji, prévaut maintenant. Mais n'oublions pas que, durant la plus grande partie de l'ère de Edo, et plus précisément entre 1639 et 1854, le Japon s'isola complètement, interdisant à ses citoyens de quitter le territoire et punissant de mort tout étranger mettant le pied sur l'archipel, fût-il naufragé et en grande détresse.

Le territoire japonais est peu étendu : 378 000 km², soit les deux tiers de celui de la France et à peine 4% de celui des Etats-Unis. Le relief y est très tourmenté, les montagnes occupant plus de 70% de l'espace géographique ; de plus, sur les moins de 30% restants, soit environ 75 000 km², seuls les deux tiers sont réellement utilisables. Compte tenu de l'importance de la population - plus de 126 millions d'habitants -, l'exiguïté et le cloisonnement du territoire sont une contrainte supplémentaire contribuant à structurer les mentalités d'une façon particulière. En effet, la densité moyenne de la population sur les terres habitables est supérieure à 1500 habitants par km², alors que cette densité, dans les mêmes conditions, n'est que de 125 en France et de 32 aux Etats-Unis. Il en résulte, pour le Japon, un développement intense de la vie urbaine et la généralisation du phénomène de conurbation, chaque ville rejoignant la suivante de façon à former un chapelet continu où zones habitées et zones industrielles se succèdent dans des conditions procédant davantage du hasard que d'un aménagement rationnel du territoire. Tôkyô et ses villes satellites (Kawasaki, Yokohama, Chiba) forment une agglomération de 70 km de diamètre regroupant 30 millions d'habitants. Les ensembles urbains centrés sur les villes de Ôsaka et de Kobe, de Kita-Kyûshû, de Nagoya, bien que de moindres dimensions, sont gigantesques et ne cessent de se développer. La rareté des terrains à bâtir entraîne une surévaluation foncière considérable. Alors que, globalement parlant, le rapport des superficies entre le territoire des Etats-Unis et celui du Japon est de 25 à 1, la valeur du sol est, à l'inverse, en faveur du Japon, dans un rapport de 1 à 5. C'est ce qui explique que le prix du mètre carré à Tôkyô est, dans des conditions comparables, cinq fois celui de Londres et dix fois celui de Paris. Sur la période de trente années qui va de 1955 à 1985, l'indice des prix des terrains en zone urbaine a été multiplié par 55 (moyenne nationale), avec un taux de croissance annuel, au centre des grandes villes, supérieur à 50% ; dans le même temps, l'indice des prix à la consommation n'était multiplié que par 5.

¹ Depuis 1981, le 7 février (date anniversaire du traité de Shimoda en 1855) est au Japon la journée des « Territoires du nord », expression utilisée pour désigner les Kouriles du sud annexées.

Le climat et les bouleversements naturels sont des contraintes exerçant également une influence sur la mentalité de la population. La gamme climatique est étendue, allant d'un climat franchement froid au nord-est à un climat subtropical au sud-ouest. La météorologie est déterminée par l'alternance saisonnière des pressions atmosphériques, déclenchant de ce fait un phénomène de mousson. Il en résulte des saisons très contrastées, avec un régime de pluies abondantes accentué par la présence de cyclones tropicaux à la fin de l'été - les *taifu* - pouvant entraîner localement des inondations et des glissements de terrain catastrophiques. Le climat japonais est donc plutôt pénible : nous sommes loin du climat tempéré européen, surtout de celui que nous connaissons en France. Mais c'est dans le domaine de la géophysique que la nature se révèle sous son aspect le plus violent. Le caractère montagneux du Japon et la présence d'un volcanisme toujours actif s'expliquent par des phénomènes tectoniques liés au mouvement relatif de la plaque asiatique et de la plaque du Pacifique. Fuji-san la montagne la plus élevée du Japon (3 776 m), est un ancien volcan en sommeil depuis moins de deux siècles ; d'autres volcans demeurent encore actifs, comme en témoigne l'éruption survenue dans le massif de l'Unzen-dake en avril 1991. Les manifestations d'origine tectonique telles que sources chaudes ou solfatares sont fréquentes. Les tremblements de terre² sont nombreux et souvent d'importance notable. En 1983, un séisme de magnitude 7,7 sur l'échelle de Richter provoquait 104 morts à Akita, dans le nord de Honshû. La plus terrible catastrophe du siècle demeure le grand tremblement de terre de la région de Tôkyô survenu en 1923 ; d'une magnitude de 8,3 sur l'échelle de Richter (qui en compte 9), il avait causé la mort de 140 000 personnes et des destructions considérables. Le 17 janvier 1995, à 5 h 46 du matin, une gigantesque secousse ébranlait la ville de Kôbé, deuxième port Japon, peuplée de 1,5 million d'habitants. D'une magnitude de 7,2 le bilan de ce tremblement de terre a été de 5500 morts, 33000 blessés et 300000 sans-abri. Les dégâts sont estimés entre 200 et 400 milliards de francs et ont provoqué la perte d'une part importante du patrimoine culturel japonais.

La population connaît les dispositions à prendre en cas de catastrophes naturelles. Chaque famille dispose en permanence d'un matériel de survie minimum comprenant notamment des casques, des lampes électriques portatives, des réserves d'eau potable et des postes de radio pour recevoir les instructions de sauvegarde. Des exercices collectifs d'entraînement pour faire face à tout cataclysme sont fréquemment organisés ; les services de protection civile disposent d'un réseau d'alerte et de diffusion des consignes particulièrement développé ; de plus, les forces armées ont, dans leurs attributions, la mission d'intervenir quand la gravité de la situation l'exige. Dans tous les travaux de construction il est tenu compte de ces menaces naturelles, y compris pour les plus grands ouvrages d'art : les immeubles de grande hauteur de Shinjuku à Tôkyô, les nouveaux ponts qui relient Shikoku à Honshû, le très long tunnel vers Hokkaidô, tous ont été conçus et réalisés pour résister aux violences de la nature.

² Lorsqu'un tremblement de terre surgit en mer, il provoque des raz de marée redoutables que les Japonais appellent *tsunami*.

L'intégration dans le subconscient collectif japonais des menaces que font peser les éléments naturels sur les conditions d'existence des habitants de l'archipel n'est pas sans conséquences sur le comportement des individus. Chaque Japonais, sachant qu'il doit faire face à un environnement naturellement hostile, se trouve dans l'obligation de s'organiser dans une optique de sauvegarde et de lutte. Cette démarche va dans le même sens que la réponse qu'apporte chaque individu d'une population très nombreuse se partageant un espace trop restreint. Pression démographique et hostilité de la nature contribuent à susciter un comportement, tant individuel que collectif, que nous, en Occident, avons peine à imaginer. Ces contraintes d'origine naturelle contribuent à donner le sentiment que la vie ne peut se développer sans un combat de tous les instants. Les Japonais disent parfois, en parlant d'eux-mêmes, qu'ils se conduisent comme s'ils étaient sur une bicyclette : "puisque, faute de pédaler, la chute est inévitable, il faut pédaler sans s'arrêter."

À ces contraintes de la nature, il convient d'ajouter **la pauvreté en richesses naturelles**. Le contraste est frappant entre la prospérité économique du Japon et cette absence de ressources ; rien ne prédisposait ce pays à prendre la place qu'il occupe dans le concert des nations, sinon **l'intelligence de ses dirigeants et l'ardeur au travail de sa population**. Cet état de choses entraîne une dépendance considérable vis-à-vis des marchés extérieurs, à la fois pour acheter les matières premières et les produits énergétiques indispensables au fonctionnement de l'industrie et pour vendre les produits manufacturés qui sont fabriqués en quantité bien supérieure à celle susceptible de satisfaire les seuls besoins intérieurs. Le Japon, pays naturellement pauvre, est ainsi devenu l'un des principaux fournisseurs de nations plus richement dotées par la nature.

Le tableau que nous venons de brosser sur ce qui fonde l'identité japonaise devrait pouvoir éclairer le lecteur sur le rôle que le Japon est appelé à jouer sur la scène internationale, tant au plan économique qu'aux plans diplomatique et stratégique. Dans le discours actuel que nos concitoyens tiennent sur le Japon, les considérations économiques pèsent d'un poids excessif ; c'est pourquoi, une meilleure compréhension des facteurs de cohésion du peuple japonais permet de mieux aborder les fondements de sa politique de défense.

1. SECURITE ET AUTODEFENSE

1.1. Du japon impérial a la défaite

Le Japon sort en 1868 d'un isolement de plusieurs siècles, au moment où le jeune empereur Mutso-Hito, peu après avoir accédé au pouvoir sous le nom de Meiji, retrouve l'intégralité du pouvoir impérial. Les dirigeants de cette époque prennent rapidement conscience de la nécessité de disposer d'un instrument militaire aux normes européennes pour échapper aux entreprises colonialistes des grandes puissances occidentales et pour imposer le Japon comme partenaire majeur dans la société internationale. Mais ils comprennent également qu'il est vain de constituer un appareil militaire sans procéder à une modernisation de l'économie. Le lien étroit entre économie prospère et puissance militaire est (déjà !) à la base de l'action menée par le Japon à partir de 1868, selon un principe résumé par l'expression lapidaire : *fukoku-kyôhei*, ce qui signifie « pays riche, armée puissante ».

Quelques dates clés de l'Histoire récente du Japon permettent de mieux apprécier l'accélération du temps que semblent avoir connue les relations internationales de ce pays :

Dates	Evénements
1192	début du shogunat institué par Minamoto Yoritomo
1854	annexion de la partie méridionale des Kouriles et partage de Sakhaline avec la Russie (Traité de Shimoda)
1868	fin du shogunat; début de l'ère Meiji
1876	annexion totale des Kouriles et abandon de Sakhaline ; établissement de comptoirs en Corée
1879	rattachement des Ryû-Kyû
1894	1ère guerre sino-japonaise au sujet de la Corée
1895	fin de la guerre; passage de Formose sous obédience japonaise
1902	traité d'alliance nippo-britannique
1904	guerre russo-japonaise (déclarée par les japonais après avoir préalablement détruit la flotte russe d'Extrême-Orient) pour contrer les prétentions russes en Corée et Mandchourie
1905	défaites terrestres (Port-Arthur) et navale (Tsushima) des russes qui marquent le passage de l'île de Sakhaline et de la totalité des Kouriles sous la tutelle nippone (Traité de Portsmouth - USA)
1910	annexion de la Corée
1912	fin de l'ère Meiji; début du règne de l'empereur Taishô (période libérale)
1914	engagement du Japon aux cotés de l'Entente et prise du contrôle des possessions allemandes en Micronésie et en Chine.
1920	adhésion à la SDN
1926	début de l'ère Shôwa « la paix brillante » (Hiro-Hito) ; transformation de l'alliance nippo-japonaise en pacte à quatre avec les Etats-Unis et la France
1932	conquête de la Mandchourie (création du Mandchoukouo avec à sa tête, Pu-Yi, « le dernier empereur »; incidents de Shanghai
1933	le Japon quitte la SDN
1936	entrée du Japon dans le pacte anti-Komintern
1937	seconde guerre sino-japonaise dans le cadre de l'établissement de

Dates	Evénements
	la sphère de coprosperité
1940	Pacte tripartite Allemagne - Italie - Japon
1941	Pacte de non-agression avec l'Union soviétique
7 déc. 1941	Pearl Harbor
6 août 1945	Hiroshima
8 août 1945	déclaration de guerre de l'Union soviétique au Japon
9 août 1945	Nagasaki
16 août 1945	reddition sans condition
2 sept. 1945	signature de la capitulation japonaise à bord du « USS Missouri » en rade de Tôkyô

1.2. Fondements de la politique de sécurité japonaise

1.2.1. La constitution de 1946

La constitution de 1946, oeuvre de l'Administration américaine, confine l'empereur, dans son article premier dans un rôle purement représentatif et lui fait perdre tout caractère divin. Traitant des problèmes de sécurité, son article 9 est le plus original et est rédigé ainsi:

« Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur l'ordre et la justice, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation. Il ne fera pas usage de la force armée, ou ne menacera pas d'y avoir recours en tant que moyen de règlement des conflits internationaux. Afin d'atteindre le but indiqué ci-dessus, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales ou aériennes, ou tout autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'Etat ne sera pas reconnu. »

Cet article ne cessera de soulever de très nombreux problèmes. En effet, comment un pays peut-il assurer sa sécurité en l'absence de toute force armée, en particulier au sein d'une région soumise à de multiples tensions? Le caractère irréaliste d'une telle disposition, et les conditions dans lesquelles elle fut imposée par la puissance occupante, sont à l'origine d'un débat qui est loin d'être clos.

En fait, la menace communiste va rapidement faire du Japon un nouvel allié des Etats-Unis. Dès 1947 les matériels américains dispersés sur les théâtres d'Asie et d'Océanie sont regroupés au Japon qui fournit une main d'oeuvre compétente pour le réparer et le reconditionner. La guerre de Corée sera à l'origine de la reconstitution de la capacité industrielle militaire du Japon qui devient un vaste atelier au profit des troupes américaines. En mars 1952, les autorités d'occupation autorisent les Japonais à fabriquer des armements et leur restituent 859 installations placées sous séquestre au titre des réparations de guerre.

C'est en 1948 qu'est créée la première administration paramilitaire sous la forme d'une agence gouvernementale, l'Agence de sécurité maritime. Rattachée au ministère des Transports, c'est un organisme de garde-côtes. En 1950, peu après le déclenchement de la guerre de Corée, il est mis en place une autre force paramilitaire, la Police nationale de réserve, forte de 75 000 hommes et destinée à suppléer les troupes US parties au combat.

1.2.2. Le traité de paix et d'alliance avec les Etats-Unis

En raison de leur engagement dans un affrontement de plus en plus violent avec le monde communiste, les Etats-Unis vont promouvoir une politique de partenariat et d'alliance avec le Japon. Il faut pour cela un traité de paix qui sera signé le 8 septembre 1951 à San Francisco par les Alliés, hormis l'Union soviétique, la Chine communiste et l'Inde. Entré en vigueur 9 mois plus tard, il marque pour le Japon la fin du régime d'occupation.

Le jour même de la signature du Traité de San Francisco, les Etats-Unis et le Japon paraphent ainsi le premier Traité de sécurité au titre duquel les Etats-Unis accordent leur protection en échange de la possibilité de stationnement de leurs propres forces armées. En dépit d'oppositions souvent violentes de la part de la population, les forces armées japonaises se reconstituent. Au cours de l'année 1952, la Police nationale de réserve devient la Force de sécurité nationale ; une nouvelle administration à vocation militaire, la Force de sécurité maritime est créée simultanément ; les activités de ces deux forces sont coordonnées par une Agence de sécurité.

Le Traité de sécurité nippo-américain de 1951 sera remplacé en 1960 par un nouveau traité, toujours en vigueur, qui marquera pour le Japon la fin du protectorat américain et son accession au rang d'allié souverain, mais très peu différent dans ses clauses du Traité de 1951. La reconduction de l'alliance avec les Etats-Unis rencontrera une forte opposition dans l'opinion publique et sera accompagnée de très violents troubles civils qui restent inscrits dans la mémoire collective japonaise. Pour cette raison, entre autres, le problème de l'alliance nippo-américaine fait parfois figure d'une question tabou. Notons que le Traité de 1960 est révoquant par l'une ou l'autre partie avec un préavis d'un an.

Le 8 mars 1954, un traité d'assistance mutuelle en matière de défense (Mutual Defense Assistance Agreement ultérieurement appelé « accord MDA ») est signé entre les Etats-Unis et le Japon. Considéré par les premiers comme un moyen d'aider à la mise sur pied des toutes nouvelles forces de sécurité, elle sera mise à profit par l'industrie japonaise pour renforcer sa capacité de produire des armements. Cet accord va jouer, près de trente ans plus tard, un rôle important dans les relations nippo-américaines concernant la défense, car c'est grâce à lui que les Américains obtiendront, en 1983, l'accès aux technologies japonaises pour la production de leurs armements et que les Japonais accéderont, en 1988, dans le cadre du programme de l'avion de combat FS-X, aux technologies militaires américaines protégées par le secret-défense.

1.2.3. Création des forces d'autodéfense

C'est le 1er juillet 1954 que sont créées les premières forces armées de l'après-guerre. Appelées « forces d'autodéfense » (*jieitai*), elles sont rattachées à une agence gouvernementale appelée Agence de défense (*Boei-jō*). Celle-ci dépend directement du Premier ministre, avec, à sa tête, un directeur civil ayant rang de ministre d'Etat.

En octobre 1956, les relations diplomatiques avec l'Union soviétique sont rétablies, en dépit de l'impossibilité de conclure un traité de paix à cause du différend non résolu des Kouriles du Sud. De cette façon, l'Union soviétique ne s'oppose plus à l'entrée du Japon aux Nations unies, laquelle se fera en décembre de la même année. A cette date, le Japon est donc enfin réintégré dans la totalité de

ses prérogatives de nation libre et indépendante. L'admission du Japon à l'ONU n'est pas sans incidence sur la politique de défense en raison de l'article 51 de la Charte qui reconnaît aux membres de l'organisation qui reconnaît aux membres de l'organisation le droit de légitime défense et qui leur fait obligation d'assurer leur propre sécurité. Cet argument juridique à caractère international tend à affaiblir la portée de l'article 9 de la Constitution de 1946.

1.3. La mise en place de l'instrument de défense (1957 -1975)

1.3.1. Les principes de base

Toujours d'actualité, ils sont énoncés dans un document officiel, établi en mai 1957 par le tout nouveau conseil de défense¹. Deux d'entre eux vont servir de référence constante en matière de politique de défense:

- les forces armées ne peuvent recevoir que des missions défensives, strictement limitées à la protection du territoire national
- la riposte à une agression extérieure ne peut se concevoir que dans le cadre des dispositions du traité nippo-américain de 1951.

Conformément à ce dernier principe, le Japon considère qu'il bénéficie des effets de la dissuasion américaine et qu'il peut donc renoncer à se doter lui-même d'armes nucléaires. Son attitude à cet égard est définie dans une résolution (*the three non-nuclear principles*) votée en mars 1957 par la représentation nationale, affirmant que le Japon:

- ne fabriquera pas d'armes nucléaires
- ne possédera pas d'armes nucléaires
- ne laissera pas entrer sur son territoire d'armes nucléaires.

1.3.2. La montée en puissance

La montée en puissance des jeunes forces armées est alors organisée dans le cadre de quatre plans successifs appelés « plans de renforcement des forces armées ». Le premier est adopté en juin 1957. Trois autres plans similaires lui succèdent, couvrant les périodes 1962-1966, 1967 - 1971 et 1972 - 1976 ; en 1976, un nouveau système de programmation militaire est mis en place.

Le Japon retrouvant l'intégralité de ses prérogatives de nation souveraine, le traité de sécurité de 1951 est renégocié pour déboucher le 23 juin 1960 sur un nouveau traité de coopération mutuelle et de sécurité qui préserve davantage l'identité japonaise. Il instaure notamment des consultations obligatoires autorisant un réel dialogue en matière de sécurité régionale. Comme l'accord de 1951, il est caractérisé par une dissymétrie favorable au Japon, puisque les Etats-Unis garantissent la sécurité du Japon sans que celui-ci soit tenu de porter assistance aux Etats-Unis dans le cas d'une attaque se situant en-dehors de la zone de responsabilité japonaise. Néanmoins le Japon s'engage à maintenir et à développer ses capacités à résister seul à l'attaque d'une force armée en l'attente du soutien américain.

¹ Organe consultatif créé en juillet 1956. Chargé d'assister le gouvernement pour les questions militaires, il rassemble, sous la présidence du Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères et des Finances, le directeur de l'Agence de défense et celui de l'Agence de planification économique. Il est remplacé en 1986 par un Conseil de sécurité.

1.4. Le renforcement des moyens de défense (1976 - 1995)

1.4.1. Le nouveau processus de programmation

L'année 1976 marque une étape importante dans la mise en place par le Japon de son instrument de défense avec l'instauration d'une nouvelle procédure de programmation militaire, la précédente étant dénuée de toute vision stratégique à long terme. Cette mutation s'effectue également à l'instigation des Etats-Unis qui souhaite que son riche et prospère partenaire prenne une part plus active dans le maintien de la sécurité internationale (selon la théorie également appliquée aux Européens du « *burden sharing* »).

Sans s'écarter des orientations fondamentales de 1957, les Japonais justifient l'accentuation de leur effort de défense² par le fait que maints facteurs de confrontation subsistent entre les Etats-Unis et l'URSS et que les nombreuses instabilités régionales constituent autant de menaces pour la paix. Tout en estimant peu probable le déclenchement d'un conflit généralisé du fait de l'équilibre des forces, ils n'excluent pas la possibilité de voir se développer des conflits limités dans leur voisinage.

Le texte d'orientation de 1976 (National Defense Program Outline) fait de la lutte contre les effets des catastrophes naturelles une nouvelles mission des forces de défense. En revanche, il n'évoque pas les menaces qui pourraient peser sur les lignes de communication maritime ni celles susceptibles de s'exercer sur des intérêts japonais dans des pays étrangers qui deviendraient hostiles. Concernant le premier point, c'est en 1981 que le Premier ministre Suzuki a notifié au Président Reagan que le Japon s'engageait à défendre les routes maritimes jusqu'à mille nautiques des côtes de l'archipel. Cette position a depuis lors été régulièrement réaffirmée.

Le texte d'orientation de 1976 s'apparente à une planification ou encore à l'exposé des motifs de nos propres loi de programmation ; mais à la différence de nos lois qui ont constamment été remises en cause, la programmation japonaise, instituée dans le très long terme, n'a jamais changé de texte de référence. Cette méthode aboutit aujourd'hui à des forces armées qui dépassent les forces conventionnelles de la France ou de la Grande-Bretagne.

Quatre programmes successifs couvrent la période 1977 - 1990. Les trois premiers, initialement prévus pour durer chacun 5 ans, sont arrêtés au bout de trois années en raison d'un décalage excessif entre les estimations et les réalisations ; ils couvrent respectivement les années 1977 - 1979, 1980 - 1982, et 1983 - 1985. Le quatrième programme n'est pas interrompu et s'achève en 1990, date à laquelle les objectifs fixés en 1977 sont atteints.

En 1987, le gouvernement japonais décide de ne pas réviser le programme prévisionnel pour les années 1986 - 1990 et choisit de maintenir, à l'issue du programme prévisionnel en cours à l'époque, le principe d'une programmation sur 5 ans établie sur des bases renouvelées. Les nouvelles dispositions sont approuvées le 24 janvier 1987, le thème général en étant « la construction de la défense pour le futur » ; elles adaptent aux futurs programmes les principes énoncés en 1957 et 1976 :

² C'est de cette époque que date la limitation « tacite » du budget de la défense à 1% du PNB afin de faire taire les accusations d'une éventuelle « remilitarisation ».

- maintien, dans le cadre de la Constitution, d'une posture exclusivement défensive et refus de constituer une puissance militaire susceptible de créer une menace pour d'autres pays
- contrôle très strict des forces militaires par le pouvoir civil
- respect des trois principes concernant les armes nucléaires
- respect des dispositions du traité de sécurité nippo-américain.

1.4.2. L'après-guerre froide

Ainsi en décembre 1990, le Conseil de Sécurité élabore une nouvelle orientation (« On Basic Policy on Defense Planning in and After ³FY1991) qu'accompagne les objectifs de la nouvelle programmation 1991 - 1995. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation internationale, ceux-ci ont été revus à la baisse en 1992 et les volumes d'équipement à acquérir réduits de 20% en moyenne. Néanmoins, ils marquent la volonté du Japon de renforcer les pôles d'excellence de son industrie d'armement (missiles, détection, télécommunication, aide au commandement) et de parvenir à la maîtrise des technologies de l'aéronautique et de l'espace. La période 1991 - 1995 est ainsi marquée par l'acquisition de nouveaux systèmes de missiles, de moyens aériens supplémentaires (notamment des AWACS) et de croiseurs antiaériens et extrêmement puissants (système AEGIS).

La nouvelle programmation 1996 - 2000 est couverte par deux documents : le « National Defense Program Outline in and after FY1996 » adopté en conseil de défense le 28 novembre 1995 et son texte d'application le « On the Mid-Term Defense Build-up Plan FY1996 - 2000 » décidé par le Conseil de sécurité le 14 décembre 1995. S'inscrivant dans la continuité, ils ne modifient pas les bases politiques de l'appareil de défense japonais. Certaines priorités apparaissent comme la lutte contre la prolifération ou les opérations humanitaires à conduire sous mandat ONU ou en cas de catastrophes naturelles. En revanche, et du fait du contexte international (et notamment de la baisse du potentiel militaire russe en Asie), ils traduisent une stabilisation en volume, voire une légère diminution. Celle-ci sera en fait largement compensée par une réorganisation des forces et par le maintien à un très haut niveau qualitatif des équipements.

³ L'année fiscale débute le 1er avril.

Le tableau suivant illustre les résultats de la continuité japonaise ; il mentionne les objectifs de 1990, comme ils avaient été définis en 1976, et qui ont été effectivement réalisés. Les chiffres entre parenthèses sont les nouveaux objectifs de l'an 2000 tels qu'ils ont été arrêtés en novembre 1995.

	unités ou matériels		objectifs 1990 (2000)
GDSF	unités	effectifs autorisés	180 000 (145 000 + 15 000 du Ready Reserve Personnel)
		territoriales	12 (8) divisions 2 (6) brigades mixtes
		d'intervention	1 (1) division blindée 1 (?) brigade d'artillerie 1 (1) brigade aéroportée 1 (?) brigade d'entraînement 1 (1) brigade hélicoptée
		d'artillerie sol-air	8 (8) groupes
		matériels	chars de combat artillerie
	MSDF	unités	de haute mer
autres			10 (7) divisions
sous-marins			6 (6) divisions
de guerre des mines			2 (1) flottilles
de PATMAR			16 (13) escadrons
matériels		grands navires de surface	60 (50)
		sous-marins	16 (16)
		aéronefs combat	220 (+/- 170)
ASDF	unités	d'interception	10 (9) escadrons
		d'appui tactique	3 (3) escadrons
		de reconnaissance	1 (1) escadron
		de transport	3 (3) escadrons
		de veille aéroportée	1 (1) escadron (<i>Hawkeye</i>)
		de missiles sol-air	6 (6) groupes
		de contrôle de l'espace aérien	28 stations (8 stations - 20 escadrons(?) - 1 escadron AEW)
matériels	avions de combat	430(+/- 400 dont +/- 300 chasseurs)	

source : Defense of Japan 1995

Tableau : Les objectifs définis en 1976 et en 1995

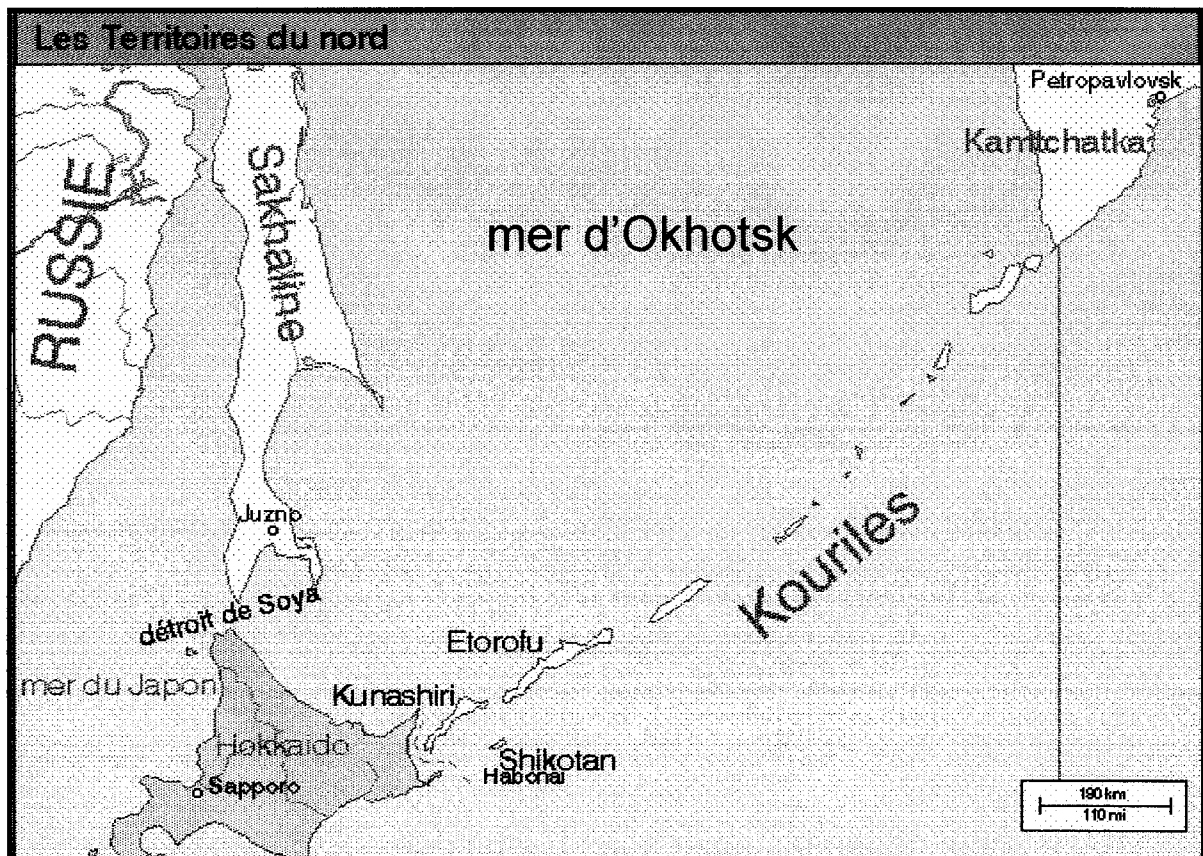
GDSF : Ground Self-Defense Force
MDSF : Maritime Self-Defense Force
ASDF : Air Self-Defense Force
AEW : Airborne Early Warning

2. L'ENVIRONNEMENT GEOSTRATEGIQUE DU JAPON

2.1. La Russie

Jusqu'à une époque récente, l'Union soviétique a constitué la première menace pour le Japon, en raison, notamment, du fait que l'archipel japonais est en position de verrou, bloquant le libre accès, pour toute puissance implantée en Sibérie orientale, aux espaces aériens et maritimes de l'océan Pacifique. En effet, les deux débouchés maritimes de la Sibérie se trouvent sur la côte de la mer du Japon, autour du port de Vladivostok, car, plus au nord, les glaces persistent une grande partie de l'année. Les accès de la mer du Japon sont verrouillés par les détroits japonais de Soya vers la mer d'Okhotsk, de Tsugaru vers le Pacifique et de Tsushima vers la mer de Chine. Dans une perspective d'affrontement Est-Ouest, le Japon aurait donc bien constitué une position avancée des Etats-Unis susceptible de contrôler les mouvement aériens et maritimes des forces soviétiques.

Cet antagonisme entre la Russie et le Japon prolonge celui qui opposait ce dernier à l'empire tsariste, antagonisme qui remonte au XVIII^e siècle, époque où pêcheurs japonais et trappeurs russes étaient en rivalité sur les rivages de la mer d'Okhotsk. Or, cette mer intérieure, fermée par la presqu'île du Kamtchatka, l'archipel des Kouriles et l'île de Hokkaidô présente un intérêt stratégique majeur comme zone de patrouille des SNLE ex-soviétiques. Aussi les Soviétiques, et aujourd'hui les Russes, refusent-ils de rendre aux Japonais la partie méridionale des Kouriles, lesquelles inclut les deux grandes îles de Etorofu et de Kunashiri, l'île de Shikotan, de moindre importance, et le groupe d'îlots des Habonai.



Les Japonais considèrent en effet que les clauses secrètes des accords de Yalta, concédant aux soviétiques les territoires occupés par le Japon après 1868, ne s'appliquent pas à ces îles, puisque leur possession lui en a été confirmée antérieurement par un traité nippo-russe signé en 1855 à Shimoda. Les appelant « Territoires du Nord » (*Hoppo-Hyodô*), ils font de la restitution de ces îles un préalable indispensable à l'établissement de relations de confiance avec la Fédération de Russie. En dépit des propos apaisants tenus par Boris Eltsine lors de sa visite au Japon en octobre 1993 et bien que la présence des forces russes sur ces territoires soit effectivement en diminution, on peut douter du règlement à court terme de ce différend quand on sait qu'il y a, sur Etorofu et Kunashiri, en l'absence de Japonais autochtones, tous rapatriés sur Hokkaidô en 1945, entre 20 000 et 30 000 russophones qui ont fait souche.

2.2. Les instabilités régionales

Elles sont nombreuses dans la région et portent en elles le germe de conflits armés. Certaines sont à proximité du Japon : c'est le cas de la Corée où plus d'un million d'hommes sont rassemblés, l'arme au pied, de part et d'autre de la ligne de démarcation. En raison de l'isolement diplomatique de la Corée du nord et d'une situation économique catastrophique, il est cependant permis d'envisager une réunification des deux Corée dont il faut souhaiter qu'elle se fasse sur le mode allemand. Cela dit, et de la même façon que « la France aimait tellement l'Allemagne qu'elle en préférait deux », le Japon s'accommode fort bien de la division de la Corée qui justifie pour une part son effort militaire, atténue les effets du dynamisme économique de la Corée du Sud et inhibe le sentiment ancestral d'hostilité que les Coréens nourrissent à l'endroit de leur puissant voisin.

D'autres instabilités régionales concernent déjà ou pourraient concerner le Japon plus ou moins directement : les troubles dans la péninsule indochinoise, l'absence de règlement de l'antagonisme entre Taiwan et la République populaire de Chine et les visées hégémoniques de cette dernière sur la mer de Chine et dans la région. Assurer la sécurité des voies d'approvisionnement est une contrainte majeure pour le Japon qui, bien que deuxième puissance économique mondiale est l'un des pays les plus défavorisés par la nature : absence quasi totale de matières premières et de produits énergétiques, ressources alimentaires insuffisantes. Il en est résulté un intérêt accru porté aux forces navales et à leur capacité d'intervenir en haute mer.

Mais c'est sans doute l'affaiblissement de la Russie et la tentation d'un repli isolationniste des Etats-Unis¹ qui ont profondément modifié la donne stratégique de la région. A une situation d'affrontement des superpuissances qui faisait de la Chine un allié objectif des Etats-Unis et du Japon un allié soumis, a succédé une nouvelle ère où les jeux semblent beaucoup plus ouverts. Un espace de liberté s'est ouvert aux deux grandes puissances asiatiques que sont le Japon et la Chine. Compte tenu de l'étroitesse des liens commerciaux qui les unissent², rien ne permet de dire

¹ Départ des troupes US des Philippines, diminution des effectifs en Corée et au Japon, repli de la VII^e Flotte sur Guam et Hawaii.

² Le Japon est le premier partenaire commercial de la Chine, celle-ci étant le deuxième partenaire du Japon derrière les Etats-Unis.

encore si leurs relations mutuelles s'orienteront vers le partenariat, la dépendance ou l'affrontement, la Chine ayant le plus souvent privilégié ses intérêts stratégiques aux dépens de ses intérêts économiques ; ceux-ci ont toujours fini par être satisfaits du fait de la faiblesse de ses partenaires.

En 1994, année de la commémoration de la guerre sino-japonaise de 1894 - 1895, qui établit la suprématie du Japon de Meiji sur la Chine impériale, Liu Huaqing, vice-président de la commission militaire du Comité central du PCC, rappela que la modernisation de l'armée chinoise était indispensable pour garantir la puissance du pays. A la fois but et moyen de la puissance en Extrême-Orient, le contrôle des mers, de leurs ressources et des voies de communication qu'elles constituent, est aujourd'hui considéré comme un objectif important par Pékin, en dépit de ses dénégations répétées. Au mois de février 1992, l'Assemblée populaire nationale a adopté une loi sur la mer affirmant la souveraineté chinoise sur les Paracels et les Spratley en mer de Chine du Sud ainsi que sur l'archipel des Senkaku³, occupé par le Japon, en mer de Chine orientale.

Les affirmations de souveraineté sur les mers de Chine du Sud et orientale, considérées comme des « extensions naturelles du territoire chinois », se sont multipliées, allant des déclarations du ministre chinois de la Pêche et de l'Agriculture, affirmant que la mer de Chine du Sud était un terrain traditionnel des pêcheurs chinois, aux actes de piraterie mettant en cause la marine chinoise et très nombreux dans la zone depuis 1992.

90% de l'énergie importée par le Japon, particulièrement vulnérable en ce domaine, transite par les mers de Chine du Sud et orientale, qui constituent ainsi des voies de passage d'importance stratégique entre l'Océan indien et le Pacifique. Pékin a manifesté, sous prétexte de contrebande, sa volonté d'intimidation et de puissance dans la région en faisant visiter par sa marine, aux mois de décembre 1992 et de janvier 1993, un super-pétrolier et un méthanier japonais. D'autres actes, mais de piraterie alors, dirigés contre des navires nippons ou à destination du Japon ont eu lieu par la suite, entre Okinawa et les côtes chinoises, nécessitant l'intervention de l'Agence japonaise de sécurité maritime.

Enfin, le tableau ci-dessous donne une idée du niveau des plus importantes forces armées présentes en Asie orientale. Par-delà le caractère impressionnant de certains chiffres, donnés semble-t-il à dessein par l'Agence de défense japonaise, il faut tenir compte de la valeur inégale des équipements qu'ils recouvrent.

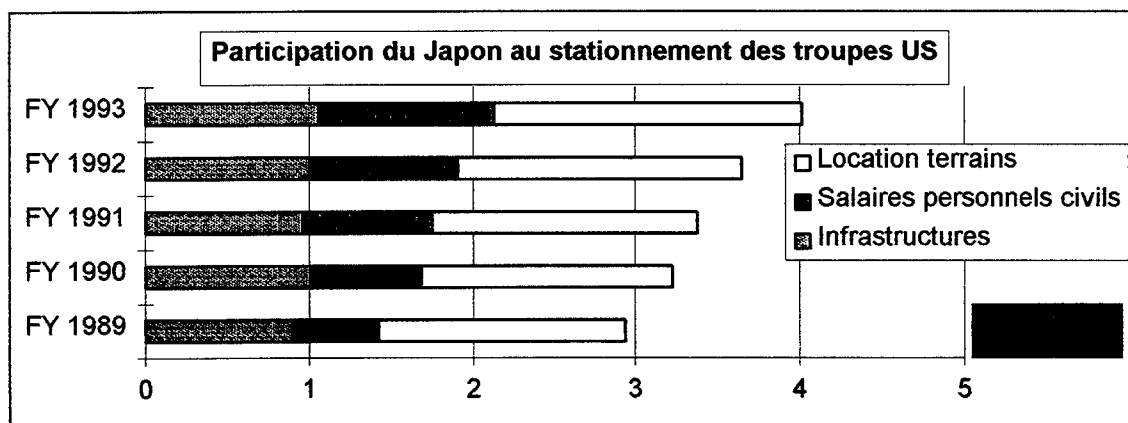
³ Situées en mer de Chine, à 340 km au sud -ouest de Okinawa et à 160 km de Taiwan qui les revendique également.

Etats	forces terrestres		forces navales		forces aériennes
	effectifs	divisions	navires	tonnage	avions
Russie (Asie)	220 000	26	675	1 680 000	1000
RP Chine	2 200 000	91	1080	1 020 000	6 160
USA VII° Flotte			60	650 000	140
USA (Japon)	23 000	1			200
USA (Corée)	27 000	1			90
Japon	151 000	13	160	344 000	510
Corée du Sud	550 000 + 25 000 marines	22	220	139 000	490
Corée du Nord	1 000 000	26	630	87 000	770
Taiwan	290 000 + 30 000 marines	12	390	220 000	470
Indonésie	214 000		210	181 000	110
Thaïlande	150 000		170	60 000	230
Myanmar	265 000		70	19 000	90

source : *Defense of Japan 1995*

2.3. La relation nippo-américaine

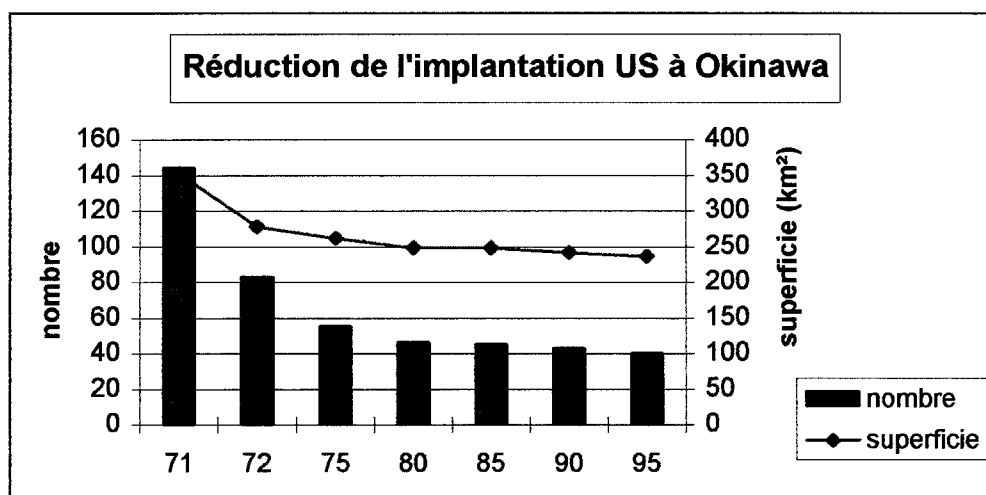
Longtemps objet d'un consensus dans la population, les avantages de sécurité offerts par le traité de sécurité nippo-américain sont aujourd'hui mesurés dans la population japonaise à l'aune de la disparition de la menace soviétique et des coûts budgétaires. Comme dans le cas de la production en commun de nouveaux matériels, tel le nouvel avion de combat FS-X dont le coût est jugé exorbitant, les sentiments antimilitaristes se conjuguent aux soucis de rigueur budgétaire d'une économie inquiète de son avenir, pour mettre en cause l'intérêt d'un traité qui semble ne plus offrir au Japon de réelles garanties, tout en se traduisant par le contribuable par une participation massive à l'entretien des bases militaires.



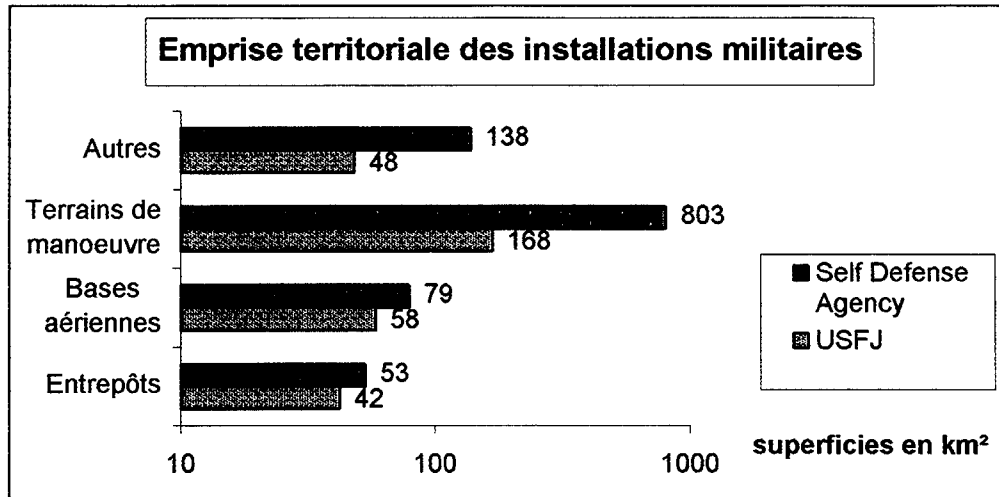
Tous les analystes japonais se plaisent à souligner que la prise en charge aux Etats-Unis des 42 000 militaires américains stationnés au Japon, assumée à 72% par Tokyo, coûterait beaucoup plus cher à Washington ; argument pouvant servir à convaincre les Etats-Unis de leur intérêt à conserver un niveau de présence suffisant dans l'archipel, mais aussi attisant des sentiments antimilitaristes et anti-américains maintenus en sommeil depuis le milieu des années 1970 et les dernières grandes manifestations étudiantes.

L'opposition au maintien des bases militaires et les doutes quant à la validité du traité de sécurité nippo-américain se sont exprimés dans tout le pays après l'agression d'une jeune japonaise par trois soldats américains basés à Okinawa. Les déclarations rassurantes du nouveau Premier ministre japonais, en janvier 1996, sur l'importance de la relation nippo-américain et de ce traité ont en fait mis en évidence l'étendue des doutes et des problèmes posés. Alors que l'opinion publique est d'autant plus prompte à se tourner vers le thèses pacifistes et le rejet des alliances militaires que la perception des menaces est bien moins claire qu'à l'époque de la guerre froide, beaucoup considèrent que les Etats-Unis ont par ailleurs brisé le contrat de confiance qui les unissait au Japon, selon un modèle de relations fondé sur un change de protection et de loyauté. Dans un sondage effectué en mars 1994, 22% des Japonais pensaient que les Etats-Unis constituaient aujourd'hui la plus grande menace pour la paix dans le monde, devant la Russie (21%) et la Corée du Nord (13%) ; réponse somme toute modérée aux 60% d'Américains qui estimaient en 1993 que le Japon était une menace importante pour les Etats-Unis.

La présence américaine est parfois perçue comme ne servant plus que les intérêts d'une superpuissance soucieuse d'imposer sa propre vision des relations économiques et politiques. Le report de la visite du Président Clinton lors du sommet de l'APEC à Osaka en novembre 1995, au cours duquel devait être solennellement réaffirmé l'attachement des deux pays aux liens qui les unissent, n'a pu que renforcer les doutes de la population quant à sa raison d'être.



Nota : Les terrains US d'Okinawa représentent 75% de l'emprise des terrains mis à la disposition des Forces US au Japon (USFJ) ; 1972 est l'année de la restitution des îles Ryû-Kyû (Nansei-shotô) au Japon.



Rappelons enfin que, lors de la Seconde Guerre du Golfe, le Japon, ne voulant pas s'engager militairement, accepta néanmoins de verser, dès le début de la crise, 2 G\$ pour aider les pays les plus démunis ayant à souffrir directement de l'agression irakienne et 2 G\$ pour soutenir l'action logistique américaine dans la région. En outre, peu après le déclenchement des hostilités, le Japon devait accepter de payer une contribution financière à l'effort de guerre américain que les Etats-Unis fixaient à 9 G\$. Cette exigence fut très mal reçue tant par l'opinion publique que par les autorités gouvernementales, la contribution du Japon ayant constitué en outre à l'envoi dans le Golfe d'une force de quatre bâtiments de guerre des mines en avril 91 ainsi que des aéronefs destinés au rapatriement des réfugiés.

On peut penser que de telles circonstances ne peuvent que conduire le Japon à envisager de donner de façon permanente à ses forces armées des missions d'intervention au-delà de la zone de protection de l'archipel et, de ce fait, à infléchir quelque peu une politique de défense qui peut sembler incompatible avec la stature internationale que cherche à acquérir le Japon en cette fin de XX^e siècle.

Les forces américaines au Japon

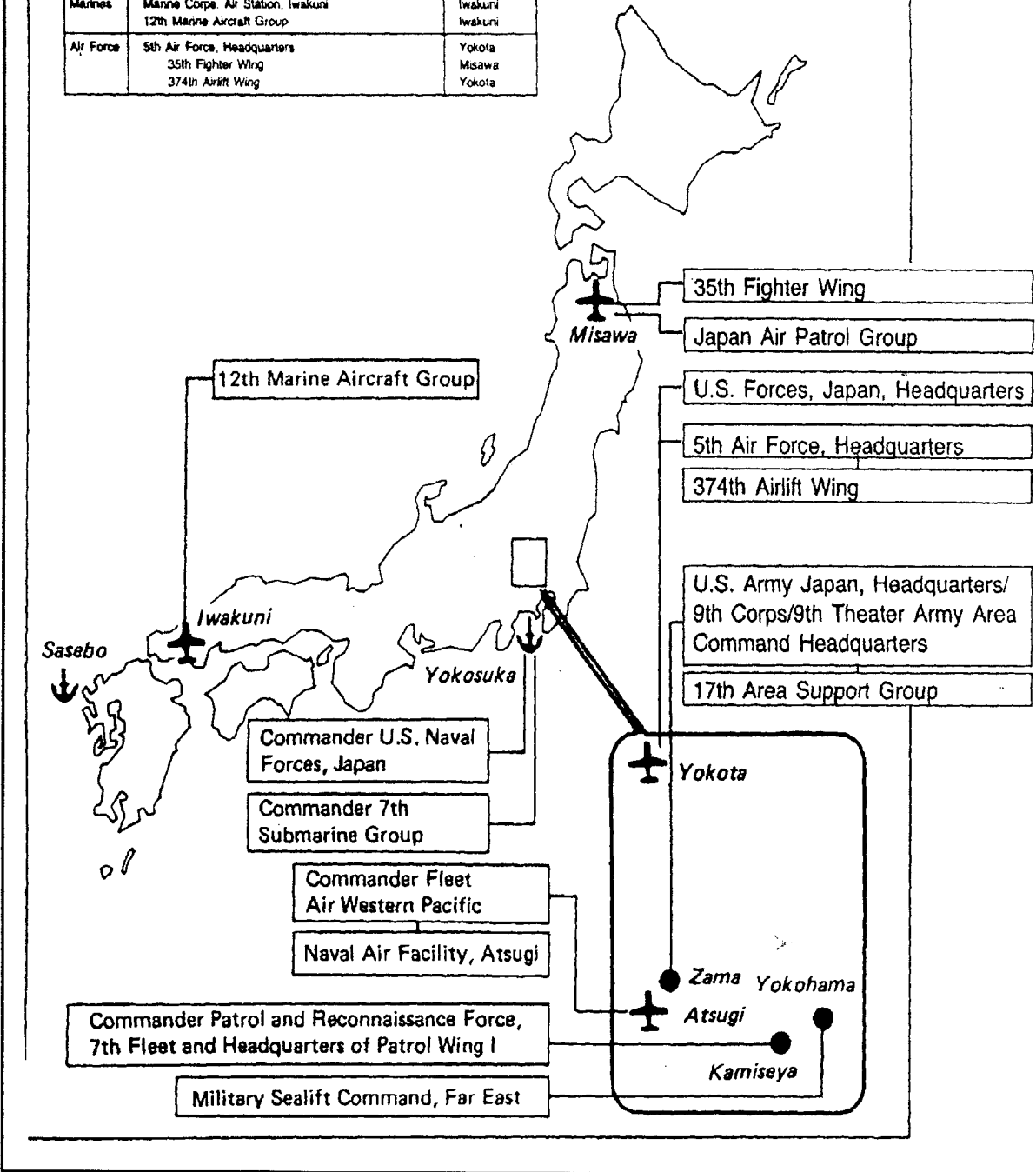
source : *Annuaire stratégique 1995*

US ARMY	1 900	1 état-major de corps d'armée (Zama)
USAF	15 600	1 état-major aérien (Yokota) 96 avions de combat 15 F-15C/D 42 F-16 3 E-3 (Awacs) 20 C-130 6 HC-130 (SAR) 3 MC-130 (Combat Tallon II ops spec) 15 KC-135 (ravitailleur)
USN	7 300	1 état-major (Yokosuka) bases VII ^e Flotte + PATMAR
USMC	20 000	1 corps expéditionnaire (MEF) (Okinawa) 1 Marine Aircraft Group (Iwakuni)

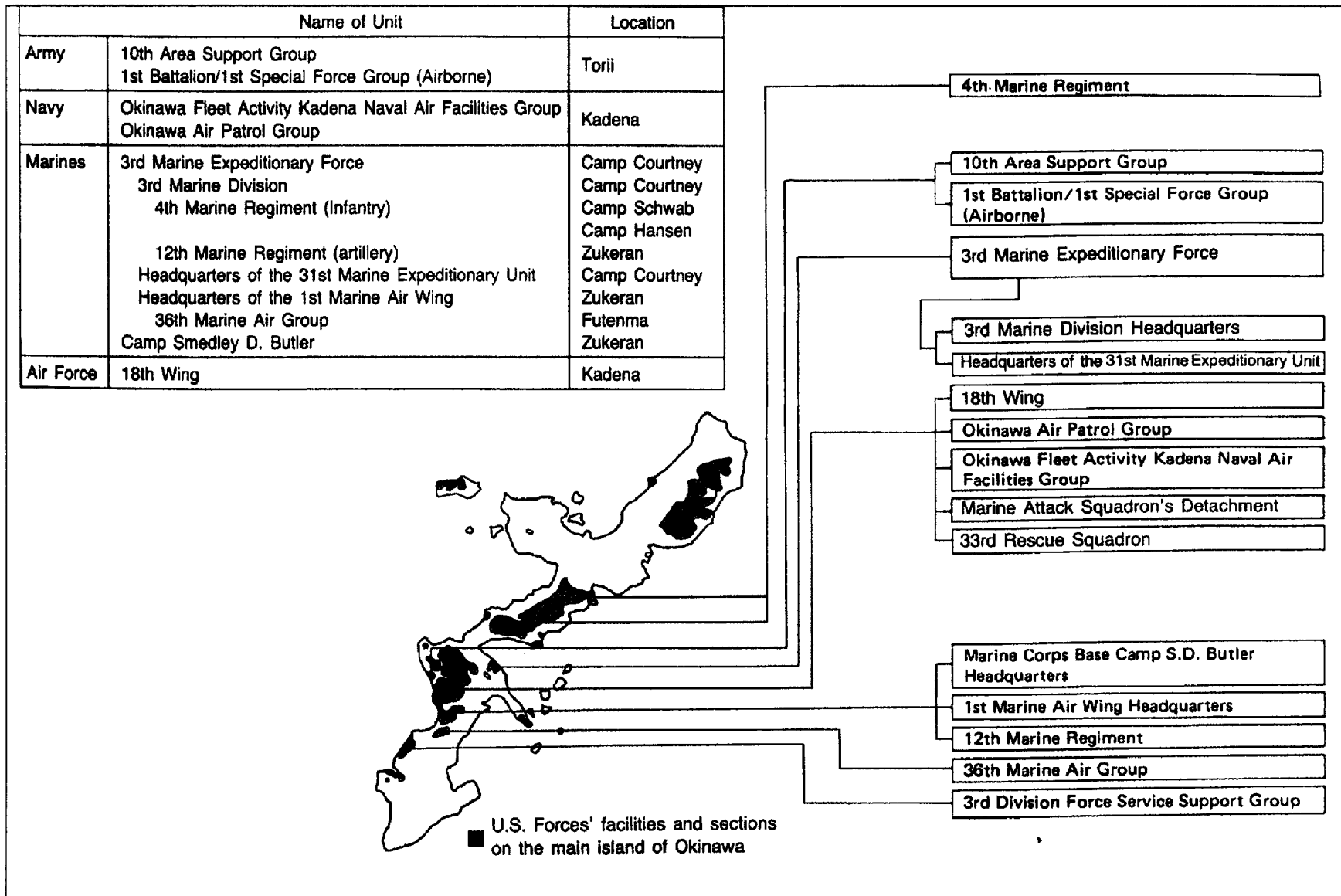
LES FORCES AMERICAINES AU JAPON HORS OKINAWA

(As of May 31, 1995)

Name of Unit		Location
U.S. Forces, Japan, Headquarters		Yokota
Army	U.S. Army, Japan/IX Corps/9th Theater Army Area Command Headquarters	Zama
	17th Area Support Group (U.S. Army Honshu Group)	Zama
Navy	Commander U.S. Naval Forces, Japan	Yokosuka
	Fleet Activities, Yokosuka	Yokosuka
	Fleet Activities, Sasebo	Sasebo
	Commander 7th Submarine Group	Yokosuka
	Commander Patrol and Reconnaissance Force, 7th Fleet and Headquarters of Patrol Wing	Kamiseya
	Japan Air Patrol Group	Misawa
	Commander Fleet Air Western Pacific	Misawa
Marines	Marine Corps Air Station, Iwakuni	Iwakuni
	12th Marine Aircraft Group	Iwakuni
Air Force	5th Air Force, Headquarters	Yokota
	35th Fighter Wing	Misawa
	374th Airlift Wing	Yokota



LES FORCES AMERICAINES STATIONNEES A OKINAWA



3. LES FORCES D'AUTODEFENSE EN 1996

3.1. Missions

Face aux menaces auxquelles il est confronté, et en dépit de contraintes d'ordre constitutionnel, le Japon a donc créé un instrument de défense présentant la double caractéristique d'être limité à dans sa fonction à la seule défense du territoire national et de devoir être associé aux forces armées des Etats-Unis en cas d'agression majeure, conformément aux dispositions du traité de sécurité de 1960.

Trois textes fondamentaux exposent les orientations adoptées par le Japon en matière de défense : celui de 1957 posant les bases de la défense nationale, celui de 1976 développant les grandes lignes du programme de défense qui s'est achevé en 1990, et enfin celui de 1995 (National Defense Program Outline 1996 - 2000) qui couvre la période présente et qui dégage de nouvelles priorités.

Celui de 1976 développe deux principes complémentaires de la politique de défense japonaise :

- au titre du premier, à caractère dissuasif, les forces d'autodéfense doivent être suffisamment fortes pour qu'un adversaire éventuel ne puisse opérer une prise de gage par une opération militaire d'ampleur limitée ; cette posture dissuasive ne fait appel qu'à des armes classiques, le Japon se reposant entièrement sur le dispositif américain en matière nucléaire.
- au titre du second, le Japon se réserve le droit de répondre immédiatement à toute agression, directe ou indirecte (déstabilisation des institutions par une puissance étrangère) ; en cas d'agression directe, il entend être doté des moyens de repousser par lui-même toute action offensive d'un niveau limité et , si ce niveau excédait celui pris en compte par le commandement japonais, les forces armées devraient être en mesure d'offrir une résistance suffisante dans l'attente de l'engagement des forces américaines à leurs côtés.

Reprenant ces dispositions, le texte de novembre 1995 les complète en introduisant des nouvelles tâches:

- la participation aux missions à caractère humanitaire, au et hors Japon,
- le soutien des opérations de l'ONU dans la zone,
- une participation accrue en matière de coopération internationale visant au renforcement des mesures de sécurité et de désarmement.

3.2. L'organisation de l'Agence de défense

Il n'y a pas au Japon de ministère de la défense, mais une agence gouvernementale chargée des problèmes de défense, appelée par les Japonais *Boeichô*. Cette disposition résulte d'un choix délibéré ayant pour but de conserver sur ces problèmes un profil bas. Mais, ne nous y trompons pas, l'Agence de défense fonctionne bien comme les ministères de la défense des autres pays. De fait, elle assume une double responsabilité : mettre en oeuvre les forces armées via une chaîne de commandement à la tête de laquelle se trouvent des autorités civiles, le Premier ministre et son directeur général, et assurer la définition et la réalisation des armements des forces. Le directeur général civil placé à la tête de l'Agence, ayant rang de ministre d'Etat, participe pleinement à l'action

gouvernementale ; il dépend directement de Premier ministre et est membre de droit du Conseil de sécurité ; il est assisté de deux vice-ministres : l'un assure les relations avec l'Assemblée nationale, l'autre a des fonctions administratives.

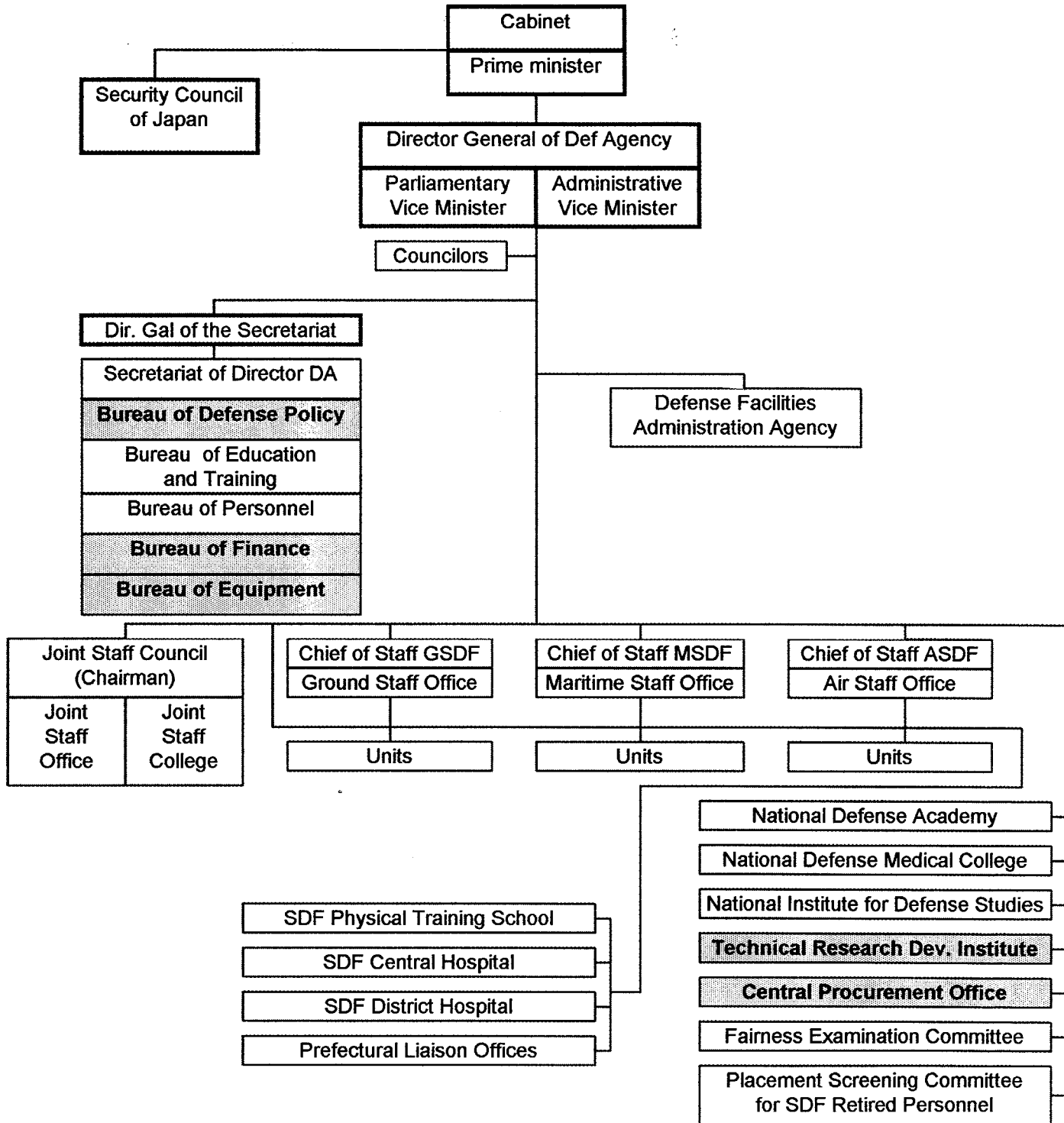
Les forces d'autodéfense ont une organisation s'inspirant très directement des forces américaines ; elles se répartissent en trois composantes : terrestre (Rikujō Jieitai), navale (Kaijō Jieitai) et aérienne (Kokū Jieitai), chacune d'entre elles jouissant d'une assez large autonomie et comprenant à la fois des unités opérationnelles et des services techniques. A leur tête respective se trouve un officier général, chef d'état-major ; chacun dispose d'un organe de commandement relativement développé dont certains ont des responsabilités opérationnelles (fonctionnement, mise en condition opérationnelle, commandement) et les autres des responsabilités techniques (définition des matériels militaires). Il n'y a pas l'équivalent français de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA). Pour assurer la nécessaire coordination entre les trois systèmes de forces, il existe un Conseil d'état-major interarmées ainsi qu'un Bureau d'état-major interarmées, dont les rôles sont en cours de renforcement.

L'ensemble des acquisitions de matériels pour le compte des trois armées est de la responsabilité, sous la conduite d'un directeur général, du Service central des approvisionnements (Chōtatsu Jituchi Honbu / Central Procurement Office) est articulé en cinq divisions en charge :

- des contrats
- du contrôle des coûts
- du contrôle technique des fabrications
- des importations, y des achats aux USA relevant de la procédure FMS (Foreign Military Sales)
- des programmes de recherche et de développement.

ORGANIGRAMME DE LA SELF DEFENSE AGENCY

source : Defense of Japan 1995



Concernant l'élaboration de la politique d'armement, les organes les plus importants (en grisé sur l'organigramme) sont au sein des bureaux centraux (Naikyoku/Internal Bureau) ceux de la politique de défense, des finances et des équipements. Ils constituent l'interface avec les ministères des Affaires étrangères (Gaimushô), des Finances (Okurashô) et du Commerce extérieur et de l'Industrie (Tsusanshô), ce dernier étant plus connu en Europe sous le nom de MITI. Pour la définition des matériels, les services d'état-major et l'institut de Recherche et de Développement occupent une place prépondérante tout comme le Central Procurement Office pour les procédures d'acquisition.

La définition et la conduite des programmes de recherche et de développement sont placées sous la responsabilité de l'Institut technique de recherche et développement (Gijyutsu Kenkyu Honbu / Technical Research and Development Institute -TRDI) qui est l'équivalent de la DRET à la DGA en France. Son rôle est important car il constitue également un point de passage inévitable dans le processus de choix des matériels. Il est obligatoirement consulté pour toute acquisition de matériel. Facteur d'unité au sein de l'Agence, il contribue très fortement à l'harmonisation des demandes élaborées par les états-majors. Etant chargé de bien connaître ce qui se réalise ailleurs, il a constitué un centre de recueil de l'information de tout premier plan sur l'ensemble des productions militaires du monde entier. De plus, la tendance à la production sous licence étant en train de s'inverser, il dispose de crédits en augmentation lui permettant de mener à bien des programmes d'études et de développement. Il comprend cinq établissements de recherche et cinq centres d'essais. Ses activités sont organisées autour des quatre domaines suivants : constructions aéronautiques, constructions navales, armements terrestres et missiles.

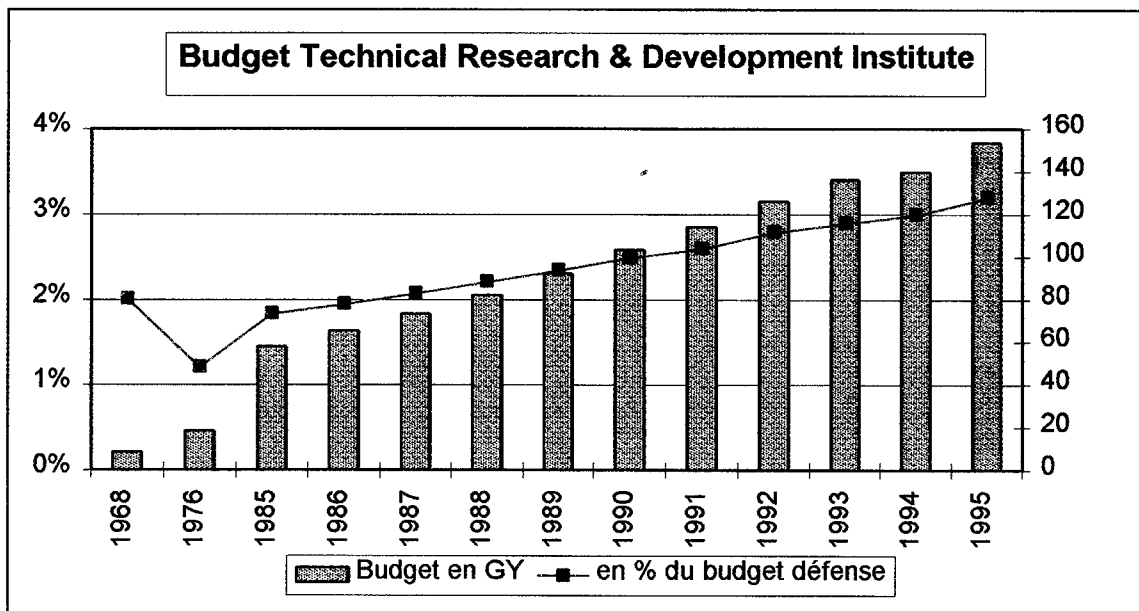


Illustration de l'accroissement du budget de R&D à finalités militaires

3.3. Les effectifs

Les effectifs militaires des forces d'autodéfense
au 1er mars 1995 (source Defense of Japan)

Division	Services			Joint Staff Council	Total
	GDSF	MSDF	ASDF		
Officers					
Autorisés	23565	9198	9397	139	42299
Réalisés	22928	9157	8901	139	41125
Réalisation	97.3%	99.6%	94.7%	100%	97.2%
Warrant Officers					
Autorisés	3878	1088	997		5963
Réalisés	3662	1011	897		5570
Réalisation	94.4%	92.9%	90.0%		93.4%
Enlisted (Upper)					
Autorisés	81290	23849	24953	21	130113
Réalisés	81164	23514	24564	21	129263
Réalisation	99.8%	98.6%	98.4%	100%	99.3%
Enlisted (Lower)					
Autorisés	71267	11950	12209		95426
Réalisés	43401	10066	10212		63679
Réalisation	60.9%	84.2%	83.6%		68.7%
Total					
Autorisés	180000	46085	47556	160	273801
Réalisés	151155	43748	44574	160	239637
Réalisation	84.0	94.9	93.7	100.0	87.5
Réalisation 1991	86.7%	95.4%	97.4%	100%	90%

Nota 1 : Warrant Officer équivalent à sous-officier supérieur

Nota 2 : tout le personnel est de carrière sauf les Enlisted (Lower) qui sont sous contrat

Nota 3 : ce tableau illustre la difficulté pour une armée professionnelle de recruter un nombre suffisant d'engagés; le Japon est par ailleurs confronté à une tendance démographique défavorable avec une nette régression de la population masculine de moins de 25 ans. L'augmentation actuellement constatée du chômage des jeunes et les efforts de revalorisation de la condition militaire viendront peut-être atténuer les effets de cette situation. Toujours est-il que le gouvernement a réduit les effectifs autorisés de la GSDA à 145 000 hommes à compter de 1996. Il est également vrai que la perception par la société japonaise de l'état de militaire n'est pas très valorisante ; aussi la SDA apporte un soin très particulier pour rendre la condition militaire la plus attractive possible (installation de système de réception par satellite des émissions de télévision pour les équipages à la mer, par exemple...)

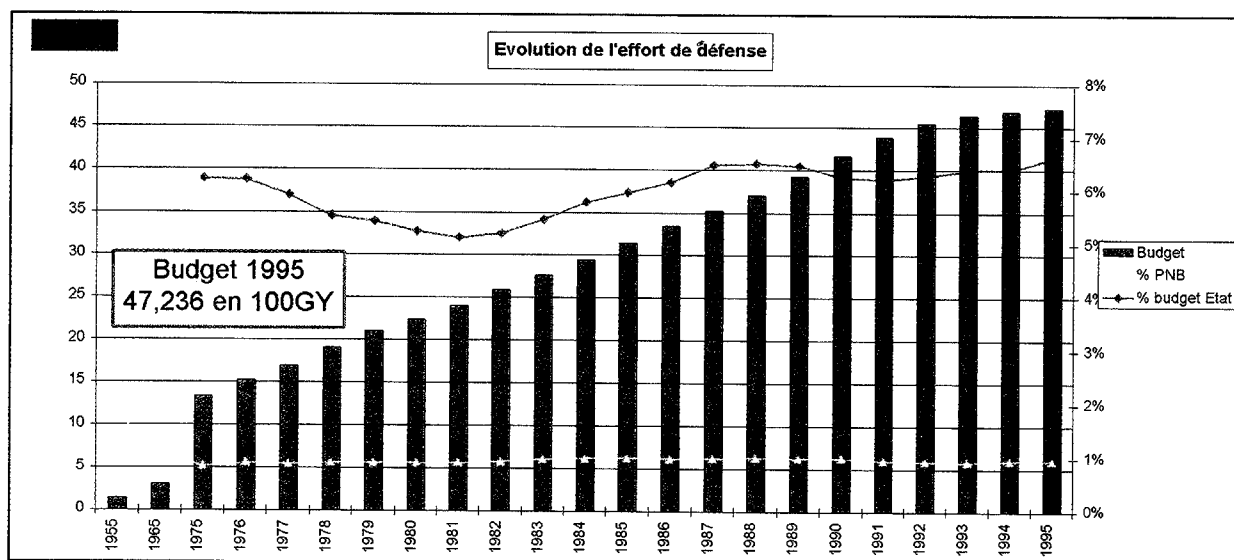
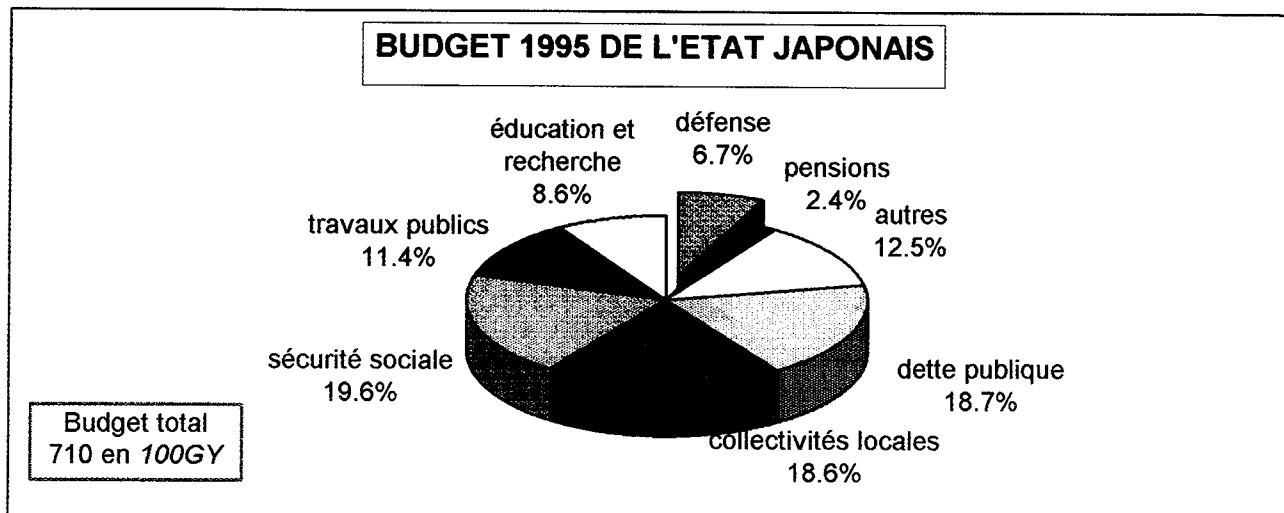
Nota 4 : il convient d'ajouter à ces effectifs 255 « councilors » et le personnel administratif de l'Agence qui s'élève à 25 000 civils.

Répartitions par grades

	GDSF		MSDF		ASDF	
	théorique	réalisée	théorique	réalisée	théorique	réalisée
Officers	13%	15%	20%	21%	19.7%	20%
Warrant Off.	2.1%	2.4%	2.4%	2.3%	2%	2%
Enlisted Upper	45.2%	53.6%	51.7%	53.7%	52.4%	54.9%
Enlisted Lower	39.6%	28.7%	25.9%	23%	25.7%	22.9%

3.4. Le budget militaire

Le budget de la défense pour l'année fiscale 1995 aura été de 4724 milliards de yens soit 0,96% du PNB estimé et 6,65% du budget de l'Etat. Ce dernier chiffre est en soi peu significatif car la structure du budget du Japon est très différente du budget de la France comme le montre le graphique ci-dessous.

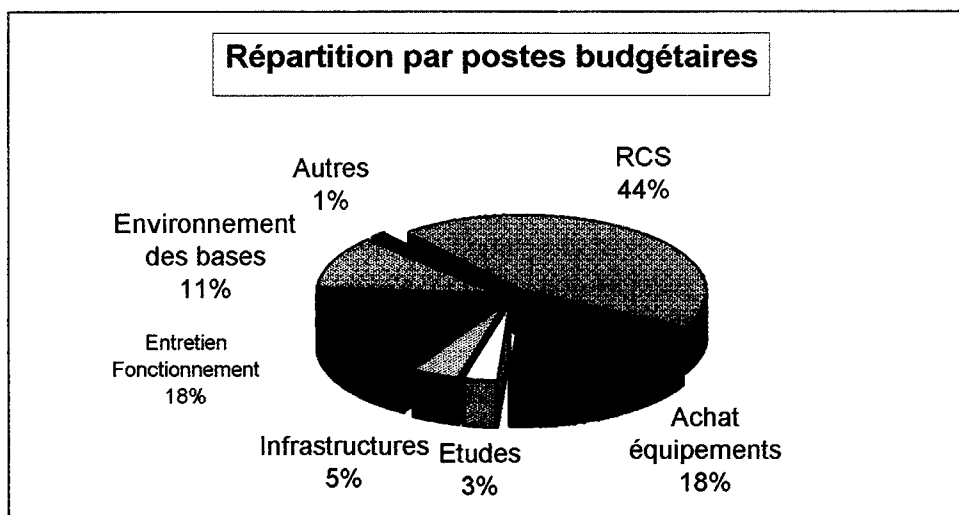
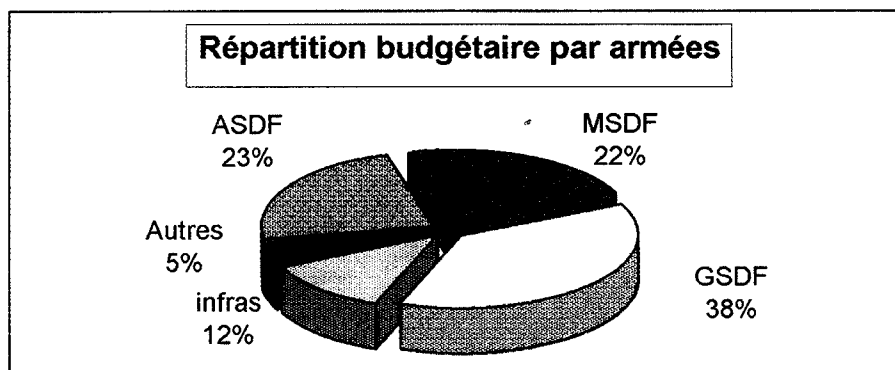


On constate un affaiblissement du taux de progression du budget de la défense à partir de 1992, date à laquelle le gouvernement japonais prend acte de la fin de la guerre froide. L'enveloppe de la programmation initiale 1991 - 1995 s'élevait à 22 750 milliards de yens; elle a été amputée de 580 milliards de yens dont 100 liés à la guerre du Golfe.

L'examen du budget de la défense du Japon appelle une première observation relative à son importance comparée à celle des budgets des autres grandes puissances. Une telle comparaison est délicate, puisque chaque pays comptabilise ses dépenses publiques (et notamment de défense) selon des critères qui ne sont pas rigoureusement identiques. C'est ainsi que la France, ne disposant pas de garde-côtes, confie cette tâche principalement à la marine nationale, mais également aux Douanes et à la Gendarmerie. Or le Japon confie cette mission à l'Agence de sécurité maritime qui relève du ministère des Transports. Il conviendrait d'ajouter le budget de cette Agence à celui de la SDA pour

comparer l'effort de défense des deux pays ; mais à l'inverse, il faudrait défalquer du budget français les dépenses afférentes à la Gendarmerie nationale qui n'a pas d'équivalent au Japon. Par ailleurs, dans les évaluations faites par l'OTAN, sont incorporés les pensions militaires lesquelles, en France comme au Japon, ne figurent pas obligatoirement dans les budgets de la défense.

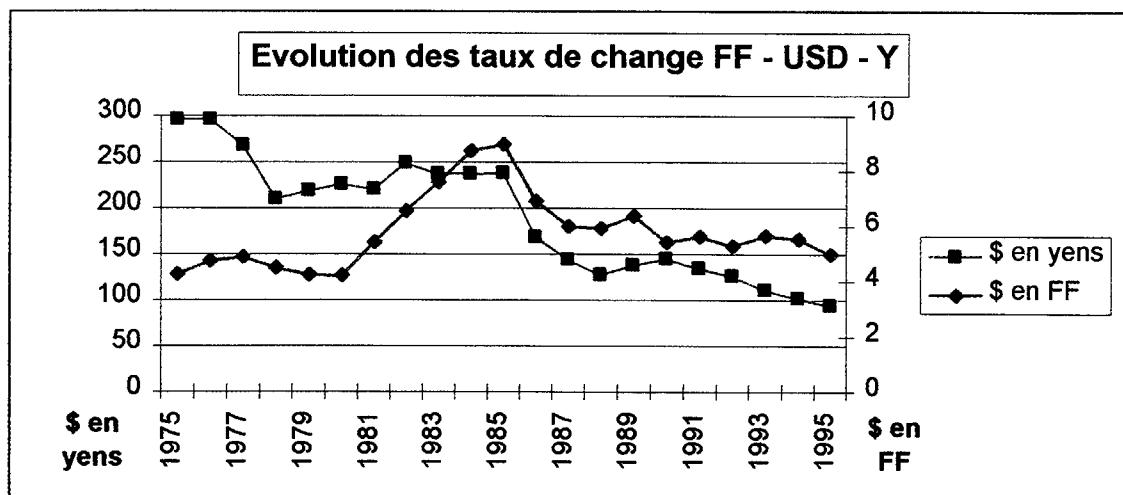
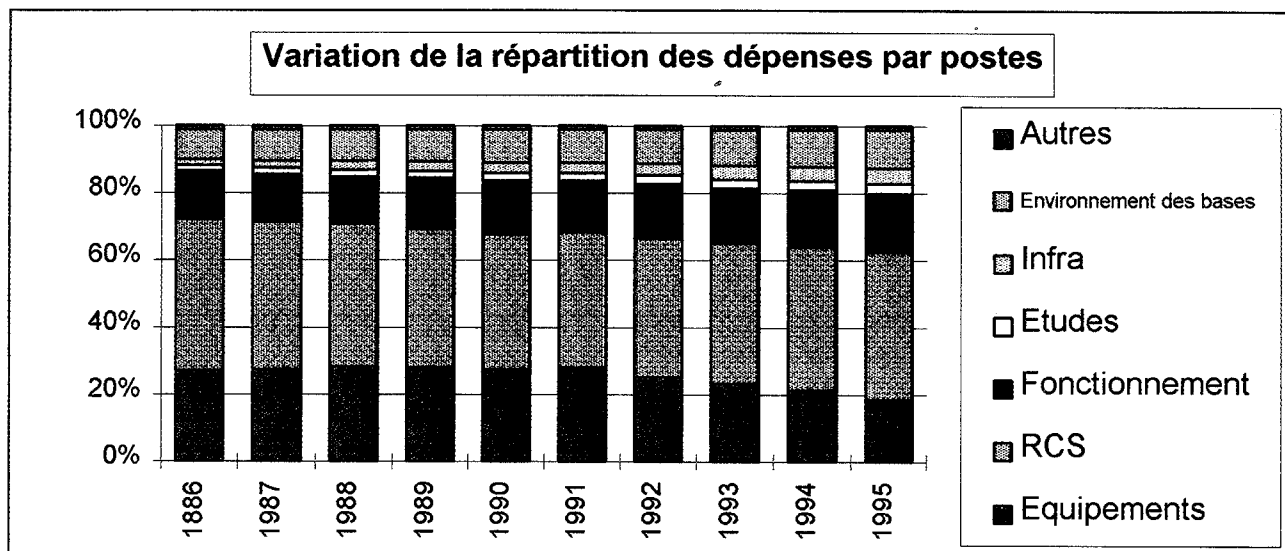
Enfin, les fluctuations de taux de change interdisent toute comparaison précise sur des périodes qui ne coïncident pas (l'année fiscale japonaise est décalée par rapport à l'année calendaire). Compte tenu de ces réserves, il apparaît nettement que le Japon a désormais dépassé le groupe des trois nations européennes qui ont dépensé le plus pour leur défense (France, Allemagne et Grande-Bretagne) et qu'il dispose, aux effectifs près, de la troisième armée du monde. En effet, la conversion en francs français, en prenant un taux légèrement minoré de 100 yens = 1 USD = 5 FF (100Y = 5.30 FF valeurs moyennes 1995 - source L'Expansion n°518 février 1996), sans aucune correction, du budget japonais de la défense pour l'année fiscale 1995 (4 724 milliards de yens hors pensions) donne un chiffre de 236 milliards de francs alors que le budget initial français pour l'année 1995 était de 194 GF. Si l'on pouvait constater, dès la fin des années 80, que le Japon dépensait davantage que la France pour ses seules forces classiques, il apparaît désormais que ce dépassement est global... et significatif.



Nota 1 : le poste « équipements» concernent exclusivement les matériels de combat. Certains équipements, comme les matériels de télécommunication, sont pris sur le poste « entretien - fonctionnement »

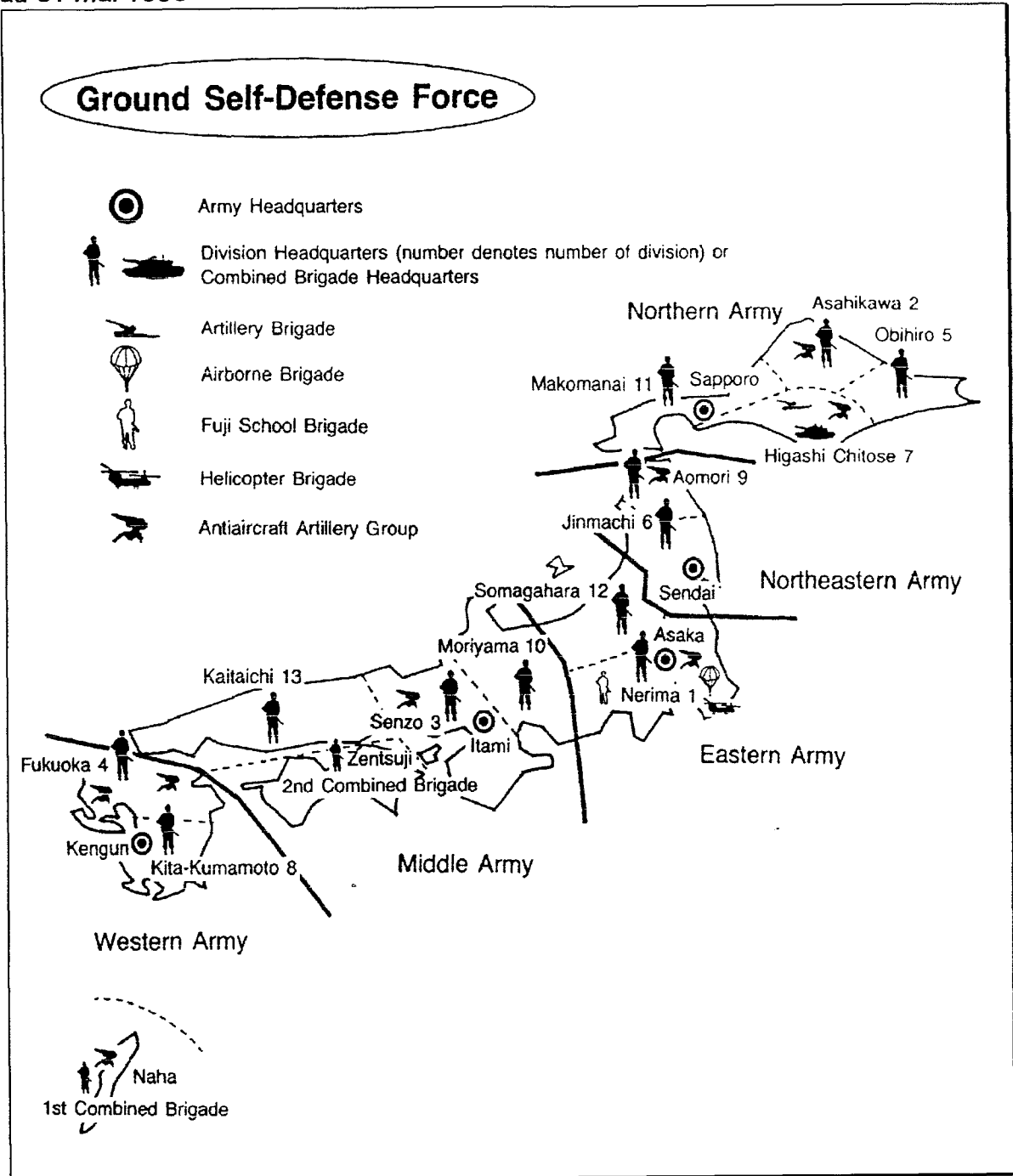
Nota 2 : le poste « environnement des bases » (base countermeasures) correspond à toutes mesures visant à la réduction des nuisances que leur implantation peut entraîner pour la population civile (mur antibruit, aménagement de carrefours aux entrées de bases, protection de l'environnement, etc.). L'importance des sommes affectées ne laissent pas de surprendre.

Deux observations supplémentaires peuvent être faites à propos de la comparaison des budgets militaires japonais et français. La première concerne le volume des dépenses de rémunérations qui illustre le prix d'une armée de métier ; ainsi pour un rapport d'effectifs de 2,3 (605977 en France dont 204 855 appelés pour un effectif réalisé de l'ordre de 265 000 réalisé au Japon) , le rapport des RCS tombe à 0,7 (73,6 GF en France en 1995 contre 2071 milliards de yens au Japon soit 103.4GF (100Y = 5 FF)). La seconde concerne les dépenses de recherche et de développement : elles ne représentent que 3% du budget de défense japonais en 1995 contre 14% en France. Cet écart s'explique par les choix différents faits par chacun des pays en matière d'armement. L'un et l'autre considèrent que la maîtrise de la production des matériels militaires est indispensable, mais la Japon pense qu'il est plus économique de faire appel, dans la plupart des cas, à la production sous licence du matériel le plus adapté à la satisfaction des besoins, alors que la France estime, ou du moins l'estimait-elle jusqu'à un passé récent, qu'il convient de maîtriser par soi-même le plus complètement possible l'ensemble des processus de recherche et de développement. Le Japon limite son effort de RD militaires à un très petit nombre de programmes judicieusement choisis et, sur un plan plus général, aux seuls domaines spécifiques des matériels militaires (les explosifs entrant dans la fabrication des charges militaires par exemple) ainsi qu'aux domaines exigeant une très grande confidentialité, tels ceux des télécommunications protégées et de la guerre électronique.



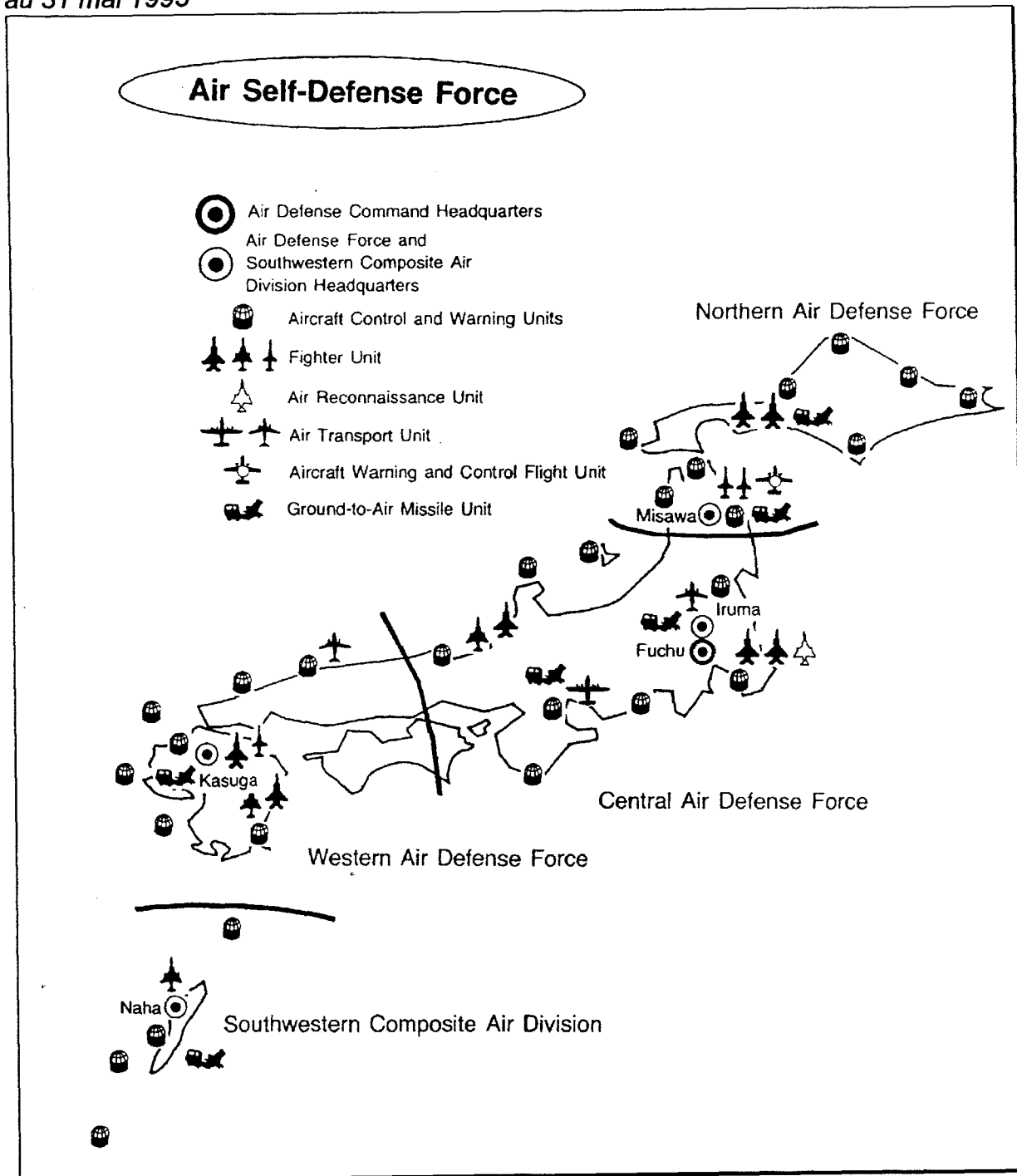
3.5.1. Implantation des forces terrestres

au 31 mai 1995



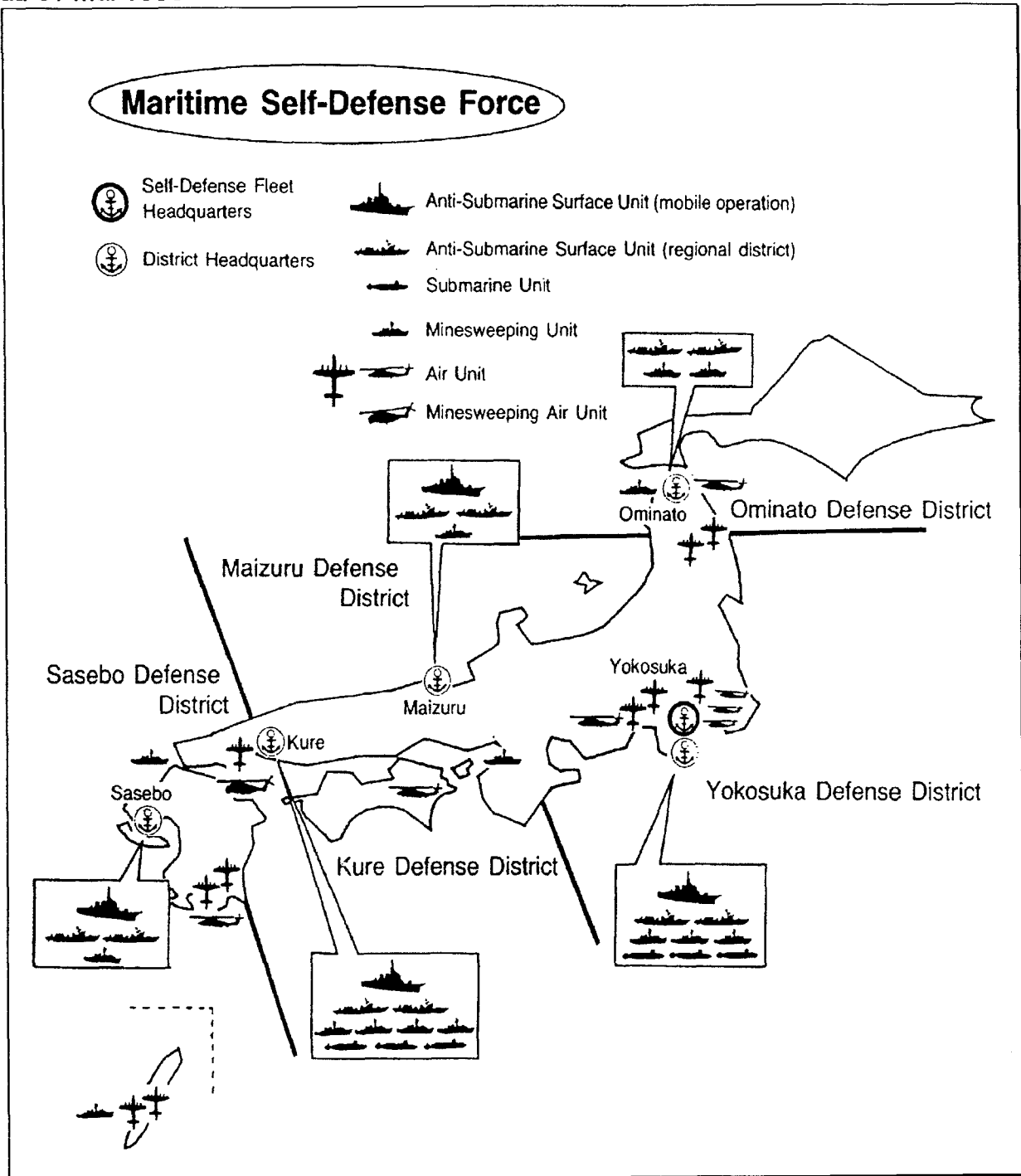
3.5.2. Implantation des forces aériennes

au 31 mai 1995



3.5.3. Implantation des forces navales

au 31 mai 1995



Les forces navales sont réparties entre des flottilles (4) de haute mer et des divisions côtières dont le nombre sera réduit de 10 à 6 sur la période 1996 - 2000.

4. LES EQUIPEMENTS DES FORCES ARMEES JAPONAISES

Figurent dans les pièces suivantes les principaux armements des forces d'autodéfense japonaises. On ne manquera pas d'être frappé par le volume des matériels en dotation ainsi que par leur caractère très moderne qui confèrent aux forces armées japonaises un réel potentiel offensif. S'il n'est évidemment pas question de projection de puissance ou de forces, on peut penser que cette aptitude pourrait être créée à peu de frais en conférant à l'armée de l'air la capacité de ravitaillement en vol et en mettant à contribution l'importante flotte de commerce japonaise. Alors que la construction d'un porte-avions a été souvent évoquée par les analystes étrangers, on notera que la marine japonaise construit actuellement ce qui ressemble fort à un transport d'assaut de 11 000 tonnes et pudiquement dénommé bâtiment amphibie.

Pour chacune des armées, on retiendra comme points marquants:

pour l'armée de terre:

- le char T - 90 qui est un char de la quatrième génération du type LECLERC produit moins de vingt ans après son prédécesseur, le T - 74 ; il serait intéressant de connaître l'objectif de production qui pourrait être de l'ordre du millier si l'ensemble des T - 74 devaient être retirés du service.
- la possession de lance-roquettes MLRS et dans l'ensemble d'une artillerie très nombreuse.
- l'existence de nombreux hélicoptères de combat et de manoeuvre.

pour l'armée de l'air

- la possession de quelque 200 avions de chasse F - 15 et d'une dizaine de HAWKEYE
- le remplacement prochain du chasseur F- 1 par le F - 2 (ex F - SX)
- la livraison imminente de quatre avions d'alerte E - 767 (AWACS sur une cellule de Boeing 767)
- une défense aérienne appuyée par des missiles PATRIOT.

pour la marine :

- une flotte de haute mer d'importance considérable constituée de nombreux bâtiments lance-missiles porteurs d'hélicoptères (dont 4 croiseurs AEGIS pudiquement dénommés « destroyers »)
- une patrouille maritime constituée de plus de 100 avions de type P3-C.

On notera enfin que le Japon tend à acquérir son autonomie en matière de développement et de construction de missiles, visant ainsi à s'affranchir du bon vouloir de son producteur américain (HARPOON, SIDEWINDER).

4.1. Les armements majeurs des forces terrestres

EQUIPEMENT	DENOMINATION	NOMBRE	CARACTERISTIQUES	CONSTRUCTEUR	OBSERVATIONS
Char	T - 74	800	38 tonnes canon rayé 105 mm (conception UK) moteur 750 ch	Mitsubishi Hi	tourelle inspirée de celle de l'AMX - 30 et châssis inspiré du LEOPARD - 1;
	T - 90	150	50 tonnes canon lisse de 120 mm moteur 1500 ch	Mitsubishi Hi	matériel de la classe du char LECLERC en cours de production; est en train de remplacer progressivement les T - 74
Blindé léger de transport	T - 73	730	13 tonnes - chenillé moteur 300 ch canon 20 mm (Rheinmetall) 12 hommes	Mitsubishi Hi	caisse en aluminium
Blindé de transport et de combat	T - 89		27 tonnes - chenillé canon de 35 mm (Oerlikon) missiles AC « CHU MAT » équipement de vision nocturne 10 hommes	Mitsubishi Hi	
Blindé léger de commandement	T - 82		14 tonnes - roues 6 x 6 8 hommes	Komatsu	
Blindé léger de reconnaissance	T - 87		15 tonnes - roues 6 x 6 canon 25 mm Oerlikon 5 hommes	Mitsubishi Hi	
Artillerie tractée	obusiers M 101 (US) M1 (US) M2 (US) M.115 (US)	225	calibres 105 155 et 205 mm		
	FH-70	390	calibre 155 mm (howitzer) portée max 24 à 30 km	Coproduction Vickers - Rheinmetall - Oto- Melara	
Artillerie automotrice	T - 75	200	25 tonnes - équipage 6 h. 450 ch	Mitsubishi HI Japan Steel	Lance-roquettes multiples 130 mm
	M110-A2 (US)	200	28,5 tonnes	Komatsu & Japan Steel (SL)	
	MLRS	36			
Artillerie AA automotrice	T - 87	140	38 tonnes (chassis char) calibre 35 mm Oerlikon	Mitsubishi Elec Japan Steel (SL)	
Lance-roquettes antichars		2900	calibres 75 mm - 84 mm - 106 mm		
Missile antichars	T - 64	220	16 kg - 1m - Ø 120 mm	Kawasaki H.I.	

EQUIPEMENT	DENOMINATION	NOMBRE	CARACTERISTIQUES	CONSTRUCTEUR	OBSERVATIONS
		lanceurs	filoguidé 85 m/s - portée 1800 m		
Missile antichar	T - 87 ou CHU - MAT	?	12 kg - 1,1 m - Ø110 mm guidage laser	Kawasaki H.I.	
Missiles anti-chaland de débarquement	T - 79 ou JU - MAT	230	33 kg (42 avec conteneur 1,6 m - Ø160 mm filoguidé 200 m/s - portée 2000m	Kawasaki H.I.	
Missile antichar	TOW BGM - 71 (US)	?	18 kg - 1,17 m - Ø152 mm	Hughes Aircraft	équipe les hélicoptères AC
Missile antinavires	T - 87 (ou SSM - 1)	180	660 kg portée 140 km guidage inertiel + radar	Mitsubishi H.I.	conception proche du HARPOON
Missile antiaérien	HAWK (US)	200	630 kg - 5 m - Ø360 mm portée 40 km - plafond 16 000 m	Mitsubishi Electric (SL)	a subi de très fréquentes modernisations; intégrés au réseau de DA (BADGE)
Missile antiaérien	T - 81	60	portée 7 km missile Mach 2,4	Toshiba	équivalent RAPIER - ROLAND - CROTALE; protection des bases des 3 armées et champ de bataille
Missile antiaérien	STINGER (US)	300			
Missile antiaérien	T - 91 (ou SAM 2) T - 93 (ou SAM 3)	?	portée 5 km charge militaire 1 kg guidage vidéo + homing IR	Toshiba	inspiré du STINGER qu'il doit remplacer; équipe les 3 armées
Hélicoptère antichar	AH - 1S	82	classe 4,5 tonnes turbine 1800 ch - 125 kts (avec TOW) missiles TOW - mitrailleuse 20 ou 30 mm équipage 2	Fuji H.I (SL)	version améliorée du Bell COBRA ; équipent 5 escadrons A/C 1er volet 07/84
Hélicoptère d'observation	OH - 6D	189	classe 1,5 tonnes équipage 1 (+ 3)	Kawasaki H.I (SL)	sous licence HUGHES
Hélicoptère de « servitude »	UH - 1H UH - 1J	136	classe 4 tonnes turbine 1400 ch équipage 2 (+ 11)	Fuji H.I (SL)	sous licence BELL
Hélicoptère de transport	V-107/A	19	équipage 2 (+ 26)	Kawasaki H.I (SL)	sous licence BOEING
Hélicoptère de transport	CH-47J CHINOOK	34 (40)	équipage 3 (+55)	Kawasaki H.I (SL)	sous licence BOEING; remplacent progressivement les V-107 - objectif 40

sources : Janes Weaponery - Année stratégique 1995 - Defense of Japan 1995

4.2. Les armements majeurs des forces aériennes

AERONEF	DENOMINATION	NOMBRE (objectif)	CARACTERITIQUES	CONSTRUCTEUR	OBSERVATIONS
Avion de combat Interception	F-15J/DJ EAGLE	181 (209)	Mach 2,5 - masse max 30 t autonomie 5 heures 2 turboréacteurs F100 (P&W) radar APG.63 (Hughes) missiles AIM.9-L SIDEWINDER missiles T- 90 AAM-3 missiles AIM.7-E/F/M SPARROW canon M.61 20 mm	Ishikawajima H.I.(SL) Mitsubishi H.I.(SL) Mitsubishi H.I.(SL) Mitsubishi Elec	Le missile AAM-3 est la version japonaise du SIDEWINDER qu'il est appelé à remplacer.
Avion de combat Interception/Appui	F-4EJ PHANTOM	114	Mach 2,2 missiles SSM - 1		des F4 rénovés ont des missions d'assaut (missiles SSM - 1) dans l'attente du FS-X (F-2)
Avion de combat Appui tactique Assaut mer	F-1	74	Mach 1,6 13 tonnes 2 réacteurs ADOUR 2 missiles SSM-1 (50 km - Mach 1) canon 20 mm VULCAN	Mitsubishi H.I.	avion inspiré du JAGUAR et développé de 1972 à 1975; le missile SSM-1 est l'équivalent japonais de l'AM39; une version améliorée à guidage terminal IR est à l'étude.
Avion de combat Reconnaissance	RF-4E/EJ PHANTOM	22	Mach 2,2/1,8	Mitsubishi H.I.	
Avion de transport	C-1	27	440 kts - 1700 NM pour une charge de 2 t 2 ou 700 NM pour 7 tonnes équipage 5 (+60)	Kawasaki H.I.	1 C-1 est consacré à la guerre électronique
	C-130H HERCULES	15	340 kts équipage 5 (+92)		
	BOEING 747-400	2			transport de V.I.P ; seraient utilisés pour évacuation d'urgence de ressortissants japonais à l'étranger
Avion de guet	E-2C HAWKEYE	13	330 kts - masse max 23 t autonomie 6 heures équipage 5		permettent de tenir 3 patrouilles permanentes

AERONEF	DENOMINATION	NOMBRE (objectif)	CARACTERITIQUES	CONSTRUCTEUR	OBSERVATIONS
Avion de guet	E-767	(4)	biréacteur équipage 2 + 18 7 h à 1000 NM - 10 h à 300 NM - 22 h max avec ravitaillement	Boeing/Japan Acft Development Corp. (JADC)	dérivés de la cellule du 767, ils sont en cours d'acquisition (400 G\$ l'unité) après construction aux Etats-Unis ; 1er vol du type 10/10/94 à Seattle
Avion d'entraînement	T-4 (1985 - 1997)	130 (200)	biréacteur	Kawasaki H.I.	inspiré de l'ALPHAJET, 1er avion supersonique entièrement japonais ; 70 pour les liaisons et 60 pour l'entraînement ; entrée en service en 1988 ; équipent la Blue Impulse aerobatic team.
	T-2 (1982 - 1988)	90		Mitsubishi H.I.	apte au combat ; destiné à la formation finale des pilotes de chasse, cet avion est le premier jet développé de façon autonome par le Japon et a servi de base au développement du F-1
Hélicoptère de recherche et sauvetage	CH-47J CHINOOK	16	150 kts équipage 3 (+55)	Kawasaki H.I. (SL)	sous licence BOEING
	UH-60J	18		Mitsubishi H.I.(SL)	peut opérer une heure de recherche à 250 NM de sa base; développé à partir du SH-60 US
Missile de défense aérienne	Patriot	6 groupes (120 lanceurs)	5,3 m - Ø 410 mm - 800 kg portée 100 km - plafond 30 000 m	Mitsubishi H.I. (SL)	a remplacé à partir de 1989 les batteries NIKE-J (version japonaise du NIKE- HERCULES) ; sont intégrés au réseau de défense aérienne BADGE (Based Air Force Ground Environment).

La seule faiblesse que l'on pourrait déceler dans l'aviation japonaise est liée l'absence d'avions ravitailleurs. Il se pourrait que l'arrivée des E - 767 (AWACS) soit le prétexte pour qu'elle s'en équipe.

4.3. Les armements majeurs des forces navales

source Flottes de combat 1996 - déplacements pleine charge

CATEGORIE	DENOMINATION (entrées en service)	NOMBRE	CARACTERISTIQUES (déplacement PC)	EQUIPEMENTS	OBSERVATION
Croiseur AA	DDG KONGO (1993 - 1997)	4	9485 t 30 KTS - COGAG 310 h	1 x 127 mm 2 x PHALLANX HARPOON 1 x VLMS (74 SM-2 MR et 16 ASROC) 1 hélico. SH-60J (pas de hangar)	version agrandie des ARLEIGH BURKE US ; le système AEGIS permet le traitement simultané de 12 objectifs à 100 km.
Destroyer ASM	DDH SHIRANE (1980 - 1981))	2	6800 t 32 kts - vapeur 360 h	2 x 127 mm 2 x PHALLANX SEA SPARROW ASROC - 2 x 3 TLT 3 hélico. ASM HSS-2B ou SH-60J	sont un développement des HARUNA
	DDH HARUNA (1973 - 1974))	2	6550 t 32 kts - vapeur 340 h	idem SHIRANE mais sans les sonars remorqués	
	DDK MURASAME (1996 -)	1 (8 prévus)	4400 t > 30 kts - COGAG 170 h	76 mm OTO MELARA 2 x PHALLANX SSM-1B SEA SPARROW en VLMS ASROC en VLMS 1 hélico. SH-60J	Amélioration des ASAGIRI 8 prévus au total Les SSM-1B remplacent les HARPOON.
	DDK ASAGIRI (1988 - 1991)	8	4250 t 30 kts - COGAG 220 h	76 mm OTO MELARA 2 x PHALLANX HARPOON SEA SPARROW ASROC 1 hélico. HSS-2B ou SH-60J	version améliorée des HATSYUKI
	DDK HATSUYUKI (1982 - 1987)	12	3700 t 30 kts - COGOG 172 h	idem ASAGIRI	
Destroyer lance-missiles	DDG HATAKAZE (1986 - 1988)	2	5600 t 32 kts - COGAG 260 h	2 x 127 mm 2 x PHALLANX HARPOON SM-1 MR TARTAR ASROC 1 hélico. HSS-2B (pas de hangar)	

CATEGORIE	DENOMINATION (entrées en service)	NOMBRE	CARACTERISTIQUES (déplacement PC)	EQUIPEMENTS	OBSERVATION
Destroyer lance-missiles	DDG TACHIKAZE (1976 - 1983)	3	4800 t 32 kts - vapeur 277 h	2 x 127 mm 2 x PHALLANX SM-1 MR TARTAR ASROC	
Destroyer	DD TAKATSUKI (1967 - 1969)	4	4500 t 32 kts - vapeur 270 h	1 x 127 mm 1 x PHALLANX HARPOON SEA SPARROW ASROC	
	DD YAMAGUMO (1967 - 1978)	4	2750 t 27 kts - 6 diesel	4 x 76 mm ASROC	
	DD MINEGUMO (1968 - 1970)	3	idem	idem + 1 x 76 OTO MELARA	servent de navires-écoles depuis janvier 95
Frégate	FF ABUKUMA (1989 - 1993)	6	2550 t 27 kts - CODOG 120 h	HARPOON 76 mm OTO MELARA 1 x PHALLANX ASROC	doit recevoir ultérieurement le sonar remorqué passif SQR-19
	FF YUBARI (1983 - 1984)	2	1760 t 25 kts - CODOG 98 h	idem sauf ASROC	
	FF CHIKUGO 1970 - 1977)	12	1700 t 25 kts - 4 diesels 90 h	2 x 76 mm ASROC	
Dragueur de mines	MSO Yaeyama (1993 - 1994)	3	1275 t 14 kts 60 h		
Dragueur-chasseur de mines	MSC/MH UWAJIMA (1989 - 1996)	11	590 t 14 kts		
Dragueur-chasseur de mines	MSC/MH HATSUSHIMA (1979 - 1988)	21	540 t 14 kts		
Sous-marins	HARUSHIO (1990 - 1997)	7	2450 t surf 20 kts	20 torpilles T-89 et/ou SUBHARPOON	
	YUSHIO (1980 - 1989)	10	2450 t 20 kts	20 torpilles T-89 et/ou SUBHARPOON	
Bâtiment de débarquement	MIURA/ATSUMI (1975 - 1977)	6	3200 t 14 kts		

4.3.1. L'Aéronautique navale

Faisant partie intégrante de la Marine, elle comprend près de 300 aéronefs de types divers répartis en 4 flottilles d'hélicoptères ASM, 1 flottille d'hélicoptères de déminage et 10 flottilles d'avions de patrouille maritime P-3C (dont une d'entraînement). Ces derniers ont remplacé les 83 P-2J Neptune que la MDSF a mis en oeuvre pendant 27 ans sans en perdre un seul en 620 000¹ heures de vol !

La puissance de la patrouille maritime japonaise traduit clairement la volonté du pays de protéger ses approches maritimes.

L'aéronautique navale est divisée en deux commandements :

- la « Fleet Air Force » qui regroupe tous les moyens opérationnels (8000 hommes) a son PC à Atsugi. Ses 12 bases sont réparties tout au long du littoral japonais
- l'« Air Training Command » qui assure la formation des personnels, dispose de plusieurs établissements à Shimofusa où se trouve son P.C.

MISSION	AERONEFS	NOMBRE	OBSERVATIONS
PATMAR	P-3C (livraisons 81 - 98)	95 (109 prévus)	construit sous licence par Kawasaki
Lutte ASM	HSS-2B Sea King	70	remplacé par SH 60
	SH-60J Seahawk	38 (64 prévus)	construit sous licence par Mitsubishi H.I.
Servitudes SAR	autres avions et hydravions	85	dont hydravions US-1 (7) et YS-11 (11)

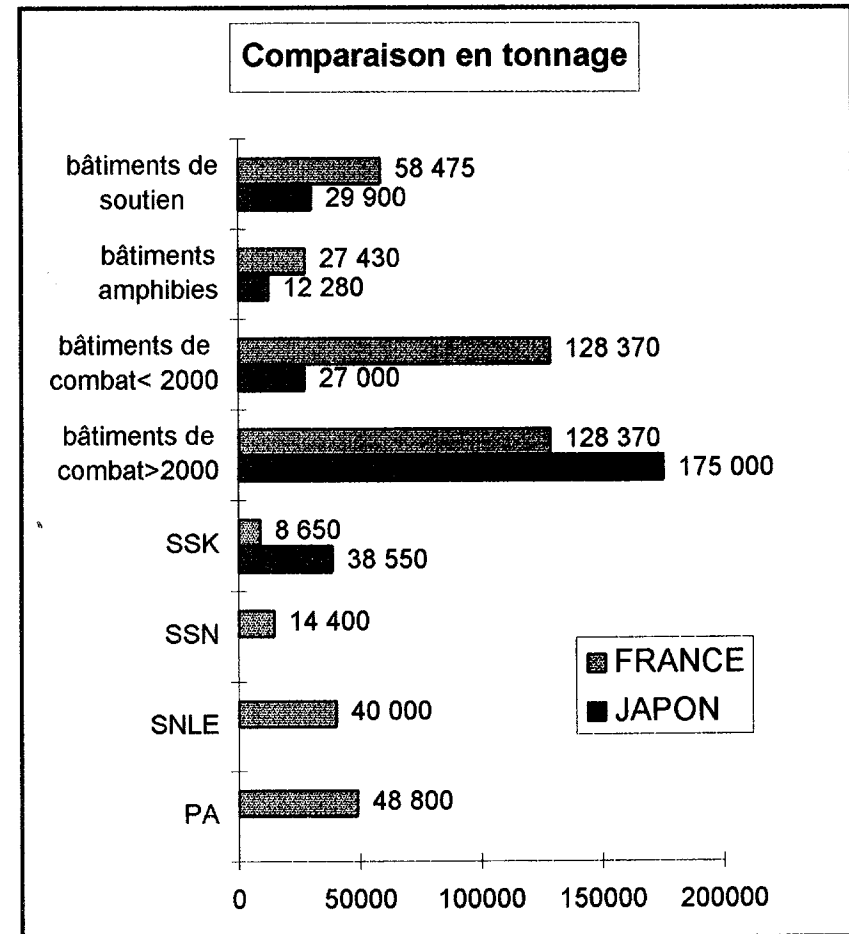
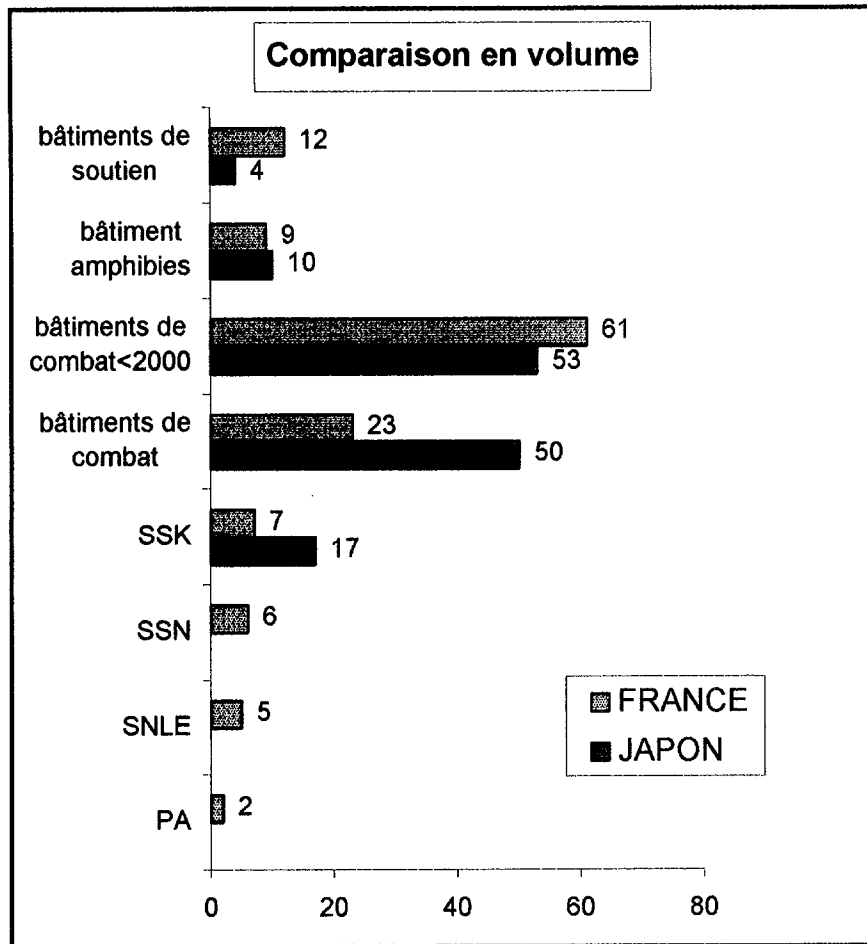
4.3.2. L'Agence de sécurité maritime

L'agence de sécurité maritime (Kaijo Hoancho - Maritime Safety Agency) dépend en temps de paix du ministère des transports et ne fait donc pas partie de la MSDF. Elle ne serait rattachée à cette dernière qu'en cas de conflit. Bien qu'armés, les bâtiments ne sont pas considérés comme navires de guerres et arborent le pavillon national et non celui de la marine de guerre. Ils sont peints en blanc avec une triple bande diagonale bleue sur la coque. Ses missions sont la police de la navigation, la lutte antipollution, la lutte contre la contrebande, l'hydrographie, la météorologie et l'entretien des phares et balises. Comprend 12 250 hommes dont 2635 officiers. Elle arme :

- 48 bâtiments de haute mer (> 1000 tonnes) dont près de 20 sont porteurs d'hélicoptère(s)
- 36 bâtiments côtiers (tonnage compris entre 100 et 1000 tonnes)
- 250 vedettes de moins de 100 tonnes.

¹ Le nombre moyen d'heures de vol des équipages de P-3 serait de 500.

4.3.3. Comparaison des marines françaises et japonaises



5. L'industrie d'armement

5.1. Politique industrielle de défense

Les axes et priorités de la politique japonaise en matière d'armement peuvent se résumer en une recherche accrue de compétence, combinée à une volonté d'autonomie.

Dans ce pays où l'influence de l'Administration est d'autant plus forte que celle du pouvoir politique est faible, ce sont le ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur et celui des Finances qui tiennent les rênes de la politique industrielle, commerciale et financière en matière d'acquisition de matériels. Ils influent donc très directement sur les choix de l'Agence de défense qui répondent aux principes de :

- préférence nationale
- partage des programmes entre industriels japonais, soit par attribution successive, soit par répartition d'un même programme entre plusieurs industriels
- développement d'une politique active en matière de R&D, financée à 75% par le secteur privé¹. Cette politique est menée essentiellement par le TRDI (équivalent de la DRET à la DGA) qui exploite au mieux les fruits de la recherche civile à des fins militaires.
- Au Japon, on ne parle pas de retombée du militaire vers le civil mais de remontée du civil vers le militaire. Cette situation est cependant susceptible d'évoluer en raison de l'accroissement du budget du TRDI et du caractère dual du nombre grandissant de technologies nécessaires à la réalisation des nouveaux armements

Concernant les exportations d'armement, le Japon s'est fixé comme règles :

- de ne pas exporter de matériels de guerre vers les pays communistes, vers les pays sous embargo de l'ONU et vers « les pays en guerre ou susceptible d'être impliqué dans des conflits internationaux »
- de limiter les exportations d'armement ainsi que les transferts de technologie d'armement vers les autres pays (à l'exception des Etats-Unis), ce qui empêche de ce fait le développement de coopérations.

5.2. L'industrie de défense

Ses propres règles d'interdiction d'exportations d'armements empêchent le Japon de développer cette industrie aussi fortement qu'il le fait dans d'autres domaines.

L'industrie d'armement japonaise pourvoit, grâce à une politique active en matière de licences, à l'essentiel des besoins des forces d'autodéfense (90% en moyenne) pour un chiffre d'affaires qui était en 1993 de 1641 milliards de yens (83 GF).

Les dix principales entreprises impliquées sont :

- quatre Heavy Industries
 - Mitsubishi Heavy Industries (MHI)
 - Kawasaki Heavy Industries (KHI)
 - Ishikawagima Harima Heavy Industries
 - Fuji Heavy Industries (FHI)
- puis quatre grands de l'électronique
 - Mitsubishi Electronic Corporation (Melco)

¹ Les crédits de recherche et de développement de l'Agence de défense, bien qu'en accroissement, ne représentent qu'une part minime des crédits publics de R&D; ceux-ci sont essentiellement gérés par le ministère de l'Education, l'Agence pour la science et la technologie et le MITI.

- Nippon Electronic Corporation (NEC)
- Toshiba
- Hitachi
- et enfin des fabricants de munitions et d'engins
- Japan Steel Works
- Komatsu.

Il est très difficile d'identifier les activités purement « défense » de ces entreprises car celles-ci sont très diversifiées, ce qui fait précisément leur force. Cependant, il apparaît qu'aucune de ces entreprises n'est impliquée dans la défense au-delà de 20% de son chiffre d'affaires.

5.2.1. L'industrie aéronautique

L'industrie aéronautique, très puissante avant la Deuxième Guerre mondiale, s'est progressivement reconstituée autour d'activités de fabrication sous licence (avions F-4, F-15, P-3C, hélicoptères Bell, moteurs) et de sous-traitance (Boeing) portant à l'origine sur des produits à faible contenu technologique destinés à des matériels d'origine américaine. Ces activités, relativement formatrices, lui ont permis de développer un solide niveau d'expertise dans le domaine des moteurs et de certains matériaux à haute résistance.

Par ailleurs, grâce à ces travaux de sous-traitance qui l'ont beaucoup rapprochés des constructeurs américains, l'industrie aéronautique japonaise a pu entrer dans une nouvelle phase d'alliances débouchant sur de véritables co-développements dans le domaine militaire (avion de combat FS-X avec Lockheed) ou civil (Boeing 777, moteur V-2500 avec Rolls-Royce, Fiat, MTU, Pratt & Whitney). désormais, certains programmes entièrement nationaux d'avions et d'hélicoptères ont abouti (avions d'entraînement T-2 et T-4, chasseur F-1) ou sont en développement (hélicoptères léger OH-X et lourd UH-X, drone).

Le secteur aéronautique est dominé par MHI, FHI et KHI pour les constructions d'aéronefs, drones inclus, et IHI pour les moteurs. Le Japon possède également l'un des rares fabricants mondiaux d'hydravions civils et militaires : Shin Maywa Industries.

Plus de 90% des fabrications aéronautiques nationales sont acquises par l'Agence de défense.

5.2.2. Les constructions navales

Le Japon entretient une capacité importante de constructions navales militaires. les principaux constructeurs sont :

- MHI (arsenal Nagasaki) et KHI (arsenal Kobe) pour les sous-marins
- MHI et IHI (arsenal Tokyo) pour les destroyers (de 4000 à 7500 tonnes)
- Hitachi (arsenal Maizuru) pour les chasseurs de mines.

5.2.3. Les armements terrestres

Le niveau de fabrication des armements terrestres a atteint un excellent niveau confirmé par les capacités de production du char de nouvelle génération T-90 (MHI et Japan Steel Works).

5.2.4. Missiles

Le domaine des missiles est celui qui illustre le mieux la volonté d'indépendance du Japon en matière d'armement, les missiles Patriot et Standard devant rester les seules productions sous licence américaine.

L'industrie des missiles s'appuie sur quatre maître d'oeuvre qui se répartissent en général les programmes:

- MHI pour les missiles sol-air longue portée (Patriot), antinavires (SSM-1, SSM-1B, ASM-1C) et air-air courte portée
- KHI pour les missiles antichars
- MELCO pour les missiles sol-air moyenne portée (licence) et air-air d'interception (licence)
- Toshiba pour les missiles sol-air courte portée et très courte portée.

La technologie japonaise est très qualifiée dans le domaine des autodirecteurs. Deux types de missiles sont actuellement en développement : l'un air-air moyenne portée et l'autre air-sol longue portée contre les chars et les chalands de débarquement.

5.2.5. Electronique de défense

D'une façon générale, l'industrie électronique japonaise, avec les grandes sociétés telles que NEC, MELCO, Toshiba et Hitachi peut fabriquer (le plus souvent sous licence) toute la gamme des équipements électroniques de défense. Ainsi MELCO, Tokyo Keiki, NEC, Toshiba et Japan Aircraft Manufacturing fabriquent sous licence américaine toute la gamme des éléments embarqués de guerre électronique. Compte tenu de la part croissante de l'électronique dans les matériels de défense (optoélectronique, C3I, avionique et GE), on peut s'attendre à une augmentation de l'importance des sociétés d'électronique japonaise dans le dispositif industriel de défense.

5.3. L'aventure du FS-X

Initialement prévu pour remplacer l'avion F-1, ce programme a figuré pour la première fois dans le plan d'équipement couvrant la période 1983 - 1985. Or, au fur et à mesure de la progression des études de définition, le FS-X n'a plus été pensé comme le simple remplaçant du F-1, aux performances au demeurant assez modestes, mais comme un avion de combat multirôle aux caractéristiques ambitieuses, à l'instar du RAFALE. Bien que conçu comme l'instrument d'une stratégie défensive, il présente un potentiel offensif considérable. Le programme FS-X traduisait la volonté de l'époque des autorités japonaises de renforcer la puissance des forces d'autodéfense et de s'imposer dans le domaine aéronautique avec des matériels de classe internationale.

La façon dont ce programme a été lancé illustre également la nature des liens qui unissent le Japon et les Etats-Unis, révélant à la fois les animosités réciproques et la nécessité où se trouvent ces deux pays de trouver un terrain d'entente. En 1985, les études de faisabilité de ce nouvel avion ont montré que l'industrie japonaise était en mesure d'en assurer de façon autonome le développement ; seuls les moteurs posaient un problème, car les délais nécessaires à leur mise au point risquaient de retarder très sensiblement la sortie en série de l'appareil. La formule retenue a été celle d'un biréacteur volant à Mach 2, assez voisin dans ses formes du RAFALE. L'organisation industrielle reposait sur une maîtrise d'oeuvre Mitsubishi H.I., plus particulièrement chargé de la cellule en coopération avec Kawasaki H.I. et Fuji H.I. ; Ishikawajima-Harima H.I. s'était vu confier les moteurs et Mitsubishi Electric

l'électronique de bord. L'année suivante, le processus de décision gouvernemental est engagé et le département américain de la Défense prend acte, sans s'y opposer, de ce que les autorités japonaises s'orientent vers un développement autonome.

Or, malgré cette prise de position, les Américains prennent peu à peu conscience qu'ils ne peuvent laisser les Japonais partir seuls sur un tel programme. Des pressions s'exercent aux Etats-Unis pour retourner une situation jugée peu favorable aux intérêts du pays et contraindre le Pentagone à revenir sur sa décision. Une maladresse japonaise d'ordre administratif va offrir à l'Amérique le point d'appui permettant à ces pressions d'exercer leur action. En effet, dans le souci de rendre plus convaincant les arguments en faveur d'un développement autonome, un des bureaux de l'Agence de défense demande à trois industriels étrangers une nouvelle cotation de prix et de délais pour des appareils susceptibles de répondre aux caractéristiques du FS-X. : le TORNADO du consortium européen Panavia, le F-16 de General Dynamics² et le F-18 de MDD. Les deux industriels américains redoublent alors d'efforts pour participer au programme FS-X. Sous leur pression, le Pentagone obtient de l'Agence de défense soit supprimé dans les spécifications techniques le caractère autonome du développement. En 1987, plusieurs missions américaines tentent alors d'imposer une solution issue d'un avion américain : F-16, F-18, ou même F-15. En juin 1986, Karl Weinberger obtient de Kurihara Yuko, directeur général de l'Agence de défense, une mise en commun des savoir-faire japonais et américain pour développer le FS-X à partir d'un avion américain. Les autorités japonaises acceptent une nouvelle fois les exigences de leur allié ; elles renoncent définitivement à tout développement autonome du FS-X. restait à choisir le type d'avion. Les Japonais donnent la préférence au F-18, en dépit d'un prix plus élevé, car la présence de deux turboréacteurs confère à ce modèle une meilleure assurance de protection des populations civiles en cas de panne d'un moteur. Une fois de plus, les Américains imposent leur choix, celui du F-16, lors d'une réunion à Washington en octobre 1987. Le 29 novembre 1988, un accord entre les deux pays est signé sur les bases suivantes : le FS-X sera dérivé du F-16 ; les améliorations porteront sur les renforcements de la voilure principale, l'introduction d'une voilure « canard », l'allongement du fuselage, la modification de la pointe avant, le renforcement du train d'atterrissage, l'emploi de matériaux composites et d'alliages métalliques plus performants, l'introduction d'équipements et de système d'armes entièrement nouveaux de conception japonaise ; Mitsubishi H.I. est maître d'oeuvre ; General Dynamics, coopérant principal, est chargé de gérer environ 40% de la charge de travail de développement ; le projet est entièrement financé par le gouvernement japonais ; les transferts de technologie sont garantis entre les deux pays dans un esprit d'entière réciprocité. Le 12 janvier 1989, Mitsubishi H.I. et General Dynamics signent un accord industriel sur ces bases. Le texte final de l'accord de coopération entre les deux pays peut être alors envoyé au Congrès pour ratification.

C'est alors que tout va être à nouveau remis en cause. Le département américain du Commerce, mis par le Pentagone à l'écart des négociations, dénonce un transfert de technologies sensibles par trop favorable aux Japonais. Une polémique très vive s'instaure au moment même de l'installation de la nouvelle Administration Bush ; les Japonais sont scandalisés de voir dénoncés des accords signés ; les Américains manifestent au grand jour leur hostilité à un Japon mal compris et mal aimé. de nouvelles négociations s'engagent alors et des concessions supplémentaires sont demandées aux Japonais : renoncer à accéder à certaines technologies jugées trop sensibles par les Américains (parties chaudes et régulation

² aujourd'hui Lockheed Martin

des turboréacteurs, intégration numérique des systèmes de bord, système d'armes propres au F-16) et accepter dès maintenant que l'industrie américaine soit assurée de recevoir 40% de la charge de production. des débats houleux tant au Japon qu'aux Etats-Unis retardent la conclusion des nouveaux accords ; le gouvernement japonais menace de rompre si ceux-ci ne sont pas signés avant le 31 mars 1989, date d'expiration de la période de validité des premiers crédits du FS-X. Le 21 mars, le Président Bush s'engage personnellement dans cette affaire en demandant aux Japonais d'accepter les concessions demandées ; les Japonais s'inclinent et l'Agence de défense notifie en temps voulu le premier contrat de développement du FS-X ; les nouveaux accords sont signés le 28 avril et ratifiés par le Sénat des Etats-Unis à une courte majorité (52 voix pour, 47 contre).

Cependant, ces accords n'ont pas aplani les difficultés suscitées par la mise en commun de technologies avancées que chacun des partenaires voulait garder pour soi. La sortie du premier prototype a été retardée de deux ans et les coûts de développement se sont accrus de 40%. L'attitude américaine dans cette affaire n'a pu que renforcer la détermination des Japonais d'assurer de façon autonome le développement et la production des matériels de défense. Ainsi l'Agence de défense a décidé de lancer seule un certain nombre de nouveaux programmes.

Le programme de développement du FS-X comprend 4 avions : 2 monoplaces et 2 biplaces. Leur construction a commencé au début de 1994 . le premier prototype a roulé le 12 janvier 1995 . Le premier vol était escompté en septembre 1995.

Le F-SX est attendu dans les forces à compter de 1999.

Le total des fonds engagés de 1988 à 1995 était de 3,27 G USD (\$).

5.4. Programmes majeurs en développement en 1995

Catégorie	Désignation	Début du développement	Observation
Aéronefs	FS-X	1988	remplaçant du F-1
	Drône	1991	sur la base d'un petit hélicoptère
	Nouvel hélicoptère de reconnaissance OH-X	1992	pour remplacer les OH-6D
Missiles	Missile lourd antichar et anti-chalands de débarquement	1990	amélioration du T-88 notamment de la portée
	Missile air-air moyenne portée	1994	pour traiter la menace des avions de 4 ^e génération
Artillerie	Canon automoteur de 155 mm	1994	
Armement ASM	Torpille	1989	pour faire face à des sous-marins rapides opérant à grande immersion
Equipements électroniques	système de combat des bâtiments de surface	1990	Gestion des systèmes d'armes des destroyers sous brouillage électronique
	sonar pour bâtiments de surface	1992	Nouveau sonar avec capacité de détection torpilles

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons prendre la mesure de l'un des paradoxes japonais qui est d'avoir réalisé la mise sur pied d'un formidable arsenal militaire dans le respect apparent d'une constitution qui est sans doute la plus contraignante dont soit doté un grand Etat souverain. La persistance de cette situation ne semble pas remise en cause par l'effondrement de l'Union soviétique, bien au contraire, et deux facteurs semblent militer pour la construction d'une politique de défense active et autonome.

Le premier est la peur d'un certain isolement politique consécutif au caractère très incertain des relations commerciales ou culturelles entre le Japon et les Etats-Unis. La préoccupation majeure du Japon est de ne plus trouver sa place sur l'échiquier mondial et d'être dépourvu d'alliés véritables. Le second est lié au risque croissant d'un monde où l'unique superpuissance survivante ne dispose pas, seule, des moyens de maintenir l'ordre existant. Face aux instabilités susceptibles de menacer la paix dans la région Asie-Pacifique, les objectifs prioritaires de la politique de défense japonaise semblent être les suivants :

Tout d'abord, assurer la sécurité de l'Archipel dans un cadre global qui dépasse les seules options militaires. Le concept de « sécurité globale » unit les moyens diplomatiques, l'influence économique et l'aide au développement au service d'un même objectif stratégique. Ensuite, assurer l'insertion du Japon en Asie, de nouveau perçu comme son environnement naturel, et plus largement, dans la société internationale. Que la défense et les moyens militaires puissent devenir un outil de cette insertion reste encore, pour la plus grande part de la population japonaise et pour ses voisins asiatiques, à démontrer. Ceux-ci doivent être en conséquence non-offensifs, porter par priorité sur des espaces (maritimes, aériens, extra-atmosphériques) non sur des territoires, et orientés vers les communications, le renseignement et l'influence. L'idéal de « sécurité globale » sous-tend désormais tous les projets d'envergure de la diplomatie nippone. La promotion internationale du « technoglobalisme » au début des années 90 répond à cette option, de même que la charte de l'Aide publique au développement du 30 juin 1992 qui pose le principe selon lequel « le Japon en tant que nation pacifique, se doit de jouer un rôle conforme à son rang mondial pour maintenir la paix et assurer la prospérité de la planète ». En dépit du refus qui lui a été opposé à de nombreuses reprises depuis 1968 de devenir membre permanent du Conseil de sécurité, le Japon apporte un soutien financier significatif à l'Organisation des Nations unies au budget duquel il est le deuxième contributeur derrière les Etats-Unis. La nomination en 1986 de Yasushi Akashi au poste de sous-secrétaire général, l'élection en 1988 de Hiroki Nakajima aux fonctions de directeur général de l'OMS et la désignation en 1990 de Madame Sabako Ogata comme haut-commissaire pour les réfugiés consacrent le soutien très actif du Japon envers les Nations unies.

De plus, pour que le Japon tienne son rang, les dirigeants japonais entendent que leur pays participe dorénavant à la défense de la paix dans tous ses aspects. La loi permettant l'envoi de troupes japonaises en soutien des opérations internationales de maintien de la paix (dite « loi PKO ») a été votée le 15 juin 1992, avec une relative facilité si l'on considère l'importance des enjeux tant matériels que symboliques. Cette décision procède de la volonté japonaise de participer comme

acteur à part entière au jeu diplomatique mondial et d'empêcher que se renouvellent les accusations dont a été victime le pays pendant la guerre du Golfe, en dépit de son importante contribution financière. Comme le déclarait Masamichi Inoki qui a dirigé pendant dix-huit ans l'Académie militaire japonaise avant de diriger l'Institut de Recherche sur la Paix de Tôkyô : « Quoi que nous fassions, nous serons critiqués : si nous bougeons, notre militarisme et notre tendance à oublier les leçons de l'Histoire seront invoqués... Si nous ne bougeons pas, c'est notre richesse et notre indifférence face aux problèmes du monde que l'on nous reprochera. ».

Quant aux liens avec ses alliés, certes la relation de défense du Japon et des Etats-Unis restera privilégié. Une défense japonaise plus autonome ne serait pas forcément totalement découplée du dispositif américain : à l'heure où l'on envisage en Europe la création d'une identité européenne de défense, on peut concevoir que le Japon soit tenté par une construction analogue... Il est peu probable que le Japon ouvre de lui-même la question d'une renégociation fondamentale du Traité de sécurité qui le lie aux Etats-Unis. En revanche, Washington devra veiller de plus en plus à ne pas froisser la susceptibilité de son partenaire qui ne se considère plus comme « le vaincu d'hier ».

Concernant les équipements futurs des forces japonaises, ils seront de plus en plus élaborés sur des bases purement nationales et devraient concerner les domaines tels que l'espace et le renseignement, les télécommunications, les moyens de transport (sans parler de « projection », notion perçue comme offensive) et de soutien. Aussi longtemps que le tabou entourant la question de défense ne sera pas levé, l'effort d'équipement sera poursuivi dans la discrétion et dans l'ambiguïté. Les technologies duales, portées à leur plus haut niveau scientifique, seront donc les outils favoris de la défense japonaise bâtie sur le modèle de la maison idéale décrite par l'écrivain Tanizaki : « De simples branchages assemblés pour faire un abri qui, démonté, rend la plaine à sa virginité ».

Manifestement, le Japon aspire à présent aux grandes destinées, celles qui grandissent sans abaisser les autres. Les bouleversements qui marquent cette fin de siècle lui ouvrent le chemin des possibles. Sur un théâtre asiatique stratégiquement émietté, sans perspective d'accord comparable à l'OSCE européenne, son identité de défense est appelée à se renforcer. Il faudra en tenir compte.